

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

**Didier Demazière, Claude Dubar (eds.), Anne-Chantal Dubernet,  
Eric Fries-Guggenheim, Brigitte Monfroy, Zeineddine Khelfaoui**

*L'insertion professionnelle des jeunes  
de bas niveau scolaire*

*Trajectoires biographiques et contextes structurels*

NUMÉRO 91 / JANVIER 1994

---

**d o c u m e n t s**  
**s y n t h è s e**

# L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE BAS NIVEAU SCOLAIRE



TRAJECTOIRES BIOGRAPHIQUES  
ET CONTEXTES STRUCTURELS  
UNE RECHERCHE DANS QUATRE RÉGIONS

*D. Demazière et C. Dubar (eds),  
A.-C. Dubernet, E. Fries-Guggenheim, B. Monfroy, Z. Khelfaoui*

---

C é r e q

---

Document N° 91  
*Série Synthèse*

Janvier 1994

---



# AVANT-PROPOS

**C**e rapport est le produit d'une équipe de recherche qui s'est réunie à de nombreuses reprises au cours de l'année écoulée. Les signataires de ce document doivent beaucoup à d'autres participants, qui ont nourri la réflexion collective. Certains de ces apports ont été ponctuels et centrés sur des points précis de la problématique, d'autres sont plus permanents et seront approfondis dans les phases ultérieures de la recherche, notamment avec l'extension de l'analyse à deux régions supplémentaires : Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*Ont ainsi contribué à la réflexion collective :*

*Gilles Allaire, INRA Toulouse, Christophe Beslay, Toulouse, Thomas Couppié, CEREQ, Didier Demazière, CNRS-CLERSE-IFRESI, Claude Dubar, CEREQ, Anne-Chantal Dubernet, CRA-CEREQ Nantes (LERSCO), Michèle Forté, CRA-CEREQ Strasbourg (BETA), Eric Fries Guggenheim, CRA-CEREQ Strasbourg (BETA), Zetneddine Khelfaoui, CRA-CEREQ Montpellier (CRPEE), Michel Laget, CRA-CEREQ Montpellier (CRPEE), Agnès Legay, CEREQ, Vincent Merle, CEREQ, Brigitte Monfroy, CRA-CEREQ Lille (LASTREE), Antoine Richard, CEREQ, Pierre Roche, CEREQ, Emmanuel Triby, CRA-CEREQ Strasbourg (BETA), Eric Verdier, CEREQ.*

# SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | 7  |
| <b>CHAPITRE I - LES ÉVOLUTIONS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE<br/>DES JEUNES EN FRANCE ET DANS LES RÉGIONS</b> .....   | 15 |
| 1. L'insertion des jeunes en France dans les années 80 :<br>quelques repères de base .....   | 17 |
| 1.1. <i>L'évolution des flux de jeunes de bas niveau scolaire (1980-92)</i>  |    |
| 1.2. <i>L'évolution du chômage des jeunes de bas niveau scolaire</i>   |    |
| 1.3. <i>L'évolution des relations entre niveau de formation<br/>        et taux de chômage chez les jeunes</i>   |    |
| 1.4. <i>L'évolution des relations entre niveau de formation et position<br/>        socioprofessionnelle des jeunes</i>  |    |
| 1.5. <i>La relation entre le niveau de diplôme et le statut d'emploi</i>   |    |
| 2. Comparaison des contextes économiques d'insertion des jeunes<br>dans quatre régions françaises. ....  | 28 |
| 2.1. <i>Les dynamiques démographiques</i>  |    |
| 2.2. <i>Les dynamiques d'activité et d'emploi</i>  |    |
| 2.3. <i>Les dynamiques de chômage</i>  |    |
| 2.4. <i>Quatre régions, quatre types de marché du travail ?</i>  |    |
| 3. Quatre contextes régionaux d'insertion : Alsace, Languedoc-Roussillon,<br>Nord-Pas de Calais, Pays de Loire .....   | 33 |
| 3.1. <i>L'Alsace : dual système, travail frontalier, et "noyau dur" de jeunes au chômage</i>   |    |
| 3.2. <i>Le Languedoc-Roussillon : formations générales, économie informelle<br/>        et saisonnière, et allongement de l'insertion</i>                          |    |
| 3.3. <i>Le Nord-Pas de Calais : formations courtes, emplois rares et poids<br/>        des "mesures jeunes"</i>  |    |
| 3.4. <i>Les Pays de Loire : formations professionnelles, diversité des zones d'emploi,<br/>        et articulation des emplois saisonniers et "mesures jeunes"</i> |    |
| 4. Les cheminements professionnels de jeunes de bas niveau scolaire en France<br>et dans les quatre régions (1986-89) .....  | 44 |
| 4.1. <i>De grandes disparités régionales</i>   |    |
| 4.2. <i>L'Alsace : l'existence d'un fort réseau d'insertion</i>  |    |
| 4.3. <i>Le Languedoc-Roussillon : de l'exclusion forte à l'insertion différée</i>  |    |
| 4.4. <i>Le Nord-Pas de Calais : prégnance d'un fort chômage structurel</i>   |    |
| 4.5. <i>Les Pays de Loire : de l'apprentissage à l'emploi saisonnier</i>   |    |

|    |   |    |
|----|---|----|
| 5. | L'évolution des dispositifs d'insertion et de leurs configurations territorialisées . . . . . | 57 |
|    | 5.1. <i>Continuités et ruptures dans les dispositifs publics d'aide à l'insertion</i>         |    |
|    | 5.2. <i>Territorialisation et individualisation croissantes des dispositifs</i>               |    |
|    | 5.3. <i>Dispositifs, réseaux d'acteurs, formes de socialisation</i>                           |    |

**CHAPITRE II - L'INSERTION/EXCLUSION PROFESSIONNELLE**

**DES JEUNES DE BAS NIVEAU SCOLAIRE :**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE . . . . .</b> | <b>71</b> |
|---|-----------|

|    |   |    |
|----|---|----|
| 1. | Les enseignements des enquêtes d'insertion et de cheminement . . . . .                  | 72 |
| 2. | Insertion professionnelle et socialisation familiale et scolaire . . . . .              | 75 |
| 3. | Insertion professionnelle, politiques d'emploi et réseaux localisés d'acteurs . . . . . | 78 |
| 4. | Les processus d'insertion comme articulation du biographique et du structurel. . . . .  | 80 |

**CHAPITRE III - LES CONTEXTES STRUCTURELS DE L'INSERTION :**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>UNE APPROCHE LOCALISÉE . . . . .</b> | <b>87</b> |
|---|-----------|

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Les systèmes localisés d'insertion : ressources économiques et relationnelles . . . . .                  | 89 |
|    | 1.1. <i>Les ressources économiques : marché local du travail et opportunités d'emploi</i>                |    |
|    | 1.2. <i>Les ressources relationnelles : réseaux d'acteurs et aides institutionnelles et personnelles</i> |    |
| 2. | Un premier inventaire de dix contextes structurels localisés . . . . .                                   | 98 |
|    | 2.1. <i>Les monographies des dix zones choisies</i>  |    |
|    | 2.2. <i>Des configurations typiques de marchés locaux du travail</i>                                     |    |
|    | 2.3. <i>Des configurations typiques de réseaux localisés d'acteurs</i>                                   |    |

**CONCLUSIONS : UN MODÈLE D'ANALYSE DES INTERRELATIONS  
ENTRE CONTEXTES STRUCTURELS, TRAJECTOIRES SUBJECTIVES  
ET PARCOURS D'INSERTION . . . . .**

|            |
|------------|
| <b>123</b> |
|------------|

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b> | <b>127</b> |
|--------------------------------|------------|

## INTRODUCTION

**L'**insertion professionnelle des jeunes constitue un ensemble de phénomènes largement analysé, même si c'est de manière récente. En effet, si les études sur les rapports entre les jeunes et l'emploi émergent au cours des années soixante-dix (Balazs, Faguer, 1977), elles se développent dans la décennie suivante à la fois autour des analyses menées par le CEREQ sur les modalités de passage du système éducatif vers l'emploi (Pottier, 1992) et autour de programmes d'évaluation des politiques publiques d'aide à l'insertion des jeunes (Malglaive & alii, 1983, 1985). Si le premier groupe de travaux a porté sur les mécanismes d'entrée dans la vie active des jeunes sortants des différentes filières scolaires, depuis l'enseignement secondaire et technique jusqu'aux troisièmes cycles des Universités et grandes écoles, le second s'est concentré sur les jeunes non ou faiblement diplômés, c'est-à-dire ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir un emploi et sont à ce titre les cibles privilégiées des politiques publiques d'insertion professionnelle. Ainsi les observations et résultats s'accumulent sur ces jeunes dotés d'un faible capital scolaire et sur les positions qu'ils occupent sur le marché du travail : précarisation de l'emploi, vulnérabilité au chômage, passages par des formations postsecondaires ou des dispositifs de mise à l'emploi, etc, sont des questions couramment débattues.

S'il est hors de propos de réaliser ici un bilan des connaissances produites sur l'insertion des jeunes, un constat majeur et commun ressort de l'ensemble de ces analyses : la période d'entrée dans la vie active, de transition de la scolarité vers l'activité, s'est fortement allongée, et complexifiée. La description des transformations de la phase d'entrée dans la vie active conduit à souligner les nombreuses dimensions de ces mutations (Dubar, 1992b) : une diminution des emplois dits de bas niveau de qualification occupés traditionnellement par les jeunes peu ou pas diplômés, un processus de déclassement à l'embauche qui multiplie les situations d'attente pour les débutants concernés, une multiplication des emplois précaires (intérim, contrat à durée déterminée, etc) qui concerne particulièrement les jeunes, un développement de formes de chômage de longue durée continu ou récurrent qui frappent les jeunes sans diplôme, la mise en place de dispositifs de formations diversifiées et alternées destinés à aider les jeunes à acquérir une qualification. La conjonction de ces facteurs génère des itinéraires composites qui s'éloignent du modèle traditionnel de l'accès direct ou rapide à l'emploi stable. L'entrée sur le marché du travail s'accompagne de combinaisons extrêmement variées de périodes de chômage, de formation, d'emplois, de statuts dits intermédiaires.

Les années 80 apparaissent ainsi comme celles de la "*difficile insertion professionnelle*" (Pottier, Zilberman, 1990), et, pour les jeunes sortis sans diplôme des filières les plus courtes, les difficultés se sont tellement accrues que certains spécialistes se demandent si l'on peut "*encore parler d'insertion professionnelle pour les jeunes sans formation*" (Chevalier, Zilberman, 1987).

Une conséquence immédiate de cette complexification des trajets d'insertion réside dans l'accroissement parallèle des difficultés méthodologiques pour saisir et décrire ces parcours. Sur ce plan des progrès considérables ont été réalisés en France, et plus largement en Europe (Pottier, 1993), dans la mise au point des outils et procédures d'enquête extensives et statistiquement représentatives. L'introduction d'enquêtes dites de cheminement professionnel permettant la reconstitution rétrospective sur une période de plusieurs années consécutives à la sortie de l'école, des calendriers mensuels d'activité a généré une meilleure prise en compte de la dimension temporelle de l'insertion, sous-estimée jusque là par les enquêtes dites d'insertion, réalisées six à neuf mois après la sortie de l'école. De façon complémentaire, le lancement de panels annuels permettant de suivre pendant plusieurs années les jeunes peu diplômés et de décrire plus finement leurs cheminements a conduit à une appréhension plus précise des passages dans les mesures et dispositifs publics (Couppié & alii, 1992). Les exploitations de ces données statistiques, mais aussi le recours à des dispositifs méthodologiques plus qualitatifs, ont débouché sur des descriptions de plus en plus détaillées des parcours des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle, ont permis la mise au point d'indicateurs éprouvés de cheminement, et ont abouti à la production de typologies dégagant des formes d'itinéraires discriminant les populations d'enquête (Demazière, 1993).

Pourquoi dès lors réaliser une nouvelle recherche sur le sujet, pourquoi prendre une nouvelle fois pour objet l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire, c'est-à-dire ceux qui sont sortis aux niveaux les plus bas du système éducatif sans avoir obtenu de diplôme, pas même un CAP (cf. encadré p.16) ? On pourrait en voir une première raison dans les difficultés récurrentes concernant à la fois le traitement des séries temporelles de données et leur modélisation à partir d'unités de temps définies comme élémentaires, auxquelles est confrontée toute enquête longitudinale, quelle que soit la procédure retenue pour saisir les temporalités (panels, pseudo-panels, analyse rétrospective). Les enquêtes de cheminement professionnel s'inscrivent alors de fait dans des débats, tant théoriques que méthodologiques, relatifs aux manières de prendre en compte les effets des temporalités sociales dans l'analyse (Chenu & alii, 1990; Passeron, 1990a).

Mais surtout, et cela justifie pleinement une nouvelle recherche, le champ de l'insertion professionnelle présente un paradoxe : les descriptions les plus solides des parcours d'insertion sont peu référées à des modèles explicatifs, les résultats des enquêtes longitudinales et statistiques représentatives sont rarement intégrés dans des paradigmes interprétatifs. Ainsi, une coupure assez forte demeure entre les dispositifs statistiques permettant d'accumuler des données solides sur l'insertion professionnelle des jeunes, notamment de bas niveau scolaire, et la réflexion théorique permettant de construire des systèmes d'explication de ces processus d'insertion (Tanguy, éd, 1986).

Ainsi, l'intérêt d'une nouvelle recherche sur l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire s'explique-t-il par le caractère encore précaire des connaissances disponibles sur les mécanismes explicatifs des itinéraires professionnels de ces jeunes. Certes l'accumulation d'observations, qui plus est souvent fondées sur des bases statistiques représentatives, a permis de dégager des régularités dans les variations des positions et statuts occupés par les jeunes au cours de leurs premières années de vie active. Il est ainsi généralement établi que les difficultés d'insertion augmentent en raison inverse du niveau de



formation ou de la position sociale et professionnelle des parents ; ou encore qu'elles sont plus importantes pour les filles que pour les garçons, pour certaines filières de formation que pour d'autres ; ou encore qu'elles dépendent des parcours suivis sur le marché du travail et des dispositifs publics utilisés après la sortie de l'école. Le repérage de ces corrélations statistiques a certes le mérite de relativiser l'approche purement adéquationniste de la relation formation / emploi, mais il ne constitue pas pour autant un système explicatif proposant une théorisation des processus de construction des cheminements sur le marché du travail (Demazière, Monfroy, 1993). Néanmoins ces enquêtes statistiques débouchent de plus en plus fréquemment sur des analyses à portée plus explicative cherchant à confronter des matériaux d'enquêtes et des concepts théoriques, des données longitudinales et des paradigmes explicatifs. Bien que ces tentatives soient encore embryonnaires, elles désignent des pistes de réflexion à exploiter et fournissent ainsi des enseignements pour la recherche.

Ainsi, une première analyse montre l'importance du clivage père actif / père inactif pour rendre compte des moyens mobilisables et efficaces dans la recherche d'emploi : les jeunes dont le père est actif occupé sont plus nombreux à avoir obtenu un emploi à l'enquête et l'ont plus souvent trouvé grâce aux liens familiaux (Marry, 1983). L'observation de cette emprise familiale sur l'insertion professionnelle débouche alors sur une interprétation du fonctionnement du marché du travail en termes de réseaux sociaux, fondée sur la comparaison des moyens d'obtention des emplois et des types de "relations" efficaces (Marry, 1992). Ce modèle explicatif conduit à privilégier, ou du moins à ne pas négliger, le rôle des intermédiaires et des réseaux, institutionnels ou privés, d'insertion dans les processus d'accès à l'emploi, et plus largement de mobilité sur le marché du travail.

D'autres travaux analysent la contribution des spécialités de formation professionnelle à la différenciation des cheminements des jeunes. Une telle perspective permet de mettre en évidence des segments du marché du travail organisés autour de modes spécifiques de gestion de la main-d'oeuvre juvénile. Ainsi les itinéraires des jeunes qui s'insèrent dans les entreprises d'hôtellerie-restauration sont fortement marqués par une forme de gestion de main-d'oeuvre particulière : le caractère saisonnier de l'activité et la faiblesse des protections conventionnelles vis-à-vis du licenciement produisent un accès rapide à l'emploi, mais aussi une instabilité forte et des changements d'employeurs répétés (Grelet & *alii*, 1991). Les formes de cheminement professionnel des jeunes sont ici interprétés en référence à des types de fonctionnement du marché du travail et plus spécifiquement à des modes de gestion de la main-d'oeuvre juvénile par les entreprises. Cette perspective invite à tenir compte des systèmes d'acteurs auxquels les jeunes sont confrontés et qui contribuent à la mise en forme de leurs trajectoires.

Une analyse portant sur les sortants du système éducatif depuis le niveau V jusqu'au niveau III met en évidence l'importance des disparités régionales, dans les vitesses d'accès à l'emploi comme dans la stabilisation professionnelle (Grelet, Hillau, 1993). Ces contrastes régionaux dans l'insertion professionnelle des jeunes semblent recouvrir des mécanismes variés : dynamisme du marché du travail ; type d'articulation entre l'enseignement, notamment professionnel, et les entreprises ; niveau du taux global de chômage, etc. Ils indiquent que les probabilités d'occuper une position donnée sur le marché du travail, ou de suivre un trajet donné, dépendent également de configurations économiques et institutionnelles dont l'analyse reste encore mal connue.

Enfin, tout en mettant l'accent sur l'importance des réseaux sociaux d'accès à l'emploi et sur les ressources mobilisables dans l'environnement des jeunes pour l'obtention d'un emploi, une autre perspective a été développée, sur la base d'une interprétation des parcours typiques des jeunes en termes de logique de mobilité ou de construction identitaire (Dubar,

Pottier, 1991). Ces concepts visent à prendre en compte d'une part les modes de fonctionnement des segments de marché du travail dans lesquels se situe le jeune, d'autre part son système d'attitudes et de représentations subjectivement significatif, ses aspirations et ses projets. L'analyse souligne alors que les mécanismes explicatifs de l'insertion professionnelle doivent être recherchés simultanément dans les contextes structurels dans lesquels se déroulent les trajectoires et dans les rationalités subjectives et stratégiques qui leur donnent sens.

Ainsi nombre d'analyses, issues de l'exploitation d'enquêtes standardisées et représentatives, vont au-delà d'une simple mise à plat descriptive de l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire ; non seulement en proposant des typologies qui identifient des catégories de parcours sur le marché du travail, mais aussi en esquissant des systèmes d'explication ou d'interprétation des différenciations constatées. Ces tentatives s'orientent dans deux directions. La première vise à référer les parcours d'insertion à des contextes extérieurs, dont les caractéristiques peuvent être très diversifiées : réseaux de relations, comportements des acteurs de l'insertion (notamment employeurs) vis-à-vis des jeunes, formes de déséquilibres économiques sur le marché du travail, etc. La seconde tente de confronter les parcours d'insertion aux rationalités, projets, logiques, subjectivités des jeunes, qui ne sont plus seulement caractérisés par des variables sociales classiques, mais aussi par des systèmes d'attitudes plus ou moins cohérents. L'accent est mis dans un cas sur les "*processus d'allocation*" des individus à la structure, changeante, des rôles sociaux, dans l'autre sur la déstabilisation des "*processus de socialisation*" par lesquels les individus (les jeunes) apprennent à réaliser leurs nouveaux rôles sociaux (Galland, 1991).

Ces deux orientations polarisent également les travaux plus qualitatifs menés au cours des années 80 sur l'insertion des jeunes et les dispositifs de formation postsecondaire mis en oeuvre par les pouvoirs publics. Insistant plutôt sur les dimensions structurelles des processus d'insertion, plusieurs travaux mettent l'accent sur la transformation des conditions de mobilisation de la force de travail et analysent les interventions d'institutions variées (ANPE, organismes de formation, missions locales, etc) pour réguler les mouvements de main-d'oeuvre, mobiliser les jeunes, faciliter la sélection, etc. Le concept de "*transition professionnelle*", qui désigne des formes sociales de mise au travail vécues par les individus et gérées par des institutions spécialisées, et passant par un enchevêtrement complexe de formations, d'emplois et de chômage, rend compte de cette approche (Rose, 1984; Méhaut & alii, 1987). D'autres recherches insistent plutôt sur les fonctions de "*socialisation professionnelle*" des dispositifs d'insertion (Dubar & alii, 1987). Elles visent alors à saisir de manière compréhensive les logiques des jeunes, désignant des formes diversifiées mais cohérentes de rationalité permettant de présenter voire de justifier les pratiques antérieures (familiales, scolaires, postsecondaires), de rendre compte de la situation vécue et d'inventorier les opportunités d'avenir. Elles analysent ensuite les décalages et articulations entre les logiques des jeunes et les pratiques des acteurs de l'insertion (formateurs par exemple).

Une dernière raison d'impulser une nouvelle recherche concerne les interrogations persistantes quant au rôle des formations suivies par les jeunes dans la construction des trajectoires d'emploi. Quoique les passages des sortants de l'école par les "mesures-jeunes" soient de mieux en mieux saisis statistiquement par les enquêtes existantes - et notamment le panel téléphonique mis en place par le CEREQ (Couppié & alii, 1992) - aucune synthèse empirique et *a fortiori* aucune théorisation satisfaisante ne permet d'éclairer les conditions d'efficacité des formations suivies par les jeunes sur leur devenir professionnel. Cette question est rendue éminemment complexe par la multiplication des types de formations proposées, et particulièrement opaque du fait de l'inflation des discours auto-justificateurs de la part des organismes impliqués. Un traitement plus fin des parcours objectifs des

jeunes confronté à une analyse de leurs discours sur les formations suivies devrait permettre, au moins, de mieux saisir les divers types d'utilisation des formations par les jeunes en relation avec les pratiques des acteurs institutionnels.

La perspective adoptée dans la présente recherche consiste donc à prendre en compte et articuler ces deux approches, biographique<sup>1</sup> et structurelle, pour tenter de construire un cadre théorique pertinent permettant de mieux comprendre les modes de construction des trajectoires d'emploi-formation des jeunes. En prenant de la distance par rapport à tout déterminisme même probabiliste qui verrait dans les déséquilibres structurels sur le marché du travail l'explication principale des difficultés d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire, comme par rapport à tout indéterminisme stratégique qui verrait dans les stratégies et "projets" des jeunes les facteurs déterminants de leurs trajectoires, la problématique vise à approfondir les **modes d'interaction entre processus biographiques et contraintes structurelles** dans la construction de trajectoires de formation et d'emploi.

Ces options impliquent de situer l'analyse au croisement de plusieurs axes : le premier doit rendre compte des parcours "objectifs" suivis par les jeunes depuis la sortie du système éducatif en y incluant l'ensemble des formations suivies, le second doit appréhender leur vécu subjectif de cette trajectoire et les interprétations qu'ils en font - et notamment leur rapport subjectif à la formation -, le troisième doit saisir les contraintes structurelles et les configurations d'acteurs qui ont contribué à construire l'insertion de ces jeunes en éclairant notamment les relations entre acteurs de la formation et acteurs de l'emploi. L'approfondissement de ces axes passe donc par la confrontation de matériaux hétérogènes : des variables formalisées pour décrire les parcours, des récits d'insertion racontés par les jeunes, des données rendant compte des contextes structurels. Aussi la recherche sera-t-elle organisée autour de trois dimensions : **temporelle, subjective, et localisée**.

Cette publication vise donc à construire et proposer un cadre d'analyse, à la fois théorique et méthodologique, pour comprendre les mécanismes de l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire. Elle s'attache tout particulièrement à approfondir les dimensions structurelles de ces mécanismes, qui sont fréquemment désignés sous des dénominations très hétérogènes : marchés du travail (ou segments de marché du travail), modes de gestion de main-d'oeuvre, conjonctures économiques, espaces locaux d'interaction, systèmes d'acteurs ou d'institutions, contextes structurels locaux, réseaux formels ou informels, systèmes de ressources relationnelles, économiques, sociales, institutionnelles, etc. Cette diversité terminologique est le signe d'une imprécision pesant sur cette dimension structurelle des processus d'insertion, ou du moins sur sa polysémie et sur l'absence de définition opératoire commune.

Chaque terme renvoie peu ou prou à un faisceau d'approches particulières, définies sur une base disciplinaire ou théorique : "interaction" réfère à la tradition d'analyse des échanges sociaux développée par l'école de Chicago (Park, Burgess, 1925; Hannerz, 1983) ; "réseau" renvoie aux analyses structurales, en passe de franchir le cap d'outils descriptifs pour devenir un véritable paradigme (Granovetter, 1974; Forsé, 1991) ; "marché" évoque les théories de la segmentation et une analyse articulant offres de travail, demandes, et politiques publiques (Piore, 1983; Peck, 1989) ; "système" se rapporte à un faisceau d'interdépendances entre acteurs, articulant de façon complexe leurs positions, leurs propriétés sociales, mais aussi leurs stratégies (Desrosières, Gollac, 1982; Ganne, 1991), etc. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de proposer et fixer un vocabulaire pour désigner la dimension structurelle de la construction de l'insertion professionnelle.

Au-delà, la prise en compte de cette dimension pose une double question, incluant des aspects théoriques et méthodologiques : celle de la délimitation spatiale et géographique de cette composante structurelle, et celle de l'identification des processus qui s'y jouent et des acteurs qui y sont impliqués. Ces deux points de débats apparaissent intimement liés; aussi seront-ils traités de manière simultanée tout au long de ce texte, mais au travers d'angles d'approche variés.

Le premier chapitre est centré sur l'analyse des évolutions de l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire en France et dans quatre régions au cours des années 80. Cette approche souligne les incidences des conjonctures macro-économiques régionales sur la qualité de cette insertion, montre l'importance des spécificités des formes d'ajustement caractéristiques des marchés du travail dans les régions, et met en évidence les effets des différences de régulation de l'insertion produites par les traductions locales des dispositifs publics nationaux.

Pourtant, l'apport des analyses régionalisées à la problématique d'ensemble reste limité. Il ne saurait suffire à la traduction opératoire d'un cadre d'analyse visant à articuler les processus structurels expliquant les trajets d'insertion aux processus biographiques qui contribuent tout autant à leur explication (chapitre 2).

Ainsi la région n'apparaît pas comme le seul niveau pertinent pour la prise en compte des mécanismes structurels construisant l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, ceux-ci ne peuvent être réduits à un effet mécanique de dynamiques économiques différenciées, ni au jeu obscur de spécificités culturelles supposées surdéterminantes. Les logiques des acteurs contribuant à l'insertion des jeunes (spécialistes de l'insertion, de la formation, employeurs, jeunes, etc) apparaissent également comme un faisceau d'éléments explicatifs. Or, c'est à un niveau spatial plus étroit que ces formes d'interaction et de coopération se déroulent. C'est pourquoi l'analyse se déplacera à un échelon plus local, avec comme objectif de dégager des types de configurations structurelles opératoires pour l'interprétation des cheminements des jeunes de bas niveau scolaire (chapitre 3).

Organisé autour de ces trois perspectives, ce texte est issu d'un travail collectif de plus d'un an accompagnant le lancement de la recherche sur les jeunes sortis de l'école au niveau secondaire en 1986<sup>1</sup>. Produit d'une réflexion et d'une écriture collectives d'économistes et de sociologues ayant déjà développé des travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant du système éducatif, il devrait permettre à la fois un meilleur "état des lieux" et une formulation satisfaisante de la problématique et de la méthodologie mises en oeuvre dans les travaux empiriques collectifs.

---

1 Cette recherche est financée par la DARES du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ainsi que par le programme conjoint PIRTEM-ANPE.

---

# **CHAPITRE I**

## **Les évolutions de l'insertion professionnelle des jeunes en France et dans les Régions**

---

**LES ÉVOLUTIONS  
DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
DES JEUNES EN FRANCE  
ET DANS LES RÉGIONS**

**C**e premier chapitre présente les évolutions qui, au cours des années 80, ont affecté l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire en France et dans quatre régions. On désigne par l'expression jeunes de bas niveau scolaire la fraction des jeunes qui sont sortis aux niveaux les plus bas du système éducatif sans avoir obtenu de diplôme : il s'agit des sortants aux niveaux VI, Vbis et V non diplômé. Mais il ne vise pas à établir ou rappeler des constats établis et des observations éprouvées. L'objectif poursuivi consiste à approfondir la réflexion sur les contextes structurels de l'insertion des jeunes et sur les méthodes et démarches permettant de traduire de façon opératoire la dimension localisée de ces processus. Les premiers développements rappellent que l'analyse au plan national, le plus agrégé, établit l'influence des caractéristiques scolaires (niveau de formation et de diplôme) sur l'insertion professionnelle (paragraphe 1). Toutefois le recours aux indicateurs statistiques classiques ne saurait suffire pour expliquer la diversité des trajets d'entrée dans la vie active. Ainsi le déplacement de l'analyse du niveau national vers le niveau régional permet de souligner les incidences des différences inter-régionales en termes de marché du travail, de niveau de chômage, de structures productives, etc sur l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire (paragraphe 2 à 4). Mais la mesure des contextes structurels à travers les seuls indicateurs socio-économiques classiques reste une démarche très réductrice, en particulier parce qu'elle néglige les logiques institutionnelles et stratégies d'acteurs (employeurs, formateurs, "professionnels de l'insertion", etc.) dans l'explication de l'insertion. La prise en compte de ces composantes exige alors un nouveau déplacement de l'analyse à un niveau plus localisé où il est possible d'appréhender des configurations territorialisées d'acteurs dans lesquelles les jeunes sont inscrits (paragraphe 5).

**C'**est ainsi que ce premier chapitre est structuré par un double mouvement : le premier consiste à déplacer insensiblement le niveau d'appréhension des contextes structurels de l'insertion des jeunes en passant du cadre national à un cadre "local", le second consiste à compléter les approches de cette dimension structurelle fondées sur des indicateurs statistiques classiques par la prise en compte des systèmes et réseaux d'acteurs qui contribuent directement, avec les jeunes, à construire les parcours d'insertion.

### **Sur la notion de jeunes de bas niveau scolaire**

L'appellation de "bas niveau scolaire" ne va pas sans poser de nombreux problèmes. Nous l'avons choisie, faute de mieux, pour souligner la caractéristique la plus souvent utilisée, dans la société française, pour classer les jeunes sortant de l'école et qui s'affrontent au marché du travail : leur niveau de formation. Depuis la diffusion du slogan politique de 1984 : "quatre vingt pour cent d'une classe d'âge doit parvenir au niveau du baccalauréat en l'an 2000", la barrière et le niveau du bac en France ont encore été renforcés dans l'opinion. De ce fait, spontanément, ceux qui sortent de l'école sans bac (ou sans être parvenu en classes terminales des lycées) ont tendance à être catégorisés - et parfois, à se catégoriser eux-mêmes - comme "bas" niveaux scolaires.

Le premier problème posé par cet étiquetage est le risque majeur de dévalorisation des CAP et BEP c'est-à-dire des formations et diplômes professionnels de niveau V. Or il est maintenant démontré que ces diplômes - ou du moins certains d'entre eux concernant les spécialités industrielles en particulier - continuent à jouir d'une notoriété relative chez les employeurs concernés (Tanguy, 1991). Le fait d'avoir suivi une formation professionnelle de niveau V diminue significativement le risque de connaître le chômage prolongé, surtout s'il s'agit d'une filière de BEP. Un jeune ayant obtenu un BEP n'est pas plus exposé, en moyenne, au chômage, au milieu des années 80, qu'un jeune ayant obtenu le baccalauréat sans suivre d'études supérieures (tableau 2). On ne peut donc justifier statistiquement la coupure entre "bas" et "haut" niveau scolaire du point de vue des chances objectives d'insertion professionnelle.

La seconde difficulté réside dans l'appréciation et la mesure du "niveau IV de formation". En terme de "niveau de formation" sont classés niveau IV les jeunes qui sont sortis de l'école après avoir suivi une classe terminale sans obtenir le bac, ceux qui sont bacheliers mais n'entrent pas dans l'enseignement supérieur et ceux qui abandonnent leurs études supérieures sans obtenir de diplôme. Or la vulnérabilité au chômage de ces trois sous-ensembles n'est pas la même. On voit bien que c'est le fait d'avoir suivi des enseignements supérieurs qui préserve le plus du chômage prolongé (tableau 2). La coupure introduite par la nomenclature entre ceux qui ont suivi une classe terminale (niveau IV) et ceux qui n'en ont pas suivi (niveau V) est donc peu justifiée du point de vue de l'emploi.

Le dernier problème et non le moindre est celui du rôle du diplôme dans l'insertion professionnelle. Mettre dans la même catégorie (niveau de formation et non pas niveau de diplôme) ceux qui ont obtenu et ceux qui ont raté (ou ne se sont pas présentés) à leur examen (CAP et BEP pour le niveau V, bac pour le niveau IV) peut sembler hautement paradoxal. L'une des raisons en est sans doute l'importance des taux d'échec aux diplômes (surtout CAP et BEP) dans le système scolaire français. Substituer le "niveau de diplôme" au "niveau de formation" ferait baisser fortement le taux de sortants au niveau V par exemple ( de 50% à 34% au milieu des années 80). La définition des "bas niveaux scolaires" serait alors fortement modifiée : on y rangerait tous les jeunes non bacheliers n'ayant obtenu aucun diplôme professionnel au cours de leurs études.

On le voit, toute classification en la matière apparaît hautement arbitraire. Celle que nous avons choisie ne l'est pas moins que les autres et ne fait qu'épouser les catégorisations officielles les plus utilisées. Pour limiter cet arbitraire, nous nous efforcerons de distinguer, chaque fois que possible, les "bas niveaux scolaires" ayant obtenu un diplôme de niveau V (CAP et BEP) et ceux qui n'en ont pas obtenu.

Ce double mouvement sera approfondi dans les deux chapitres suivants, le second détaillant la problématique théorique, organisée autour de l'articulation entre processus biographiques et processus structurels, et le troisième proposant une approche opératoire des contextes structurels de l'insertion et des systèmes d'accès à l'emploi, articulant marché local du travail et réseaux locaux d'acteurs.

## **1. L'INSERTION DES JEUNES EN FRANCE DANS LES ANNÉES 80 : QUELQUES REPÈRES DE BASE**

### **1.1. L'évolution des flux de jeunes de bas niveau scolaire (1980-92)**

Il n'est pas aisé d'appréhender les jeunes de bas niveau scolaire dont il est question dans ce texte à partir des sources et nomenclatures statistiques usuelles dans la mesure où ils ne coïncident avec aucune catégorie administrative pré-construite. La catégorie qui les englobe tout en s'en rapprochant le plus est celle des jeunes qui sont sortis du système éducatif sans obtenir le baccalauréat ni terminer leur second cycle long, au milieu des années quatre-vingt en France. En fait, cette catégorie est très hétérogène puisqu'elle rassemble à la fois ceux qui sont sortis du collège avant la 3<sup>ème</sup> sans diplôme (niveau VI), ceux qui ont terminé le collège et commencé un second cycle court sans l'achever (niveau Vbis) et ceux qui ont terminé leur cycle professionnel court (CAP ou BEP) ou qui ont abandonné leur second cycle long avant la classe de terminale (niveau V). Selon cette nomenclature des niveaux de formation (encadré), ces jeunes représentaient près des deux tiers des sortants du système éducatif français en 1980 (63,3%) et moins de la moitié en 1990 (47,5%). On peut considérer que ces jeunes représentent environ la moitié d'une classe d'âge ayant achevé sa scolarité, au milieu des années quatre-vingt (tableau n°1) : celle qui est entrée sur le marché du travail sans faire d'études supérieures.

Les jeunes qui ont les plus faibles niveaux de formation sont ceux qui sont objectivement les plus touchés par le chômage durant les années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt dix. Les enquêtes de cheminement du CEREQ consistant à réinterroger un échantillon représentatif de jeunes sortis la même année, environ trois ans après leur sortie, aboutissent toutes au même constat : plus le niveau de formation est faible et plus le taux de chômage des jeunes est élevé. Ainsi la proportion de jeunes ayant connu plus d'un an de chômage durant la période analysée (1986-89) croît régulièrement lorsqu'on passe des jeunes de niveau III titulaires d'un diplôme Bac +2 (8%) aux jeunes de niveau VI ayant abandonné sans diplôme leur scolarité en cours de collège (47%). Même si la distribution des taux de chômage varie fortement à l'intérieur de la catégorie des jeunes sortis au niveau V (de 18% à 34%), la hiérarchie des taux de chômage en fonction des niveaux de formation est globalement respectée (tableau n°2). Les jeunes de bas niveau scolaire représentaient, en 1989 près de 40% des jeunes ayant connu, durant les trois ans précédents, plus d'un an de chômage, alors qu'ils ne constituaient que 25,9% de la population de référence.



### Nomenclature des niveaux de formation

**Niveau VI** : Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

**Niveau Vbis** : Sorties de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

**Niveau V** : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du cycle long avant la classe terminale.

**Niveau IV** : Sorties des classes terminales du second cycle long (niveau IV secondaire) et abandons des scolarisations post baccalauréat avant d'atteindre le niveau III (niveau IV supérieur).

**Niveau III** : Sorties avec un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, école des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveau II+I** : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

**Tableau n°1**  
**Sorties du système éducatif de 1980 à 1990 par niveau de formation**  
(extrait de Join-Lambert, Pottier, Sauvageot, 1993)

| Niveaux          | Effectifs en milliers |       |       |       |       | Pourcentages |       |       |       |       |
|------------------|-----------------------|-------|-------|-------|-------|--------------|-------|-------|-------|-------|
|                  | 1980                  | 1985  | 1988  | 1989  | 1990  | 1980         | 1985  | 1988  | 1989  | 1990  |
| VI               | 60.1                  | 52.3  | 34.2  | 32.5  | 27.0  | 7,2          | 6,6   | 4,5   | 4,3   | 3,5   |
| Vbis             | 71.7                  | 69.7  | 68.4  | 63.5  | 65.4  | 8,6          | 8,6   | 9,0   | 8,3   | 8,5   |
| V                | 395.0                 | 359.7 | 311.5 | 294.5 | 274.0 | 47,5         | 45,2  | 41,1  | 38,6  | 35,5  |
| IV secondaire    | 86.9                  | 69.8  | 64.0  | 65.5  | 69.2  | 10,4         | 8,8   | 8,5   | 8,6   | 9,0   |
| Total secondaire | 613.7                 | 551.5 | 478.1 | 456.0 | 435.6 | 73,7         | 69,2  | 63,1  | 59,8  | 56,5  |
| IV supérieur     | 57.8                  | 71.4  | 80.9  | 86.7  | 94.9  | 7,0          | 9,0   | 10,7  | 11,4  | 12,3  |
| III              | 81.0                  | 76.9  | 92.2  | 101.9 | 112.4 | 9,7          | 9,7   | 12,2  | 13,3  | 14,6  |
| I et II          | 79.7                  | 96.6  | 106.5 | 118.4 | 127.5 | 9,6          | 12,1  | 14,0  | 15,5  | 16,6  |
| Total supérieur  | 218.5                 | 244.9 | 279.6 | 307.0 | 334.8 | 26,3         | 30,8  | 36,9  | 40,2  | 43,5  |
| Total            | 832.2                 | 796.4 | 757.7 | 763.0 | 770,4 | 100,0        | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

**Nb** : Les sorties de l'apprentissage (y compris agricole) et de l'enseignement spécial sont incluses  
Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, DEP.

**Tableau 2**  
**Chômage long et récurrent des jeunes en début de vie active**  
**au milieu des années quatre-vingt**  
(extrait de Join-Lambert, Pottier, Sauvageot, 1993)

| Niveau de formation | Diplôme ou niveau de formation atteint à la sortie du système éducatif        | Répartition (*) | Taux de chômage > un an (**) | Répartition des jeunes chômeurs (***) |
|---------------------|---|-----------------|------------------------------|---------------------------------------|
| VI                  | - Abandon en cours de collège (6e, 5e, 4e, CPPN, SES)                         | 7,1 %           | 47 %                         | 13,4 %                                |
| Vbis                | - Abandon en cours d'enseignement technique court avant l'année terminale     | 8,3 %           | 40 %                         | 13,2 %                                |
| V                   | - Classe terminale de CAP sans diplôme  | 6,6 %           | 34 %                         | 9,0 %                                 |
|                     | - Classe terminale de BEP sans diplôme  | 3,9 %           | 25 %                         | 3,9 %                                 |
|                     | - Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)                                 | 14,0 %          | 26 %                         | 14,6 %                                |
|                     | - Brevet d'études professionnelles (BEP)                                      | 22,0 %          | 22 %                         | 19,4 %                                |
|                     | - Sorties de 2nde ou de 1e (V long)   | 5,2 %           | 18 %                         | 3,7 %                                 |
| IV                  | - Classe terminale de lycée sans le bac                                       | 7,2 %           | 28 %                         | 8,1 %                                 |
|                     | - Baccalauréat  | 7,9 %           | 22 %                         | 7,0 %                                 |
|                     | - Baccalauréat (plus une ou deux années d'ens. sup. sans diplôme sup. au bac) | 10,3 %          | 13 %                         | 5,3 %                                 |
| III                 | - DUT ou BTS  | 7,5 %           | 8 %                          | 2,4 %                                 |
| Total               |   | 100,0           | 25 %                         | 100,0                                 |
| Effectifs           |   | 381.000         |                              | 95.250                                |

Population : une cohorte de jeunes sortis au milieu des années quatre-vingt d'une école sous tutelle du ministère de l'Education nationale et de la Culture (y compris STS et IUT) et interrogés trois ans après par enquête rétrospective par entretien.

(\*) Effectifs des jeunes correspondants au champ ci-dessus et entrés dans la vie active au cours des trois années suivant la sortie de l'école.

(\*\*) Proportion de jeunes qui ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des 33 mois (2 ans et 9 mois) suivant la sortie du système éducatif.

(\*\*\*) Répartition par niveau de diplôme ou de formation des jeunes ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des 33 mois suivant la sortie du système éducatif.

Source : CEREG, ONEVA

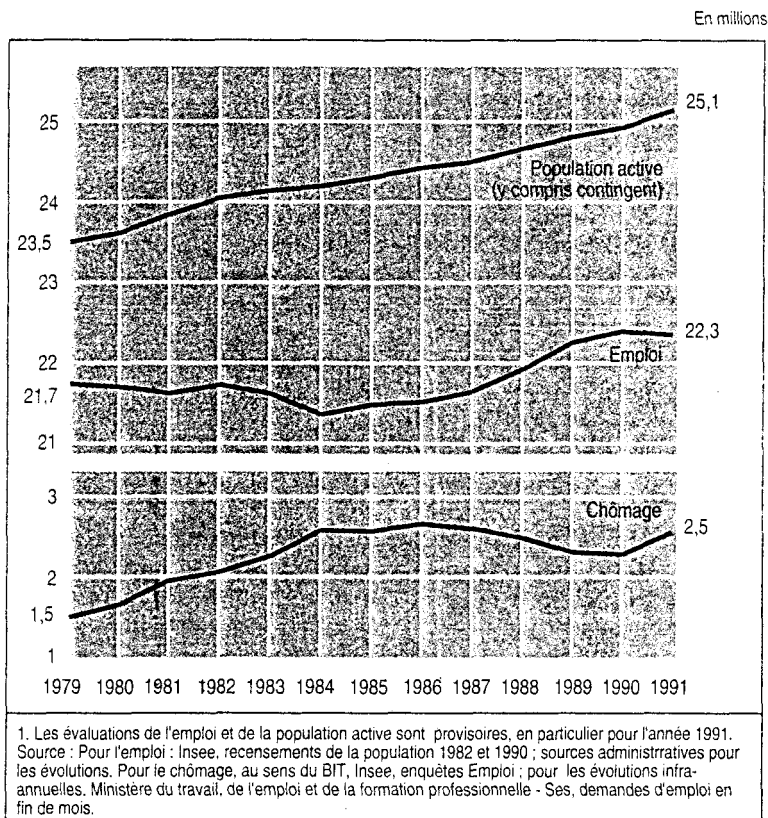
## 1.2. L'évolution du chômage des jeunes de bas niveau scolaire

De 1980 à 1992, les taux de chômage des jeunes de bas niveau scolaire ont été fortement dépendants des évolutions de la conjoncture économique. Globalement, alors que la population active ne cessait de croître en France, passant de 23,5 millions à 25,1 millions, l'emploi global n'augmentait que de 21,7 millions à 22,3 millions, le chômage (au sens du

BIT) augmentant de 1,5 millions à 2,5 millions (graphique n°1). On peut clairement distinguer trois phases :

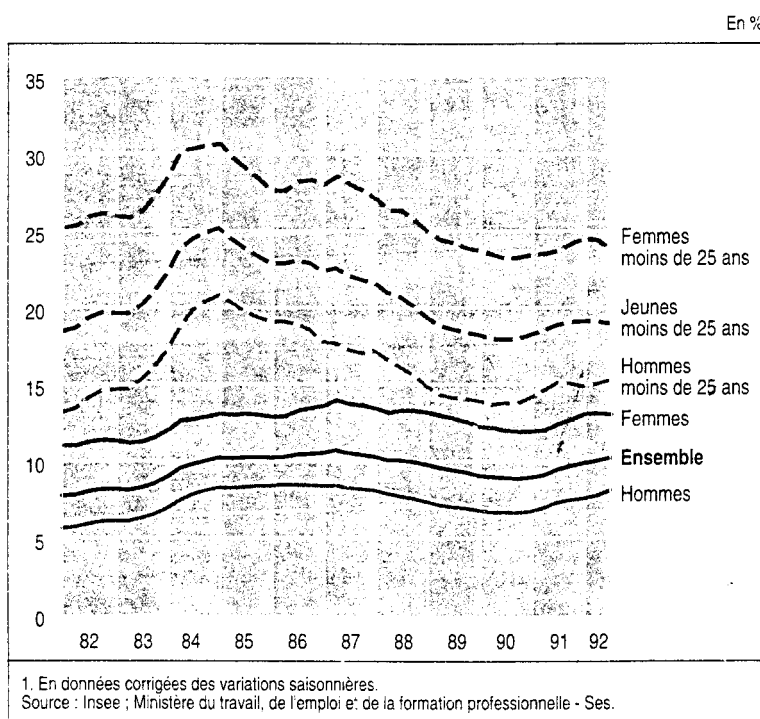
- jusque 1984, la baisse régulière de l'emploi provoquait une forte augmentation corrélative du chômage (de 1,5 à 2,5 millions) ;
- après 1984, et surtout de 1987 à 1990, l'amélioration de l'emploi entraînait une stabilisation puis une baisse du chômage (de 2,5 à 2,2 millions) ;
- après 1990, le retournement de la conjoncture économique annulait la baisse précédente et le chômage retrouvait, début 1991, son niveau du milieu des années quatre-vingt (2,5 millions). On sait que celui-ci a encore augmenté depuis.

**Graphique n°1**  
**Population active, emploi et chômage au 31 décembre de 1979 à 1991**  
(extrait de Guillemot, 1993)



Les courbes de chômage des jeunes ne reproduisent pas à l'identique ces variations de la conjoncture macro-économique. Jusqu'au milieu des années 80 la crise de l'emploi s'est traduite par une poussée très forte du chômage des jeunes, qui s'est nettement éloigné de celui des adultes (graphique n°2). L'aggravation du chômage entre 1976 et 1984 a particulièrement touché cette classe d'âge. Entre 1984 et 1987, alors que le taux global se stabilisait, celui des jeunes diminuait de manière sensible. De 1987 à 1990, la diminution légère du chômage profitait davantage aux jeunes qu'aux plus âgés. Enfin, depuis 1990, la nouvelle dégradation de l'emploi global affecte de nouveau les jeunes, mais avec une ampleur un peu moindre que les autres classes d'âge.

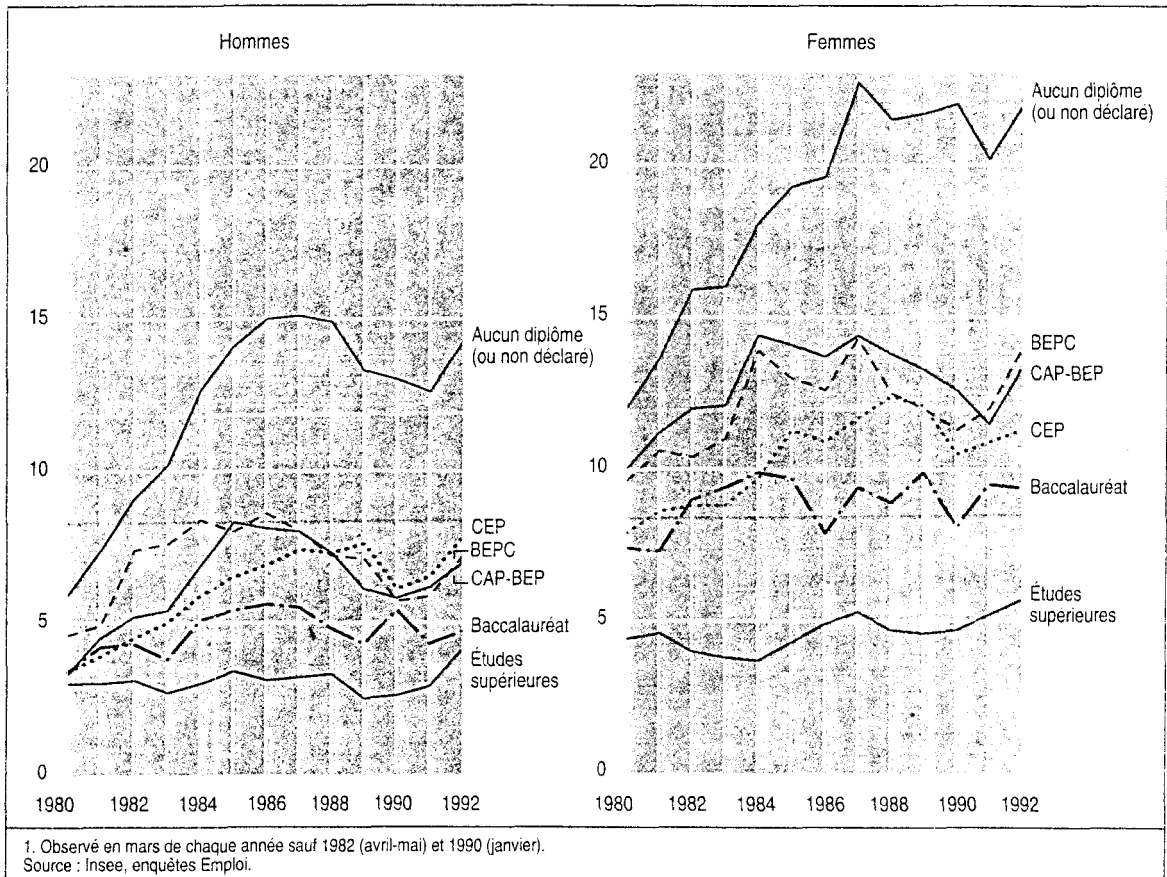
**Graphique n°2**  
**Taux de chômage en fin de trimestre de 1982 à 1992**  
(extrait de Join-Lambert, Pottier, Sauvageot, 1993)



Cette amélioration relative -par rapport aux adultes- concerne-t-elle les jeunes de bas niveau scolaire ? Les inégalités devant le chômage dues à la formation initiale se sont-elles réduites ? Le graphique n°3 montre que la réponse à cette question risque de ne pas être simple. En effet, globalement, pour l'ensemble de la population active, les inégalités devant le chômage dues à la formation se sont d'abord considérablement accrues, pour les hommes et encore plus pour les femmes, au cours de la période 1980-87. Alors que les taux de chômage des "sans diplôme déclaré" passaient de 6% à 15% pour les hommes et de 12% à 25% pour les femmes, ceux des "diplômés d'études supérieures" passaient, dans le même temps, de 3% à 4% chez les hommes et de 4,5% à 5,5% chez les femmes. De 1986 à 1991, les écarts précédents tendaient à s'atténuer, mais depuis 1991 ils tendent de nouveau à augmenter.

**Graphique n°3**  
**Taux de chômage par niveau de diplôme selon le sexe**  
(extrait de Marchand, 1993)

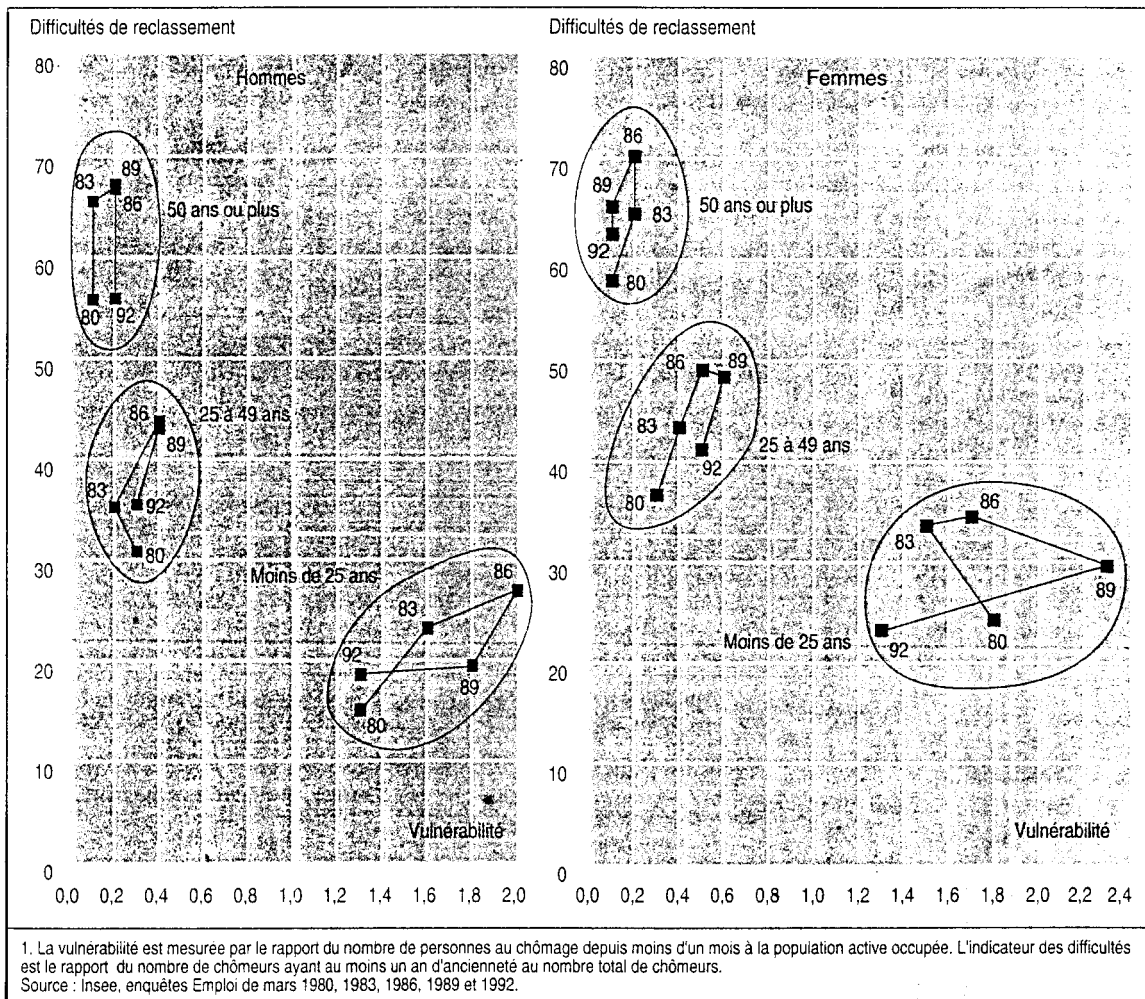
En %



Une analyse plus fine permet de distinguer les mouvements de la vulnérabilité -c'est-à-dire le risque de tomber en chômage- et de l'employabilité -c'est-à-dire la probabilité de sortir du chômage- au cours de la période 1980-92. Dans un premier temps (1980-86 pour les hommes, 1983-89 pour les femmes), c'est la forte augmentation de la vulnérabilité des jeunes qui explique la montée de leur taux de chômage, d'autant plus forte que les niveaux de diplôme sont plus bas. Dans la période récente, la vulnérabilité des jeunes diminue tandis que leur employabilité augmente un peu, ce qui explique la diminution de leur taux de chômage plus rapide que celle des actifs plus âgés (graphique n°4).

**Graphique n°4**  
**Vulnérabilité au chômage et difficultés de reclassement des chômeurs**  
(extrait de Marchand, 1993)

En %



### 1.3. L'évolution des relations entre niveau de formation et taux de chômage chez les jeunes

Entre les deux recensements de 1982 et 1990, le stock de jeunes de 16 à 25 ans sortis de l'école a beaucoup diminué, passant de 4,47 millions à 3,43 millions. L'augmentation des taux de scolarisation est une tendance massive de la période analysée qui rend compte de la diminution numérique des jeunes de bas niveau scolaire. Parmi les 16-25 ans sortis de l'école, les jeunes de niveau VI passent de 2 millions en 1982 à 1,3 millions en 1990. Inversement les diplômés d'enseignement supérieur sur le marché du travail croissent de 215.000 en 1982 à 262.000 en 1990.

Comment évolue la relation entre le niveau de diplôme (différent de la nomenclature des niveaux de formation) et le taux de chômage mesuré par le rapport entre le nombre de chômeurs déclarés aux recensements et l'ensemble des jeunes du même âge sortis de l'école ? La dépendance statistique entre les deux variables augmente significativement comme le montre le tableau n°3. Pour les garçons comme pour les filles, les taux de jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges qui se déclarent au chômage augmentent entre les deux dates, alors que les taux de chômage des jeunes ayant le baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur diminuent nettement. La relation entre chômage et niveau de diplôme se renforce<sup>1</sup>.

**Tableau n°3**  
**Taux de chômage des moins de 25 ans sortis de l'école**  
**selon le sexe et le niveau de diplôme aux recensements**

|                       | Hommes |        | Femmes |        | Ensemble |        |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|----------|--------|
|                       | 1982   | 1990   | 1982   | 1990   | 1982     | 1990   |
| Aucun diplôme déclaré | 18,7 % | 21,8 % | 25,5 % | 30,9 % | 21,8 %   | 25,8 % |
| Brevet des collèges   | 14,7 % | 15,0 % | 23,7 % | 25,9 % | 19,1 %   | 20,4 % |
| CAP ou BEP            | 12,5 % | 11,8 % | 24,2 % | 24,2 % | 17,4 %   | 17,3 % |
| Baccalauréat          | 12,1 % | 9,8 %  | 18,3 % | 15,5 % | 15,7 %   | 13,2 % |
| Diplôme Bac +2        | 8,1 %  | 5,9 %  | 9,0 %  | 7,3 %  | 8,6 %    | 6,6 %  |
| Diplôme supérieur     | 6,9 %  | 6,1 %  | 13,6 % | 9,8 %  | 10,4 %   | 8,3 %  |
| Ensemble              | 15,2 % | 15,0 % | 22,9 % | 23,6 % | 18,9 %   | 19,1 % |

Source : INSEE, RGP 1982 et 1990

1 Le coefficient de dépendance de Pearson calculé à partir de deux variables dichotomisées (aucun diplôme ou brevet / autres ; chômeur / autres) passe, pour les moins de 25 ans, de 0,18 en 1982 à 0,26 en 1990 chez les garçons, et de 0,15 à 0,29 chez les filles. Pour l'ensemble de la population, il passe de 0,34 en 1982 à 0,31 en 1990.

On ne constate pas la même évolution chez les plus âgés : quel que soit leur niveau de diplôme, les 25-59 ans ont toujours des taux de chômage supérieurs en 1990 par rapport à 1982 (tableau n°4). Pour les adultes, la relation entre chômage et niveau de diplôme reste la même en 1982 et en 1990.

**Tableau n°4**  
**Taux de chômage chez les 25-59 ans**  
**selon le sexe et le niveau de diplôme aux recensements**

|                       | Hommes |       | Femmes |        | Ensemble |        |
|-----------------------|--------|-------|--------|--------|----------|--------|
|                       | 1982   | 1990  | 1982   | 1990   | 1982     | 1990   |
| Aucun diplôme déclaré | 5,2 %  | 9,7 % | 5,0 %  | 10,6 % | 5,3 %    | 10,2 % |
| Brevet des collèges   | 4,0 %  | 6,5 % | 5,4 %  | 10,2 % | 4,9 %    | 8,7 %  |
| CAP ou BEP            | 3,6 %  | 5,6 % | 6,2 %  | 11,2 % | 4,6 %    | 7,9 %  |
| Baccalauréat          | 3,3 %  | 4,5 % | 4,9 %  | 6,8 %  | 4,0 %    | 5,7 %  |
| Diplôme Bac +2        | 2,7 %  | 3,4 % | 2,9 %  | 4,7 %  | 2,8 %    | 4,1 %  |
| Diplôme supérieur     | 2,4 %  | 3,0 % | 4,6 %  | 4,8 %  | 3,2 %    | 3,7 %  |
| Ensemble              | 4,5 %  | 6,7 % | 5,1 %  | 9,4 %  | 4,8 %    | 8,0 %  |

Source : INSEE, RGP 1982 et 1990

#### **1.4. L'évolution des relations entre niveau de formation et position socio-professionnelle des jeunes**

Chez les jeunes de moins de 25 ans, actifs au moment des recensements et occupant (ou ayant occupé) un emploi, la relation entre le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle est nettement plus forte en 1990 qu'en 1982. Ainsi, chez les garçons, alors que 55% des "sans diplôme" occupaient un emploi d'ouvrier spécialisé en 1982, il sont 70% dans cette situation en 1990. Inversement le taux de "diplômés de l'enseignement supérieur" occupant un emploi de professions intermédiaires ou d'ingénieurs et cadres passe de 60% en 1982 à 80% en 1992 (tableau n°5). Chez les filles, le renforcement de la relation entre le niveau de diplôme et la position socio-professionnelle est encore plus net. Le taux de "sans diplôme" occupant des emplois classés O.S. passe de 34% à 40% et le taux de "diplômés de l'enseignement supérieur" occupant des emplois intermédiaires ou supérieurs passe de 25% à 60% (tableau n°6).



**Tableau n°5**

**Structure sociale de la population masculine active selon le niveau de diplôme,  
chez les jeunes de moins de 25 ans, aux recensements**

| Garçons             | OS   |      | OQ   |      | Employé |      | TAM, Ing, cadre |      |
|---------------------|------|------|------|------|---------|------|-----------------|------|
|                     | 1982 | 1990 | 1982 | 1990 | 1982    | 1990 | 1982            | 1990 |
| Sans diplôme        | 54,9 | 69,2 | 17,3 | 18,4 | 26,8    | 10,3 | 1,0             | 2,1  |
| Brevet des collèges | 27,5 | 43,4 | 12,5 | 17,7 | 54,0    | 29,3 | 6,0             | 9,6  |
| CAP ou BEP          | 28,9 | 39,5 | 41,1 | 43,6 | 26,4    | 11,7 | 3,5             | 5,1  |
| Baccalauréat        | 11,6 | 14,1 | 15,2 | 20,5 | 49,8    | 30,2 | 22,3            | 35,1 |
| Diplôme Bac +2      | 2,4  | 2,5  | 2,5  | 4,2  | 32,1    | 13,4 | 63,0            | 79,8 |
| Diplôme supérieur   | 1,2  | 2,6  | 1,6  | 0,5  | 36,6    | 10,3 | 60,6            | 86,7 |
| Ensemble            | 36,4 | 42,5 | 26,3 | 30,3 | 30,9    | 14,6 | 6,3             | 12,6 |

Source : INSEE, RGP 1982 et 1990

**Tableau n°6**

**Structure sociale de la population féminine active selon le niveau de diplôme,  
chez les jeunes de moins de 25 ans, aux recensements**

| Filles               | OS   |      | OQ   |      | Employé |      | TAM, Ing, cadre |      |
|----------------------|------|------|------|------|---------|------|-----------------|------|
|                      | 1982 | 1990 | 1982 | 1990 | 1982    | 1990 | 1982            | 1990 |
| Sans diplôme déclaré | 34,1 | 39,9 | 3,2  | 5,5  | 62,3    | 52,4 | 0,4             | 2,2  |
| Brevet des collèges  | 15,0 | 20,6 | 2,0  | 5,1  | 82,0    | 70,2 | 1,0             | 4,1  |
| CAP ou BEP           | 11,1 | 18,3 | 3,8  | 8,6  | 84,1    | 70,2 | 0,9             | 3,0  |
| Baccalauréat         | 2,8  | 4,0  | 1,1  | 3,9  | 91,7    | 77,9 | 4,4             | 14,2 |
| Diplôme Bac +2       | 0,4  | 0,5  | 0,3  | 1,1  | 80,7    | 45,7 | 18,6            | 52,7 |
| Diplôme supérieur    | 0,4  | 0,4  | 0,2  | 0,2  | 55,7    | 22,0 | 43,6            | 77,4 |
| Ensemble             | 16,4 | 16,2 | 2,7  | 5,7  | 78,1    | 64,2 | 2,8             | 14,0 |

Source : INSEE, RGP 1982 et 1990

Lorsque les jeunes ayant un faible niveau scolaire accèdent à un emploi, c'est presque toujours un emploi d'ouvrier (pour les garçons) et d'employé (pour les filles). Mais en 1990, les jeunes garçons de bas niveau scolaire commencent plus souvent comme O.S. (70% des niveaux VI et 40% des niveaux V) qu'en 1982 (55% des niveaux VI et 30% des niveaux V). La probabilité de commencer comme "profession intermédiaire ou supérieure" reste négligeable en 1982 comme en 1990)<sup>2</sup>.

2 Le coefficient de dépendance de Pearson calculé à partir des variables dichotomiques (sans diplôme ou brevet/autres niveaux de diplôme ; O.S./autres positions socio-professionnelles) passe de 0,2 à 0,5 chez les garçons et de 0,13 à 0,4 chez les filles, alors qu'il passe de 0,34 à 0,31 pour l'ensemble de la population active.

## 1.5. La relation entre le niveau de diplôme et le statut d'emploi

Au recensement de 1990<sup>3</sup>, on constate une (faible) relation entre le niveau de diplôme et le statut de l'emploi occupé (tableau n°7). Moins de la moitié des "sans diplôme" occupent un emploi sur contrat à durée indéterminée (CDI) contre 70% des diplômés de l'enseignement supérieur. Inversement près du quart des "sans diplôme" sont sur un contrat de travail particulier (contre 3% des diplômés de l'enseignement supérieur) et 12% sont en stage de formation (contre 3,5% des diplômés de l'enseignement supérieur). Plus le niveau de diplôme augmente, plus la proportion de jeunes sur CDI est élevée, et plus la part de jeunes concernés par les "mesures" diminue. Les taux de jeunes en contrat à durée déterminée ou en mission d'intérim sont moins liés au niveau de diplôme.

**Tableau n°7**  
**Statuts d'emploi selon le niveau de diplôme**  
**chez les jeunes de moins de 25 ans sortis de l'école en 1990**

|                      | Emploi<br>CDI | CDD ou<br>intérim | Mesures<br>emploi<br>(CQ CA...) | Stages,<br>TUC | Autres | Total |
|----------------------|---------------|-------------------|---------------------------------|----------------|--------|-------|
| Sans diplôme déclaré | 47,7 %        | 14,0 %            | 23,3 %                          | 12,0 %         | 3,0 %  | 100   |
| Brevet des collèges  | 52,7 %        | 15,6 %            | 17,4 %                          | 10,8 %         | 3,5 %  | 100   |
| CAP ou BEP           | 62,8 %        | 19,2 %            | 8,2 %                           | 6,4 %          | 3,5 %  | 100   |
| Baccalauréat         | 62,9 %        | 19,7 %            | 5,9 %                           | 7,1 %          | 4,5 %  | 100   |
| Diplôme Bac +2       | 70,4 %        | 20,2 %            | 3,3 %                           | 3,0 %          | 3,0 %  | 100   |
| Diplôme supérieur    | 71,5 %        | 16,3 %            | 2,6 %                           | 7,4 %          | 2,0 %  | 100   |
| Ensemble             | 58,5 %        | 17,6 %            | 12,4 %                          | 8,1 %          | 3,4 %  | 100   |

Source : INSEE, RGP 1990

En conclusion, on peut résumer l'évolution de la situation des jeunes de bas niveau scolaire face à l'emploi durant les années quatre-vingt par cinq traits essentiels :

- leur taux de chômage est resté très élevé et très supérieur à ceux des jeunes diplômés ou des adultes de bas niveau ;
- après avoir augmenté fortement jusqu'au milieu des années quatre-vingt, il a décliné pour croître à nouveau à partir de 1991 ;
- le taux de chômage des filles est toujours resté supérieur à celui des garçons ;
- lorsqu'ils ne sont pas chômeurs, les jeunes de bas niveau scolaire occupent, de plus en plus au cours des années quatre-vingt, des emplois d'ouvriers surtout non qualifiés (garçons) ou d'employés (filles) ;

3 La variable n'est pas disponible au recensement de 1982.

- les jeunes de bas niveau scolaire sont les plus touchés par les formes atypiques d'emploi et par les "mesures jeunes", qu'il s'agisse de contrats de travail ou de stages de formation.

## **2. COMPARAISON DES CONTEXTES ÉCONOMIQUES D'INSERTION DES JEUNES DANS QUATRE RÉGIONS FRANÇAISES**

Le territoire national ne constitue pas un espace homogène ; les grands agrégats statistiques sont le produit de juxtapositions de valeurs fortement contrastées selon les régions. Que l'on prenne en compte les évolutions du chômage, les structures productives, mais aussi les orientations des politiques éducatives ou encore les traductions des politiques d'aide à l'insertion, c'est l'hétérogénéité des situations qui est la règle, bien plus que l'homogénéité. Ces observations justifient que l'on interroge les contextes économiques de l'insertion des jeunes à un niveau régional, d'autant que les analyses régionales du marché du travail (Descours, Jacquot, 1993), semblent bien établies. Dans cette perspective nous dégagerons des dynamiques régionales articulant des variations de la démographie, de la population active, de l'emploi et du chômage. Les interactions entre ces évolutions seront examinées dans les quatre régions qui ont été sélectionnées pour analyser les processus d'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire : Alsace, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Pays de Loire. Ces régions sont situées géographiquement aux quatre coins de la France : l'Alsace sur les marges germaniques de l'hexagone, le Languedoc-Roussillon sur la Méditerranée, du Massif Central aux Pyrénées, Les Pays de Loire sur la façade atlantique, et le Nord-Pas de Calais à la frontière belge et sur la mer du Nord. Chacune de ces quatre régions représente un contexte économique spécifique d'insertion pour les jeunes.

### **2.1. Les dynamiques démographiques**

Par rapport aux évolutions démographiques nationales, deux des quatre régions -l'Alsace et les Pays de Loire- se situent exactement dans la norme, tandis que les régions Nord-Pas de Calais et Languedoc-Roussillon sont aux deux extrêmes opposés de l'éventail des dynamiques démographiques régionales (tableau n°8).

Affectée depuis plusieurs décennies par des réductions des activités industrielles des industries traditionnelles (extraction minière, sidérurgie, etc.), la région Nord-Pas de Calais est le siège de courants migratoires négatifs en longue période, tandis qu'un excédent naturel supérieur à la moyenne nationale persiste, même s'il tend à se modérer. C'est une dynamique largement inverse qui prévaut dans la région Languedoc-Roussillon : le solde migratoire est supérieur à 1% par an, tandis que l'excédent naturel, longtemps négatif, est devenu depuis dix ans légèrement positif, grâce aux mouvements migratoires entraînant un surcroît d'arrivée de population proportionnellement plus jeune. Il résulte de ces mouvements une croissance très forte de la population totale en Languedoc-Roussillon (supérieure à 1% par an depuis 1975 contre 0,5% environ en moyenne nationale) et une évolution à peine positive pour le Nord-Pas de Calais (0,1% environ). Les évolutions sont proches de la moyenne en Alsace (0,46%) comme dans les Pays de Loire (0,54% entre 1975 et 1982 et 0,67% entre 1982 et 1990). Pour ces régions c'est le solde naturel qui explique la quasi-totalité de la croissance démographique.

**Tableau n°8**  
**Les évolutions démographiques dans les régions**

|  | Alsace    | Pays de Loire | Languedoc-Roussillon | Nord-Pas de Calais | France métropolitaine |
|--|-----------|---------------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Population totale (RGP 90)                         | 1 624 372 | 3 059 112     | 2 114 985            | 3 965 058          | 56 615 155            |
| Variation annuelle 1982-90 due au solde naturel    | + 0,46    | + 0,49        | + 0,07               | + 0,64             | + 0,41                |
| Variation annuelle 1982-90 due au solde migratoire | 0         | + 0,05        | + 1,10               | - 0,54             | + 0,10                |
| Variation annuelle 1982-90 de la population totale | + 0,46    | + 0,54        | + 1,17               | + 0,10             | + 0,51                |
| Variation annuelle 1975-90 de la population totale | + 0,46    | + 0,67        | + 1,12               | + 0,09             | + 0,49                |

Source : INSEE, recensements

Le mouvement démographique est souvent révélateur d'un profil qui peut être répulsif (Nord-Pas de Calais) ou attractif (Languedoc-Roussillon). Mais dans tous les cas, il perturbe les structures économiques et les structures d'emploi en modifiant les équilibres et déséquilibres accumulés au cours des périodes précédentes. Ainsi les ajustements sur le marché régional du travail et tout particulièrement le problème de l'insertion des actifs les moins qualifiés se trouve en partie conditionné par ces tendances démographiques de moyen terme. L'attrait pour certaines spécialités ou pour certains types d'emplois crée des concurrences et des équilibres renouvelés ou récurrents. Cette disparité des dynamiques démographiques explique en partie la diversité des niveaux et variations du chômage et de l'emploi dans les régions. Le niveau de chômage peut être aussi élevé dans les régions de forte attractivité démographique (Languedoc-Roussillon) que dans les régions en déclin démographique (Nord-Pas de Calais), mais les raisons qui expliquent ces niveaux de chômage sont très différentes.

## 2.2. Les dynamiques d'activité et d'emploi

La quasi-totalité des régions ont un taux global d'activité inférieur à la moyenne nationale du fait de la position particulière occupée par la région Ile-de-France (62,2% contre 55,1% en moyenne). L'Alsace se situe pourtant au-dessus de la moyenne nationale, grâce notamment à la sur-représentation du secteur industriel, qui résiste bien tout en connaissant des restructurations non négligeables fondées sur la petite ou très petite entreprise de haute technologie (tableau n°9). En Languedoc-Roussillon le taux d'activité progresse deux fois plus vite que la moyenne nationale. Une dynamique tertiaire (73,3% des salariés appartiennent à ce secteur), alliée à la dynamique démographique décrite précédemment, fonde la croissance de cet espace, dans lequel l'industrie reste quantitativement limitée (15,1% des salariés contre 24,8% en moyenne). Les régions des Pays de Loire et du Nord-Pas de Calais restent plus industrialisées que la France entière, mais ces deux régions se distinguent pourtant nettement : l'emploi dans le secteur primaire

est plus important dans la première, et dans la seconde, le taux global d'activité est faible, notamment du fait de la moindre activité des femmes.

**Tableau n°9**  
**Les indicateurs des évolutions de l'activité et de l'emploi dans les régions**

|  | Alsace | Pays de Loire | Languedoc-Roussillon | Nord-Pas de Calais | France métropolitaine |
|--|--------|---------------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Taux global d'activité en 1990                   | 57,0   | 54,7          | 49,4                 | 51,0               | 55,1                  |
| Taux agricole PAAE U01                           | 2,7    | 10,2          | 8,6                  | 3,6                | 5,7                   |
| Ratio emploi tertiaire / emploi industriel (*)   | 1,51   | 1,73          | 3,15                 | 1,89               | 2,13                  |
| Part de l'industrie dans l'ensemble des salariés | 32,0   | 28,6          | 15,1                 | 28,9               | 24,8                  |
| Part du tertiaire dans l'ensemble des salariés   | 60,5   | 61,8          | 73,3                 | 63,5               | 67,0                  |
| Ratio salariés / non salariés                    | 10,6   | 4,8           | 4,0                  | 8,0                | 5,9                   |
| PAAE hommes/PAAE femmes                          | 1,46   | 1,34          | 1,47                 | 1,50               | 1,36                  |
| <b>Indices 1990 (1975=100) RGP</b>               |        |               |                      |                    |                       |
| Population totale                                | 107,1  | 110,6         | 118,3                | 101,4              | 107,8                 |
| Pop. active ayant un emploi                      | 115,4  | 109,2         | 121,9                | 96,3               | 107,0                 |
| Population active totale                         | 121,5  | 118,1         | 136,9                | 109,0              | 115,2                 |
| Chômage  | 370    | 395           | 395                  | 410                | 329                   |

(\*) c'est-à-dire U08 à U14 / U02 à U07

Source : Recensements, SIRF

Il est significatif de constater qu'au cours des quinze dernières années, en Alsace et en Languedoc-Roussillon, la population active ayant un emploi a progressé relativement plus vite que la population totale. C'est l'inverse pour le Nord-Pas de Calais, où malgré le léger avantage démographique obtenu sur la période (indice 101) la population active ayant un emploi a perdu quatre points (indice 96,3 contre 107 en moyenne). Dans la région des pays de Loire, l'emploi a connu une progression plus ralentie qu'en Alsace et en Languedoc-Roussillon, et sensiblement identique à celle de la France métropolitaine (indice 109,2).

### **2.3. Les dynamiques de chômage**

C'est par rapport au chômage que les différenciations inter-régionales sont les plus marquées : d'un côté l'Alsace a un taux de chômage beaucoup plus faible que la moyenne (5,2% contre 8,9% pour la France métropolitaine), à l'autre extrême, le Nord-Pas de Calais et le Languedoc-Roussillon connaissent des niveaux de chômage beaucoup plus élevés (respectivement 12,5% et 13,1%), la région des Pays de Loire se situe dans une position intermédiaire (9,6%) (tableau n°10).

L'Alsace, région française où le chômage est le plus faible, connaît une situation systématiquement plus favorable que la moyenne française, que l'on considère le poids du chômage de longue durée où les taux de chômage des catégories de population les plus jeunes (12,1% pour les 15-24 ans contre 20,5% en moyenne, 8,1% pour les 25-29 ans contre 13,2% en moyenne). Les taux de chômage des jeunes (mêmes catégories d'âge) sont au moins de fois plus élevés dans les régions du Nord-Pas de Calais (respectivement 27,3% et 16,3%) et du Languedoc-Roussillon (respectivement 29% et 21,1%). Les Pays de Loire sont là encore dans une position moyenne, même si la part des chômeurs de longue durée y est particulièrement importante (34,3%).

**Tableau n°10  
Les indicateurs de chômage dans les régions**

|   | Alsace | Pays de Loire | Languedoc-Roussillon | Nord-Pas de Calais | France métropolitaine |
|---|--------|---------------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Taux de chômage moyen en 1990 (SIRF)              | 5,2    | 9,6           | 13,1                 | 12,5               | 8,9                   |
| Ratio chômage féminin / chômage masculin (déc 90) | 1,22   | 1,35          | 1,05                 | 0,99               | 1,14                  |
| % du chômage > 1 an (déc 90)                      | 23,7   | 34,3          | 30,4                 | 33,1               | 30,1                  |
| % de chômeurs ayant moins de 25 ans (déc 90)      | 28,2   | 31,6          | 26,4                 | 30,7               | 27,0                  |
| Taux d'activité des 25-29 ans                     | 87,4   | 89,2          | 83,1                 | 84,3               | 86,8                  |
| Tx de chômage des 15-24 ans                       | 12,1   | 19,0          | 29,0                 | 27,3               | 20,5                  |
| Tx de chômage des 25-29 ans                       | 8,1    | 12,6          | 21,1                 | 16,3               | 13,2                  |
| Tx d'activité des femmes de 20-59 ans             | 67,2   | 72,3          | 64,0                 | 61,0               | 69,8                  |

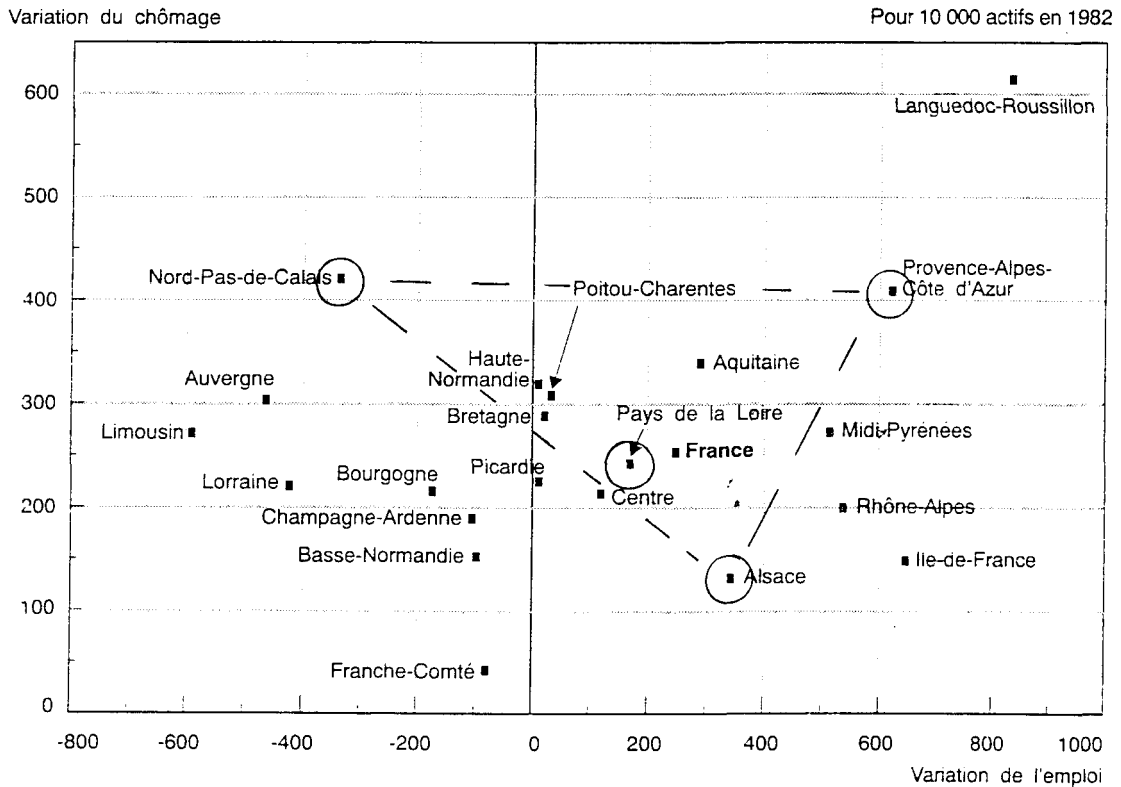
Source : SIRF

## **2.4. Quatre régions, quatre types de marchés du travail ?**

Il est possible de caractériser chacune des quatre régions retenues selon les modes d'ajustement sur le marché du travail. Un indice de ces différenciations est fourni par le graphique n° 5 qui rappelle que la disposition des données conjointes d'emploi et de chômage n'est pas linéaire<sup>4</sup>, et qui montre que chacune des quatre régions se caractérise par une combinaison spécifique des évolutions de l'emploi et du chômage au cours de la période inter-censitaire 1982-90.

4 Cette observation est déjà ancienne. cf. REM, n°95, 3e trimestre 1976, "croissance et chômage dans les économies régionales", et le colloque national Emploi-Croissance, juin 1978, Rennes/DGRST, "Le berceau du chômage", rapport à la DGRST, octobre 1978, M. Laget, CRPEE.

**Graphique n°5**  
**Les variations du chômage et de l'emploi entre 1982 et 1990**  
(Extrait de Descours, Jacquot, 1993)



Source : Recensements de population 1982, 1990 (exhaustif léger).

L'Alsace apparaît dans la situation la moins dégradée par rapport aux autres régions : l'évolution de l'emploi est restée positive, même si cette croissance a été plus modérée que dans les régions du Sud et l'Ile de France, et surtout, le niveau de chômage, particulièrement faible, a très peu augmenté. Cette dynamique régionale favorable est largement due à un accroissement marqué du nombre de travailleurs frontaliers (spécificité régionale partagée avec la Franche-Comté), mais aussi à un renouvellement régulier des activités productives. La croissance relative de l'emploi s'accompagne ici d'un **chômage modéré**.

Le Nord-Pas-de-Calais apparaît comme une région fortement marquée par la crise de l'emploi : il connaît une évolution fortement négative de l'emploi et fait partie des régions françaises ayant le plus fort accroissement du chômage. Cette croissance du chômage est en partie contenue par une émigration nettement supérieure à l'immigration, mais ce phénomène est contrebalancé par une pression démographique interne très forte. Le chômage qui affecte cette région peut être caractérisé comme un **chômage de récession**.

Le Languedoc-Roussillon présente de façon accentuée les caractéristiques des régions du Sud de la France : cette région cumule la croissance de l'emploi la plus forte et la croissance du chômage la plus importante. Cette configuration résulte de migrations d'actifs très

accentuées. Le chômage qui affecte cette région, caractérisée par une dynamique économique puissante et une pression démographique pesante peut être caractérisé comme un **chômage de croissance**.

La région des Pays-de-Loire illustre une situation médiane, puisqu'elle a connu un accroissement de l'emploi comme une progression du chômage assez conformes aux évolutions moyennes de la France. Sur le plan migratoire les départs des plus jeunes (moins de trente ans) excèdent les arrivées de populations plus âgées (plus de trente ans). Il faudrait toutefois distinguer au sein de la région le littoral et l'intérieur des terres, car dans les départements côtiers l'emploi a progressé et le solde migratoire est positif, tandis que c'est la situation inverse qui prévaut dans les autres départements. On peut parler ici d'un **chômage de transition**.

Cette classification, assez sommaire, mais visiblement congruente avec les chiffres, depuis deux décennies, mérite d'être affinée. Dans la dynamique socio-économique ponctuée par des moments de récession et de croissance on devrait pouvoir mieux caractériser des formes d'insertion liées à ces différentes phases, dans la mesure où l'environnement régional et local conditionne les trajectoires d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire.

### **3. QUATRE CONTEXTES RÉGIONAUX D'INSERTION :**

#### **ALSACE, LANGUEDOC-ROUSSILLON, NORD-PAS DE CALAIS, PAYS DE LOIRE**

La prise en compte des grandes dynamiques régionales d'emploi / chômage montre combien les contextes économiques dans lesquels les jeunes entrent dans la vie active sont hétérogènes et inégaux. Pour mieux saisir comment ces facteurs structurels contribuent à construire les cheminements postsecondaires des jeunes de bas niveau scolaire, il est nécessaire d'affiner la description de ces contextes régionaux. Nous tenterons de rendre compte de ces spécificités régionales, qui trouvent néanmoins leurs limites, d'une part dans la difficulté à référer ces données à la population des jeunes de bas niveau scolaire en particulier, d'autre part dans les disparités qui émergent à un niveau plus "local", infra-régional.

#### **3.1. L'Alsace : dual système, travail frontalier et "noyau dur" de jeunes en chômage**

L'Alsace, qui est la plus petite des 22 régions de France métropolitaine pour ce qui est de la superficie, est la quatorzième par sa population. Elle a une densité de 196 habitants au km<sup>2</sup> contre 104 h/km<sup>2</sup> pour l'ensemble de la France. L'Alsace jouit du privilège de disposer du second niveau de revenu disponible par habitant de l'hexagone (72.000 francs par an) après celui de l'Île-de-France (84.200 francs), et du plus faible taux de chômage (6,5 % en décembre 1992, contre 10,5 % pour la France entière).

Il faut noter toutefois que la situation sur le marché de l'emploi se dégrade depuis 1989-1990. On a assisté à une baisse de l'emploi en 1991 et à une stagnation depuis fin 1992. Depuis juin 1991, le chômage de longue durée, en décroissance jusque là, a recommencé à augmenter pour les deux sexes. Le chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans a également progressé, passant de 13,7 % en 1991 à 22,5 % en 1992. Curieusement, cette augmentation frappe davantage les niveaux élevés de qualification.



Ainsi en 1991 le chômage des jeunes de niveau I et II a augmenté de 69,8 %, celui des jeunes de niveau III de 45,0 %, celui des jeunes de niveau IV de 23,1 %, et celui des jeunes de niveau V de 12,4 %, tandis que le chômage des jeunes de niveau V bis diminuait de 23 %. Même le chômage des jeunes de niveau VI augmente moins vite (27,7 %) que celui des jeunes de niveau III ou plus.

La population ouvrière a un poids particulièrement élevé dans la population active occupée régionale (37,2%), puisque l'Alsace se classe au deuxième rang des régions françaises derrière la Franche-Comté (38,8%). La population active a augmenté de 9 % de 1982 à 1990 et cette augmentation est due à la hausse la population active occupée, le chômage ayant diminué. Elle résulte principalement de l'augmentation du nombre de femmes actives. De 1982 à 1990 l'emploi féminin poursuit sa croissance au rythme de 3.719 postes par an, le tertiaire continuant à offrir des débouchés aux femmes actives. Il y a en fait là un rattrapage du retard pris par rapport au niveau national. En effet la population active occupée reste nettement moins féminine (45,8 %) que la moyenne nationale (49,6 %), la seule région faisant un score plus faible encore étant la Corse (44,2 %). Par contre les jeunes de moins de 25 ans ont le taux d'activité le plus élevé de France avec 20,1 %, contre 16,8 % en moyenne.

Ces caractéristiques d'activité doivent être mises en relation avec une économie fortement industrialisée. En fait l'Alsace se situe en 1990 au deuxième rang des régions en ce qui concerne la part relative des emplois industriels et du BTP dans l'emploi total (38,7% derrière la Franche-Comté avec 42,8%), et au troisième rang après la Franche-Comté et la Haute-Normandie si on prend en compte la part de la valeur ajoutée industrielle dans la valeur ajoutée régionale. La région a pourtant perdu 14.300 emplois industriels de 1982 à 1990 (1784 emplois par an en moyenne), ce qui ajouté aux 8.500 emplois industriels déjà perdus de 1975 à 1982 (1214 par an en moyenne), représente une réduction de l'emploi industriel de 22.800 postes en 15 ans. C'est bien sûr le Haut-Rhin, le plus industrialisé des deux départements qui a le plus souffert de ces réductions d'emplois, notamment le bassin d'emploi de Mulhouse qui a perdu 11.300 emplois industriels à lui seul en 15 ans. Cela dit, grâce à une industrie très diversifiée, l'Alsace a relativement moins souffert que d'autres régions de la désindustrialisation générale, aucune grande saignée n'ayant pu se produire à la suite des difficultés de telle ou telle branche particulière. Le tissu industriel est surtout composé de petites et moyennes entreprises indépendantes, et plutôt de taille moyenne. De ce fait l'emploi est assez concentré : les unités de plus de 100 salariés regroupent 75 % de l'effectif industriel, contre 66 % en moyenne nationale, la taille moyenne des établissements étant de 105 salariés contre 78 en moyenne en France. Quant au tertiaire, qui est en augmentation, il a une structure particulière. Le tertiaire non-marchand y est en effet moins représenté que dans l'ensemble de la France. C'est le tertiaire marchand qui est dominant avec notamment le commerce, les banques et assurances, et l'hôtellerie-restauration.

Une autre particularité essentielle de l'Alsace tient à la très grande importance prise par le travail frontalier dans la région. Le travail frontalier concernait 61.525 personnes fin décembre 1992, soit 34 % de l'ensemble des frontaliers français et 8,7 % de la population active alsacienne, soit un nombre de frontaliers supérieur aux demandeurs d'emplois. Cette population de travailleurs frontaliers est plus jeune, plus masculine (70 % sont des hommes), et légèrement plus qualifiée que la moyenne alsacienne. Cette population est surtout importante dans les cantons situés directement sur la frontière bien sûr, mais avec un maximum aux deux extrêmes de l'Alsace, là où la frontière est terrestre, comme si le Rhin était moins aisé à franchir : la zone d'emploi de Saint-Louis avec la Suisse au Sud compte 45 % d'actif frontaliers, la zone d'emploi de Wissembourg avec l'Allemagne au nord compte 29 % de frontaliers.

L'importance du travail frontalier a pu poser des problèmes de main-d'oeuvre à certains secteurs alsaciens (métallurgie, BTP, chimie, hôtellerie-restauration), mais on constate curieusement que dans les zones où le travail frontalier est le plus important on enregistre également une nette croissance de l'emploi. C'est notamment le cas du bassin de Wissembourg, où il y a une croissance significative et à contre courant des tendances régionales de l'emploi industriel. Nombre d'entreprises industrielles installées dans ce bassin d'emploi sont en fait des entreprises allemandes venant profiter à la fois d'une main-d'oeuvre meilleur marché et des prix des terrains très avantageux comparativement à ceux pratiqués de l'autre côté de la frontière. à Saint-Louis par contre le secteur industriel a perdu un nombre substantiel d'emploi. Mais cette perte d'emploi a largement été compensée par la hausse de l'emploi tertiaire. Autre paradoxe, dans ces deux bassins frontaliers le chômage, il est vrai assez faible et de l'ordre de 4 % de la population active, ne diminue pas malgré le poids des emplois en Suisse et en Allemagne, comme si un seuil incompressible était atteint. C'est notamment le cas pour le chômage féminin dans la zone de Wissembourg.

Le taux de scolarisation alsacien n'est pas des plus élevés : le taux de personnes de plus de 15 ans qui se disent en cours d'étude au recensement de 1990 est de 10,5 % et l'Alsace est en 17ème position sur 22 régions. Par contre l'efficacité du système de formation alsacien semble assez grande, si on la mesure en terme de diplômes obtenus. En effet avec 25,1 % de la population de plus de 15 ans déclarant avoir un CAP ou un BEP, l'Alsace est la première région de France pour les diplômes de niveau V professionnel, devant la Franche-Comté et la Lorraine (21,4 %) et les Pays de la Loire (21 %). Le Nord-Pas de Calais est en 16ème position (17,9 %) et le Languedoc-Roussillon en 21ème position (15,6 %). Mais l'Alsace ne se classe pas trop mal non-plus pour les diplômes de niveau IV (7ème), de niveau III (4ème) et de niveaux II et I (4ème également). L'Alsace est ainsi la première région de France pour ce qui est des diplômes d'un niveau supérieur ou égal au niveau V, avec 44,2 % de la population de plus de 15 ans, contre 43,8 % en Ile de France (2ème) et 39,9 % en Rhône-Alpes (3ème). Les Pays de la Loire se retrouvent en 7ème position (36,4 %), le Languedoc-Roussillon en 15ème position (34,6 %), et le Nord-Pas de Calais en 21ème (32,5 %). Ces résultats s'expliquent en grande partie par l'importance de la formation professionnelle et technologique. L'Alsace est en effet encore fortement imprégnée de valeurs héritées de son histoire et qui privilégient l'intérêt pour la culture technique et professionnelle, et notamment pour la formation professionnelle en alternance. La formation professionnelle y est plus importante qu'ailleurs dans l'hexagone : 72 % des effectifs des classes terminales de niveau IV et V sont professionnelles et technologiques contre 68 % pour l'ensemble de la France, 35 % de ces jeunes se formant par apprentissage contre 27 % pour la France entière. Les classes professionnelles sont elles mêmes majoritairement industrielles dans les Lycées Professionnels. Les années terminales de CAP3 qui comptaient un tiers de leurs effectifs dans le tertiaire en 1980 n'en compte plus que 12 % en 1992 (dans le secteur hôtellerie-restauration). Les terminales de BEP très majoritairement tertiaires en 1980 (63 %) ne le sont plus que légèrement en 1992 (54 %), de même pour les terminales professionnelles qui ne le sont plus qu'à 52 %. Au total les formations professionnelles sont donc à majorité industrielles (50,2 % des effectifs).

Mais l'orientation plus forte et mieux acceptée, voire désirée, des jeunes alsaciens vers les filières professionnelles et technologiques, s'accompagne symétriquement d'une moindre orientation vers les classes de second cycle général des lycées, où par contre les taux de redoublement sont plus faibles que dans le reste de la France, et les taux de réussite aux examens plus élevés. De même les taux de réussite aux examens en lycées professionnels sont-ils également plus élevés que dans le reste de la France. Mieux orientés, les jeunes sont apparemment plus motivés et plus efficaces dans leurs études.

Plus diplômés, davantage orientés vers le secteur secondaire dans une région encore très industrielle, et bénéficiant d'un réservoir important d'offres d'emplois frontaliers en Suisse et en Allemagne dans le secteur industriel notamment, les jeunes alsaciens souffrent nettement moins du chômage que leurs camarades des autres régions de France, y compris en ce qui concerne les bas niveaux scolaires. Il reste néanmoins quelques difficultés relatives d'insertion, pour les jeunes filles, entre autre du fait de leur grande propension à suivre des formations tertiaires sans grand débouché en deçà du niveau III. En outre certaines zones d'emploi connaissent davantage de problèmes de chômage que la moyenne. C'est par exemple le cas des vallées vosgiennes qui ont subi la crise du textile et les délocalisations industrielles dans les pays du sud, et qui restent éloignées et mal reliées aux métropoles alsaciennes, à la Suisse ou à l'Allemagne : zones d'emploi de Sainte-Marie aux Mines, de Schirmeck, ou de Thann-Cernay. Les métropoles strasbourgeoise et mulhousienne elles-mêmes connaissent des taux de chômage supérieurs à la moyenne alsacienne, parce que le phénomène frontalier y est moins fort que dans certaines zones rurales, et parce que toute une partie de la population active, de traditions ouvrières, y souffre des pertes d'emplois industriels non-qualifiés.

Il n'en reste pas moins que la région est riche, et que le pourcentage de jeunes en situation d'exclusion y est vraisemblablement plus faible qu'ailleurs en France. Les jeunes s'insèrent ainsi en moyenne plus rapidement que dans le reste de la France, y compris les jeunes de bas niveau scolaire. Cet ensemble de circonstances fait qu'en Alsace, peut-être plus qu'ailleurs, le noyau dur de résistance à l'insertion apparaisse particulièrement résistant, car plus condensé, plus distillé. Par contre les problèmes globaux d'emploi et de chômage ne se posent pas de façon aussi cruciale que dans d'autres régions. Une solution individuelle aux problèmes d'insertion paraît toujours possible dans la région, à condition de trouver les bonnes formules, les bons relais, et de mettre en place les bons réseaux. Mais rien ne permet d'assurer que cette réponse alsacienne soit reproductible en d'autres lieux et d'autres environnements culturels et économiques, bien au contraire. Cette apparente clarté du problème posé par les publics en difficultés d'insertion en Alsace, ainsi que la forte tradition associative de la région, explique que les initiatives locales, notamment dans le domaine de l'insertion par l'économique aient été relativement précoces, et que le réseau qui s'est constitué autour des mesures jeunes soit assez dense et efficace.

### **3.2. Le Languedoc-Roussillon : formations générales, économie informelle et saisonnière et allongement de l'insertion**

Le Languedoc-Roussillon est une région marquée de façon caractéristique par l'héliotropisme qui s'est développé dans l'hexagone. Mis à part les bassins d'emploi de l'arrière pays (Lozère, Limoux), toutes les zones d'emploi ont un taux de croissance annuel moyen de la population proche de 1 %, et largement supérieur encore pour les bassins littoraux. Cette forte croissance de la population, alliée à une progression de l'activité féminine, explique la très forte augmentation de la population active. Celle-ci s'est accompagnée d'une accélération du chômage, qui est en quelque sorte la rançon de l'attractivité de la région. Un nombre important de postes sont en effet occupés par des nouveaux migrants, et ces postes sont d'un niveau de qualification ou de compétence inaccessible à toute une frange de la main-d'oeuvre locale, notamment aux jeunes de bas niveau scolaire.

Pourtant la région dispose d'un certain nombre d'atouts. Bien que le Languedoc-Roussillon soit une région assez pauvre en emplois industriels, certains bassins d'emploi comme ceux de Bagnols et de Montpellier ont connu une industrialisation non-négligeable. Les

entreprises y sont en outre de petite ou de très petite taille, ce qui peut être un avantage en termes d'insertion des jeunes non-qualifiés, quand on sait que les jeunes ayant ce profil s'insèrent principalement dans les petites et moyennes entreprises, qui contribuent à les former sur le tas. Par ailleurs l'agriculture résiste beaucoup mieux qu'ailleurs en France ; la population active agricole représente 8,3 % de la population active, contre 5,6 % pour l'ensemble de la France en 1990. Enfin le tertiaire croît rapidement, et même bien plus rapidement que la moyenne française : il s'agit moins des emplois non-marchands dans l'administration que du tertiaire marchand, et notamment les cafés, hôtels, restaurants, et le commerce (grandes surfaces surtout). Le nombre de petits commerces reste supérieur dans la région à ce qu'il est dans le reste de la France. De plus les activités d'étude et de conseil, et d'assistance aux entreprises ont connu un très rapide développement.

Le niveau de formation professionnelle et technologique est relativement faible dans une région où les grandes entreprises, qui servent traditionnellement de support à l'alternance dans les formations techniques initiales en établissement scolaire, sont assez rares, sauf dans le bassin d'emploi de Bagnols, où d'ailleurs la qualification professionnelle est supérieure à la moyenne. Traditionnellement les jeunes sont donc plus enclins à s'orienter vers les formations générales malheureusement peu porteuses en termes d'emplois, surtout pour des jeunes sortants sans diplôme.

Les résultats d'une enquête portant sur le cheminement à 3 ans (1988-1991) des sortants des filières technologiques et professionnelles du Languedoc-Roussillon, réalisée par le CRPEE, équipe du CIA-CEREQ de Montpellier, montrent que l'insertion des jeunes, et notamment des jeunes de bas niveau scolaire, est assez paradoxale dans la région. Si les jeunes sont bel et bien confrontés à des difficultés durables d'accès à l'emploi ou de maintien en emploi, et plus encore pour les emplois stables, par contre le retrait hors du marché du travail n'apparaît pas comme une alternative significative ; il ne concerne qu'une fraction faible de ces jeunes (14 %) qui est en outre dans la moitié des cas en reprise d'études. Par contre l'entrée sur le marché du travail constitue un parcours difficile. Trois ans après avoir quitté l'enseignement professionnel et technologique, seul 65 % des jeunes ont un emploi, et 20 % sont au chômage. En outre sur les 65 % de jeunes en emploi, plus de 20 % occupent des emplois sur contrat à durée déterminée ou en mission d'intérim. Enfin 10 % d'entre eux sont dans une situation où alternent les périodes d'emploi et les périodes de formation.

Un certain nombre des caractéristiques de l'insertion des jeunes sont dans la norme de ce que l'on observe dans le reste de la France (moindre chômage pour les jeunes issus des filières industrielles par rapport aux filières tertiaires, des garçons par rapport aux filles, etc.). Par contre le caractère tortueux de l'insertion est bien plus marqué en Languedoc-Roussillon que dans le reste de la France. On constate certes, logiquement, qu'au cours des premières années de vie active les emplois, qu'ils soient stables ou précaires, progressent au dépens du chômage et des mesures jeunes, mais l'évolution des emplois précaires est de plus très sensible aux emplois saisonniers. Tout se passe comme si l'emploi saisonnier était une variable essentielle dans la régulation des flux d'insertion. Ainsi le fort taux de chômage des jeunes ne doit-il pas masquer le fait qu'une grande partie d'entre eux occupent des emplois non formels dans le tourisme, la restauration, sur le littoral essentiellement, ou dans l'agriculture. Fréquemment ces emplois ne sont pas déclarés et ne réduisent donc pas les chiffres du chômage. Ils font néanmoins partie intégrante des cheminements professionnels, et peuvent conduire, après un délai variable, à une insertion professionnelle plus définitive. Le caractère retardé de l'insertion, et les parcours apparemment chaotiques des jeunes, ne sont ainsi pas systématiquement le signe d'un échec ou d'une inadaptation au système local d'emploi, mais parfois la marque d'un choix délibéré et l'indice d'une forme particulière d'adaptation à un système d'emploi en croissance

dans lequel existent des possibilités de travail informel. Les poches de résistance à l'insertion sociale et professionnelle existent, mais elle sont sans doute moins développées qu'il n'y paraît à première vue, et surtout moins robustes qu'elles ne le sont dans d'autres régions où le marché du travail est moins dynamique. Les réseaux personnels et interindividuels sont en effet encore très vigoureux dans une région où la forme caractéristique de l'entreprise est la toute petite entreprise.

Cela étant, au-delà de ces traits propres à la région Languedoc-Roussillon, une analyse plus fine fait apparaître une certaine variété de situation. La mobilité des jeunes et leurs possibilités d'insertion sur des emplois formels ou informels, en passant par des réseaux personnels ou au contraire plus institutionnels, sont différentes selon selon la zone d'emploi où ils se trouvent.

Dans un bassin de vieille tradition industrielle et minière en pleine crise de reconversion, comme celui d'Alès, la faible vitalité du tissu productif implique une stagnation de l'emploi, et cela malgré la résistance des réseaux interpersonnels d'insertion. Dans un bassin industriel en croissance, qui plus est entraîné dans la mouvance de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme l'est celui de Bagnols sur Cèze, où industrialisation et tertiarisation s'épaulent mutuellement, et où le niveau de formation est élevé, la progression du chômage est freinée. Dans un bassin en forte croissance démographique et économique, enfin, mais sans tradition industrielle et s'orientant vers le tertiaire, comme c'est le cas pour le bassin d'emploi de Lunel, où en outre les réseaux interpersonnels sont peu développés, l'insertion est une étape difficile et dangereuse pour les jeunes, et il convient de construire de toute pièce un réseau institutionnel de substitution, comme c'est par exemple le cas au travers de la charte intercommunale du Lunellois. On retrouve ainsi sur un bassin d'emploi très réduit, un condensé des problèmes liés à l'inadaptation microéconomique des ressources humaines d'une part, et des problèmes macro-économiques d'emploi d'autre part.

### **3.3. Le Nord-Pas de Calais : formations courtes, emplois rares et poids des "mesures jeunes"**

Le Nord-Pas de Calais est la région la plus densément peuplée de France avec 3.962.000 habitants pour 12.000 km<sup>2</sup>, soit 31 habitants au km<sup>2</sup>. Le caractère fortement urbain de cette région constitue une spécificité ancienne : en 1990, 86 % de la population régionale vit dans des communes urbaines contre 74 % en France. La région se caractérise en outre par son important réseau de villes moyennes. Les communes de 5.000 à 20.000 habitants représentent 9,7 % de l'ensemble des communes, contre 3,6 % au niveau national, tandis que les petites communes de moins de 200 habitants sont sous représentées : elles constituent 14,5 % des communes contre 29,7 % au niveau national (INSEE, 1992).

En dépit d'un solde migratoire nettement négatif au cours de la dernière décennie, le Nord-Pas de Calais reste la plus jeune des régions françaises métropolitaines : en 1990 38,7 % de la population avait moins de 25 ans. Ce qui pourrait être un avantage en termes de dynamisme et de qualité de la main-d'oeuvre se retourne alors un peu contre la région. Les ressources potentielles en main-d'oeuvre jeune alimentent en effet les déséquilibres d'un

marché du travail en récession. De 1982 à 1990, du fait de la jeunesse de la population et du développement de l'activité féminine, les disponibilités en main-d'oeuvre ont augmenté alors que l'emploi régressait. Aussi les jeunes sont-ils particulièrement exposés au chômage : en 1990 un chômeur sur quatre (23,7 %) a moins de 25 ans.

Il convient également de signaler qu'au niveau des bassins locaux du Nord-Pas de Calais la variabilité des évolutions du chômage est au moins aussi importante que celle observée au niveau des régions françaises. Ainsi début 1988, pour un taux de chômage régional brut moyen de 14,2 %, les zones d'emploi les moins touchées se situent à un taux d'environ quatre points en dessous et les zones les plus touchées à un taux d'environ quatre points au dessus. Les marchés locaux du travail semblent plus actifs dans les zones à prédominance urbaine et tertiaire qui sont caractérisées par une rotation rapide des chômeurs (Lille, Roubaix-Tourcoing). En revanche, dans les bassins liés à des concentrations industrielles et minières anciennes très touchées par la crise, les sorties du chômage sont difficiles alors que les entrées sont fréquentes (Douaisis, Valenciennois, Lens). D'autre part, l'expansion du secteur tertiaire a dynamisé certaines zones à caractère rural (Artois-Ternois, Berck-Montreuil) alors que dans les zones rurales qui comportent un secteur industriel important (Sambre-Avenois, Cambrai), le marché du travail est stagnant et la durée du chômage particulièrement longue (Lhéritier, 1985).

Région de tradition industrielle ancienne, la conversion des activités industrielles s'est en effet accompagnée de fortes suppressions d'emploi qui n'ont pas été compensées par des créations de postes en nombre suffisant dans le secteur des services. Tandis que l'offre d'emploi diminuait, les disponibilités de main-d'oeuvre sont restées croissantes du fait de la jeunesse de la population régionale et du développement de l'activité féminine accentuant le déséquilibre quantitatif du marché du travail local. De 1982 à 1985, le "sur-chômage" régional a régulièrement progressé avant de se stabiliser à partir de 1986 autour de 3,5 points. à partir de 1982, on peut néanmoins considérer que la montée du chômage régional ne traduit plus qu'une faible partie du déséquilibre du marché du travail, alors que l'émigration nette concourt, pour une plus grande part, à l'équilibrage *a posteriori* de ce dernier. De 1982 à 1986 cet équilibrage *a posteriori* se serait ainsi réalisé pour 61 % par émigration et 39 % par chômage sur place.

L'industrie a perdu 22 % de ses emplois entre 1982 et 1990, mais elle reste malgré tout un pilier de l'emploi régional et rassemble 33,4 % des emplois, contre 41,3 % en 1982. L'énergie, et notamment les charbonnages, les industries de biens intermédiaires et de biens de consommation, essentiellement les industries du textile et de l'habillement, subissent des réductions sévères d'effectifs sur la période. Ces activités restent néanmoins sur-représentées par rapport à leur poids dans le reste du pays. Dans l'industrie, seul le secteur des matériels de transport terrestre, grâce à l'automobile, a affermi sa sur-représentation régionale (indice 153 en 1989). Corrélativement à la désindustrialisation de l'économie régionale, la caractéristique tertiaire du Nord-Pas de Calais s'affirme nettement sur la période : en 1990 le secteur tertiaire représentait en effet 63,1 % de l'emploi total alors qu'il n'en représentait que 53,7 % en 1982. La région se caractérise par un poids important de commerce (indice de spécificité de 111), et en particulier de la grande distribution, et de la vente par correspondance (13,4 % des emplois en 1990). Les services marchands et les services non marchands regroupent chacun, en 1990, 20 % environ des emplois régionaux.

Pour ce qui est du nombre de jeunes scolarisés, l'académie de Lille est la seconde académie française après celle de Versailles. La scolarisation a été marquée par la fréquence des retards scolaires et les sorties précoces de formation initiale, avant l'acquisition d'une

qualification. La caractéristique de la région a été l'orientation massive des élèves vers le cycle court professionnel : en 1982 18,2 % des élèves étaient orientés en CAP à la fin de la 5ème contre 12,1 % en France entière, 32,6 % étaient orientés vers un BEP en fin de 3ème contre 22,5 % en France entière. Le taux de passage en seconde générale était quant à lui de 48,8 % contre 51,3 % en France entière. Certes de 1982 à 1990 la région a comblé certains de ses retards : l'accès au niveau IV et le taux de scolarisation à 18 ans progressent, et les sorties au niveau VI diminuent fortement, même si elles restent plus élevées que dans le reste de la France. Les effectifs scolarisés en lycée professionnel restent importants et la création des baccalauréats professionnels a contribué à la mise en place d'une filière importante d'accès au niveau IV, filière de réussite dans la formation professionnelle, qui a elle-même impliqué un développement des BEP et notamment des BEP du secteur secondaire qui sont des formations permettant une insertion plus aisée que les filières tertiaires des niveaux V ou IV.

Du fait de la tradition industrielle et ouvrière marquée du Nord-Pas de Calais, la formation professionnelle se déroule surtout en lycée, et l'apprentissage est très peu développé. Cela est très certainement préjudiciable aux jeunes de bas niveau scolaire pour lesquels l'apprentissage s'avère être dans d'autres régions (telles l'Alsace et les Pays de la Loire) une voie d'insertion sérieuse et efficace. De ce fait l'entrée dans la vie active est plus longue et plus difficile les premières années qu'en moyenne dans l'ensemble de la France, surtout pour les plus faiblement diplômés et notamment pour les jeunes filles qui sont plus pénalisées que dans le reste de l'hexagone. Ainsi en 1982 la part des jeunes actifs ayant un emploi après la fin des études était de 53,9 % dans la région alors qu'elle s'élevait à 63,8 % en France. Ce n'est qu'au bout de la quatrième année qui suit la fin des études que cet écart avec la moyenne française se réduit ; et il fallait attendre environ six ans en 1982 pour que la plus grande partie d'une promotion régionale soit insérée (Callewaert, 1986). Les jeunes connaissent le chômage d'autant plus fréquemment que leur niveau d'études est faible : 79,7 % des jeunes de niveau VI et 62,6 % des jeunes de niveau V bis sont en effet au chômage en 1990, alors que ce n'est le cas que pour 26 % des jeunes de niveau V.

L'emploi est de toute manière quantitativement insuffisant dans la région : le système productif ne peut fournir d'emploi qu'à hauteur de 55 % à 60 % d'une génération entrant sur le marché du travail. Aussi près d'un cinquième d'une génération de jeunes actifs quitte chaque année la région. De plus les emplois offerts sont de "mauvaise qualité", si l'on considère que plus de la moitié des emplois proposés à ces jeunes le sont dans le cadre de stages ou de contrats s'inscrivant dans les "mesures jeunes".

Compte tenu du poids des jeunes et des handicaps structurels que connaît le Nord-Pas de Calais en matière d'emploi, le développement des mesures et des dispositifs publics contre le chômage des jeunes a été particulièrement important dans la région. La mise en place du CFI à partir de 1990 impulse un accroissement conséquent du volume des stages qui s'accompagne d'une augmentation sensible de contrats d'adaptation et de qualification. Depuis cette période, la région est passée d'une utilisation massive des contrats d'insertion, à la mise en place d'un dispositif privilégiant formations et stages qualifiants. Mais parallèlement on constate une tendance à l'augmentation de la sélectivité à l'entrée dans les "mesures jeunes". Dans un contexte de fort déséquilibre entre offre et demande d'emploi, une concurrence accrue se dessine donc au sortir du système scolaire, et il en résulte que les jeunes de bas niveau scolaire, déjà défavorisés pour l'accès à l'emploi, risquent en outre l'exclusion des dispositifs d'insertion et de lutte contre le chômage.

D'une façon générale, le Nord-Pas de Calais est une région qui affronte des problèmes de reconversion marqués par une insuffisance des opportunités d'emploi, face à une population active pléthorique. Dans cette situation les bas niveaux scolaires sont, plus qu'ailleurs sans doute, exposés au risque d'être définitivement exclus de toute insertion professionnelle, même si d'autres catégories supportent également cette tension sur le marché du travail : jeunes d'origine étrangère, adultes non qualifiés, etc.

### **3.4. Les Pays de Loire : formations professionnelles, diversité des zones d'emploi, et articulation des emplois saisonniers et "mesures jeunes"**

Les Pays de la Loire constituent un ensemble plus hétérogène que les trois autres régions étudiées. Ils constituent en fait une sorte de mosaïque de zones d'emploi très diverses. Une tonalité commune se dégage néanmoins, celle d'un tissu de petites entreprises industrielles implantées dans un ensemble rural : 10,3 % des emplois sont agricoles, contre 7,8 % pour l'ensemble de la France des provinces et 5,6 %, Ile-de-France incluse; 24,9 % des emplois sont industriels ce qui correspond à la moyenne de la France des régions, et 22,6 % Ile-de-France incluse. La région est géographiquement très variée, s'étendant de part et d'autre de la Loire, du littoral atlantique aux confins du bassin parisien, en contournant le sud de la Bretagne. Les Pays de la Loire sont divisés en seize zones d'emploi où l'on peut retrouver quatre grands types d'évolution de l'emploi de 1982 à 1990 :

- un exode rural important dans les zones de la Sarthe-Nord, de la Mayenne-Nord, de Saumur et de Châteaubriand ;
- un tissu industriel traditionnel en détérioration dans la zone de Saint-Nazaire et ses chantiers navals d'une part, qui a perdu 10 % de ses emplois industriels, et dans la zone du Choletais et ses industries de la chaussure, du textile et des meubles d'autre part, aux taux de chômage élevés;
- une zone de villégiature estivale, de viticulture et d'horticulture, en Vendée-Ouest, La Roche sur Yon, et le long de la Loire offrant des emplois saisonniers nombreux;
- les pôles urbains tels que Nantes, Le Mans et Angers, nettement plus dynamiques en termes d'emploi, tant tertiaires qu'industriels, avec la relocalisation sur l'axe Paris-Nantes d'un certain nombre d'entreprises franciliennes.

Les Pays de la Loire connaissent des changements économiques profonds. Les secteurs industriels traditionnels, qui emploient une main-d'oeuvre rurale peu qualifiée, ont été touchés par la crise et affrontent une douloureuse reconversion. Il n'y a pas dans la région de pôle industriel homogène. En effet les grands établissements industriels ont perdu le plus d'emplois, tandis que les petites entreprises ont vu leurs effectifs augmenter, même si c'est en nombre insuffisant pour compenser les pertes des grands établissements. Les Pays de la Loire se particularisent par l'importance qu'y jouent les emplois intérimaires, tant dans les industries de biens d'équipement (l'automobile au premier rang) que dans le bâtiment et le génie civil. L'intérim se présente comme un "volant de sécurité" en période de difficulté conjoncturelle importante, et de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. L'intérim fonctionne comme moyen de constituer un vivier de secours en cas de reprise de la croissance.

Mais ce caractère précaire de l'emploi n'est pas spécifique à l'industrie. Avec l'expansion du tertiaire, et notamment le tourisme sur le littoral et le long de la Loire, on assiste certes à une augmentation des effectifs des cadres, des professions intermédiaires, et des employés,



mais le tourisme, qui est particulièrement porteur d'emploi dans l'hôtellerie et la restauration, imprime à l'emploi de la région (et notamment dans les zones d'emploi vendéennes) un caractère saisonnier très marqué. Sur la côte le tourisme est quasiment la seule activité, et il concerne en grande partie les jeunes, et en particulier les jeunes femmes peu qualifiées. La population active de la région est d'ailleurs plus féminine que la moyenne nationale.

En ce qui concerne les taux de chômage les contrastes géographiques sont assez grands. Ils varient entre 14,3 % dans la zone de Saint-Nazaire et 5,8 % en Mayenne Nord et Est. Mais ces variations masquent une double évolution durant la période intercensitaire : un afflux d'actifs dans les zones où la croissance est forte, un exode dans les zones à forte baisse d'activité. Ce mouvement engendre un taux de chômage en augmentation dans les zones à forte activité (Nantes, Angers, Le Mans), et un faible taux de chômage dans les zones d'exode rural de Mayenne et de Sarthe, qui perdent des actifs.

D'une manière générale la population de la région est vieillissante et se caractérise par une forte émigration des jeunes de 20 à 35 ans. Ceux-ci quittent la région en partie pour continuer des études, en partie pour chercher du travail, en Ile-de-France pour l'essentiel; cette mobilité de résidence est ainsi très importante (8,1 %) au regard de ce qui se passe en Alsace et en Languedoc-Roussillon. Elle se rapproche de celle du Nord-Pas de Calais. La proximité des départements de la Mayenne et de la Sarthe de la capitale facilite ces migrations, d'autant plus que ces zones rurales sont touchées par un exode important lié à la chute des activités agricoles et à une industrie peu diversifiée et fragilisée. Parallèlement aux emplois saisonniers, l'émigration est ainsi devenu l'un des modes de régulation de l'emploi, non seulement en zones rurales, mais aussi dans des zones d'industrie traditionnelle.

L'hétérogénéité de la région concernant la structure des emplois, les secteurs d'activité dominants, la taille des entreprises, et le taux de chômage, se retrouve également en ce qui concerne la scolarisation, qui est aussi très diverse. En Loire-Atlantique c'est par exemple le second cycle long qui est sur-représenté, tandis qu'en Maine et Loire le second cycle professionnel est sous-représenté. La Sarthe, qui a eu autrefois un second cycle professionnel développé, a connu une forte régression de cette catégorie d'enseignement du fait de l'exode rural et de la tertiarisation des activités. Les zones de Nantes, Angers, et Le Mans connaissent des taux élevés de scolarisation du fait de l'existence de structures permettant de poursuivre des études plus longues dans ces agglomérations. Dans les zones où l'apprentissage joue un rôle important, Cholet, La Roche sur Yon, Vendée-Est, bien que le taux de scolarisation soit inférieur à la moyenne régionale, les jeunes sont plus souvent en emploi, stable ou précaire, marquant là une insertion plus précoce que dans l'ensemble des Pays de la Loire. Les zones de Saint-Nazaire, Châteaubriand, et Vendée-Sud se caractérisent par une sur-représentation à la fois du chômage et de l'emploi précaire pour les 20-25 ans.

Globalement, la région se caractérise, notamment du fait du rôle de l'apprentissage, par une concentration importante de la population sur les diplômes professionnels de niveau V, CAP et BEP (4ème région après l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine avec 21 % de CAP-BEP dans la population de 15 ans ou plus en 1990, contre 25,1 % en Alsace et 21,4 % en Franche-Comté et en Lorraine, 17,9 % en Nord-Pas de Calais et 15,6 % en Languedoc-Roussillon).

L'embauche en entreprise est d'ailleurs en grande partie ouvrière (64 %). Elle n'est certes pas systématiquement définitive, elle ne l'est que dans 55 % des cas, mais elle l'est surtout d'autant moins que l'on est moins qualifié. L'embauche est plus instable pour les employés, puis les ouvriers. Elle est plus stable pour les techniciens et les cadres. Cela étant 70 % des

jeunes embauchés sur contrats à durée déterminée (CDD) voient leur contrat transformé en contrat à durée indéterminée (CDI). Le CDD fonctionne comme une période de test pour nombre d'entreprises.

Il y a dans la région une sorte de distribution des rôles entre grandes entreprises qui offrent des emplois à durée déterminée aux jeunes sortant du système éducatif, quel que soit le niveau atteint, ou offrent des emplois d'insertion du type "mesures jeunes". Mais elles ne le font pour des jeunes de bas niveau scolaire que là où leur demande d'ouvriers expérimentés ne peut être satisfaite, ou lorsque les besoins liés à l'activité saisonnière sont importants. Les petites entreprises quant à elles embauchent moins fréquemment en CDD que les grandes. Elles stabilisent davantage la main-d'oeuvre. Elles recrutent à des niveaux de formation assez peu élevé, pour des postes peu qualifiés et avec des rémunérations assez basses. Mais elles n'ont pas le loisir de former des salariés qu'elles souhaitent immédiatement utilisables. Elles embauchent donc plus facilement des "bas-niveaux" et des chômeurs mais sont plus exigeantes sur l'expérience professionnelle, qui peut avoir été acquise dans des mesures d'insertion ou des CDD auprès des grandes entreprises.

Cela étant, les disparités entre évolutions de l'emploi stable et de l'emploi précaire sont très grandes entre départements. On observe néanmoins de façon assez générale dans la région une tendance à l'augmentation des stages au détriment des contrats d'insertion. Or cette tendance peut se révéler dangereuse pour toute une fraction de jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer, ni dans un circuit de professionnalisation, ni dans un circuit d'emplois saisonniers, et qui alternent les périodes de stage et de chômage, ce qui diminue progressivement leurs chances d'insertion durable. Ce schéma menace notamment les jeunes des zones d'emploi-formation de Saint-Nazaire ou de Nantes, où les réseaux personnalisés sont relâchés, et où les réseaux institutionnels sont trop récents et saturés.

Mais ce qui semble tout à fait caractéristique des Pays de la Loire, c'est le type très particulier de concurrence existant, dans les zones d'emploi littorales ou le long de la Loire, entre les contrats d'insertion (contrats de qualification, contrats d'adaptation, etc.) et l'emploi saisonnier. Les contrats d'insertion voient en particulier leur poids baisser entre juin et septembre, tandis qu'augmentent les emplois saisonniers. Inversement de septembre à mars, ce sont les emplois du dispositif qui l'emportent sur les emplois précaires et saisonniers. Tout se passe comme si, dans une part importante de la région, une forme particulière de stabilisation de l'emploi se mettait en place, faite d'emplois saisonniers du tourisme et de l'agriculture en été et en automne, d'emplois intérimaires ou de contrats d'insertion en hiver et au printemps, quand ce ne sont pas les indemnités chômage qui viennent faire la jointure. Ce mode de régulation très particulier semble plus affirmé dans la partie sud-ouest de la région. Le nord-est se régulant quant à lui davantage par l'émigration sur la région parisienne, voire marginalement sur la région rennaise pour les jeunes du nord-ouest (Mayenne, Laval).

Il ressort de notre tour de France comparatif de quelques régions, et à l'intérieur de ces dernières, de quelques bassins d'emplois particuliers, que les notions d'insertion professionnelle et de résistance à l'insertion ne sont pas toujours très faciles sinon à définir du moins à saisir sur le terrain.

Un taux de chômage élevé des jeunes, comme dans le Nord-Pas de Calais par exemple, ou le Languedoc-Roussillon, peut avoir deux significations très différentes. Il peut être le reflet d'une exclusion forte et de l'absence d'opportunités d'emploi sur le marché du travail, mais il peut aussi être lié à des modes particuliers d'intégration sociale, par le biais de travaux informels ou "au noir" dans les services touristiques (hôtels, cafés, restaurants, campings) ou dans certaines activités agricoles comme la viticulture ou le maraîchage. Un même taux

de chômage peut ainsi masquer des différences très fortes dans les mécanismes d'insertion professionnelle et les modes d'organisation des réseaux d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, on a pu constater combien les contextes régionaux peuvent être hétérogènes d'un bassin d'emploi à l'autre. La région des Pays de Loire en fournit une illustration exemplaire, mais qui n'est pas isolée. De plus à ce niveau local on a pu observer des similitudes inter-régionales dans les modes de régulation du marché du travail et des systèmes de formation : zones rurales et de petite industrie traditionnelle en crise en Nord-Pas de Calais et Pays de Loire, zones de fortes activités saisonnières déclarées ou non en Languedoc-Roussillon et Pays de Loire, zones mono-industrielles en reconversion en Nord-Pas de Calais et Alsace, etc. Se pose ainsi la question de la pertinence du cadre régional comme indicateur des contextes structurels de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette question sera reprise dans le troisième chapitre.

#### 4. LES CHEMINEMENTS PROFESSIONNELS DES JEUNES DE BAS NIVEAU SCOLAIRE EN FRANCE ET DANS LES QUATRE RÉGIONS (1986-89)

Les résultats de l'exploitation de l'enquête de cheminement réalisée par l'ONEVA du CEREQ en décembre 1989 auprès des jeunes sortants de l'enseignements général ou technique en juin 1986 permettent de décrire les disparités régionales d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire. Nous présenterons ici les données sous une forme comparative entre les quatre régions d'Alsace, des Pays de la Loire, du Nord-Pas-de-Calais et du Languedoc Roussillon. Ceux-ci nous apportent un éclairage sur les situations concrètes de ces jeunes et sur les modalités locales d'insertion qui leur sont proposées. Dans un premier temps, nous mettrons en évidence les grandes disparités régionales, puis nous analyserons pour chaque académie quelles sont les particularités de cheminement de la population interrogée.

##### 4.1. De grandes disparités régionales

Tableau n°11  
Caractéristiques socio-démographiques de la population en 1989

|                   |                  | Alsace | Languedoc-Roussillon | Nord-Pas de Calais | Pays de Loire | France |
|-------------------|------------------|--------|----------------------|--------------------|---------------|--------|
| Sexe              | Garçons          | 40,2   | 51,4                 | 55,3               | 56,2          | 49,9   |
|                   | Filles           | 59,8   | 48,6                 | 44,7               | 43,8          | 50,1   |
| Niveau scolaire   | VI               | 31,6   | 38,3                 | 21,1               | 33,2          | 27,6   |
|                   | Vbis             | 24,0   | 23,1                 | 36,6               | 25,5          | 31,1   |
|                   | V court non dipl | 44,4   | 38,5                 | 42,3               | 41,3          | 41,2   |
| Age en 1986       | 17 ans et moins  | 50,9   | 58,8                 | 47,2               | 56,7          | 51,0   |
|                   | 18               | 29,8   | 24,9                 | 29,4               | 27,9          | 28,4   |
|                   | 19               | 10,7   | 13,6                 | 17,2               | 10,3          | 16,0   |
|                   | 20 et plus       | 8,7    | 22,8                 | 6,1                | 5,0           | 4,6    |
| Résidence en 1989 | Même région 1986 | 96,9   | 86,8                 | 96,0               | 89,9          |        |
|                   | Ile de France    | 0,0    | 1,0                  | 2,3                | 8,1           |        |
|                   | Autres régions   | 3,1    | 12,2                 | 1,7                | 2,0           |        |
| Situation du père | Sans emploi      | 15,8   | 25,9                 | 28,0               | 13,8          | 17,1   |
|                   | En emploi        | 84,2   | 74,1                 | 72,0               | 86,2          | 82,9   |

Source : ONEVA CEREQ

Au niveau national, cette population se compose d'un nombre équivalent d'hommes et de femmes, mais des différences régionales fortes apparaissent. En particulier, à Nantes et à Lille, les hommes sont sur-représentés, alors qu'à Strasbourg les jeunes femmes sont plus nombreuses. Il est difficile d'interpréter ces écarts d'une région à l'autre, compte tenu de la méthodologie d'enquête (cf. encadré).

Les variations de niveaux scolaires et d'âges suivent une même logique dans les régions : sorties précoces aux niveaux les plus bas sur l'académie de Montpellier et sorties plus tardives aux niveaux plus élevés en Alsace, les deux autres régions occupant des situations intermédiaires. Ces niveaux de sorties influent de façon importante sur les modalités d'insertion, puisqu'au niveau national, les jeunes occupant un emploi stable trois ans après leur sortie de l'école sont deux fois plus nombreux au niveau V court qu'au niveau VI (cf. annexe tabl. 4). Se combinent alors aux conjonctures locales d'insertion plus ou moins favorables des structures de population qui potentialisent ou réduisent les probabilités d'insertion professionnelle rapide.

L'indicateur de mobilité géographique fait apparaître une faible mobilité résidentielle des jeunes originaires d'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais. Mais ces résultats traduisent des comportements différents : sur l'académie de Strasbourg, l'attraction s'effectue de préférence vers les régions frontalières voire l'étranger (non distingué dans ce codage), alors que de la région lilloise, les jeunes se dirigent plus volontiers vers l'Ile-de-France. C'est également le cas des Pays de la Loire, dont les relations sont étroites avec la région parisienne, puisque la plupart des migrations se font en direction du bassin parisien. Les jeunes de l'académie de Montpellier sont parmi les plus mobiles, mais sont peu attirés par la région parisienne.

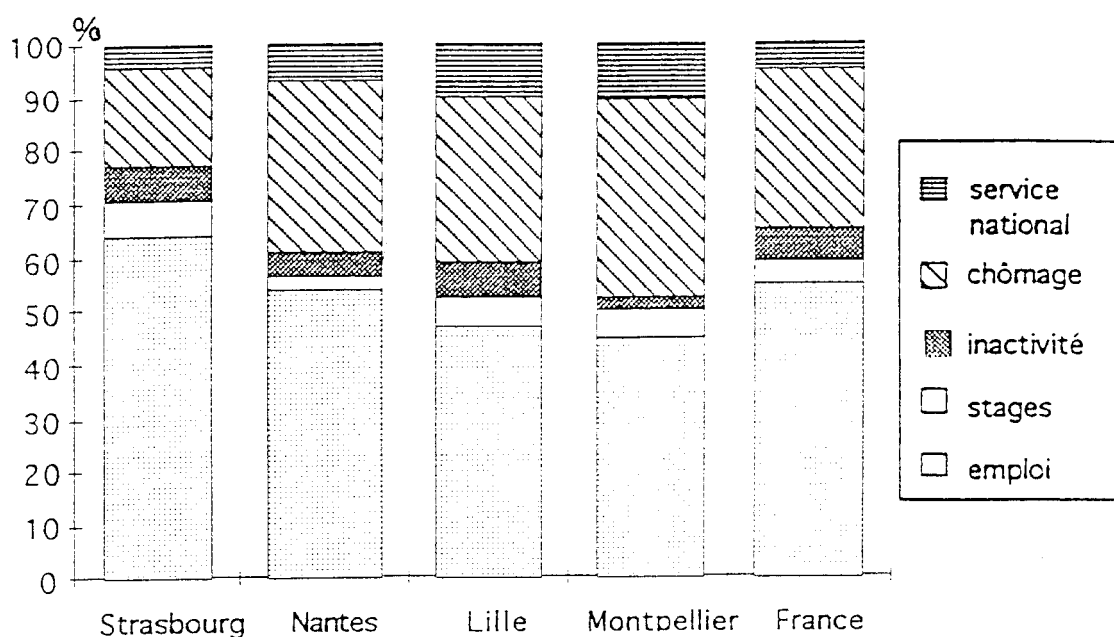
Enfin, l'origine sociale des jeunes interrogés fait apparaître un nombre important (plus du quart) de pères sans emploi sur les deux régions du Nord-Pas de Calais et du Languedoc-Roussillon. Ceci s'articule avec les taux de chômage massifs de ces deux régions.

La population interrogée en décembre 1989 est constituée de 11.000 jeunes sortis de l'enseignement secondaire général ou technique en 1986. L'échantillon national est représentatif des 300.000 jeunes sortis de ces filières en 1986. Il n'est toutefois pas représentatif au niveau régional, la variable "académie d'origine" n'ayant pas été utilisée pour construire l'échantillon. Le recours *a posteriori* à une variable de pondération par académie permet de lisser les distorsions les plus fortes, sans garantir toutefois de représentativité stricte.

■ La situation des jeunes en Décembre 1989

Trois ans après leur sortie de l'école, les jeunes de bas niveau scolaire de ces quatre régions se retrouvent dans des situations très clivantes : 64,2 % des jeunes alsaciens sont en emploi, alors que cela ne concerne qu'à peine 45% des sortants de l'académie de Montpellier (graphique n°6).

Graphique n°6  
Situation des jeunes en décembre 1989 selon les académies



Source : ONEVA, CEREQ

Les taux d'inactivité reflètent probablement les variations d'âge et de sexe observées dans chaque région : légère sous-représentation de femmes et population très jeune à Montpellier expliquant peut-être cette faible inactivité (2,2 %). Celle-ci augmente à Nantes (4,2 %) puis à

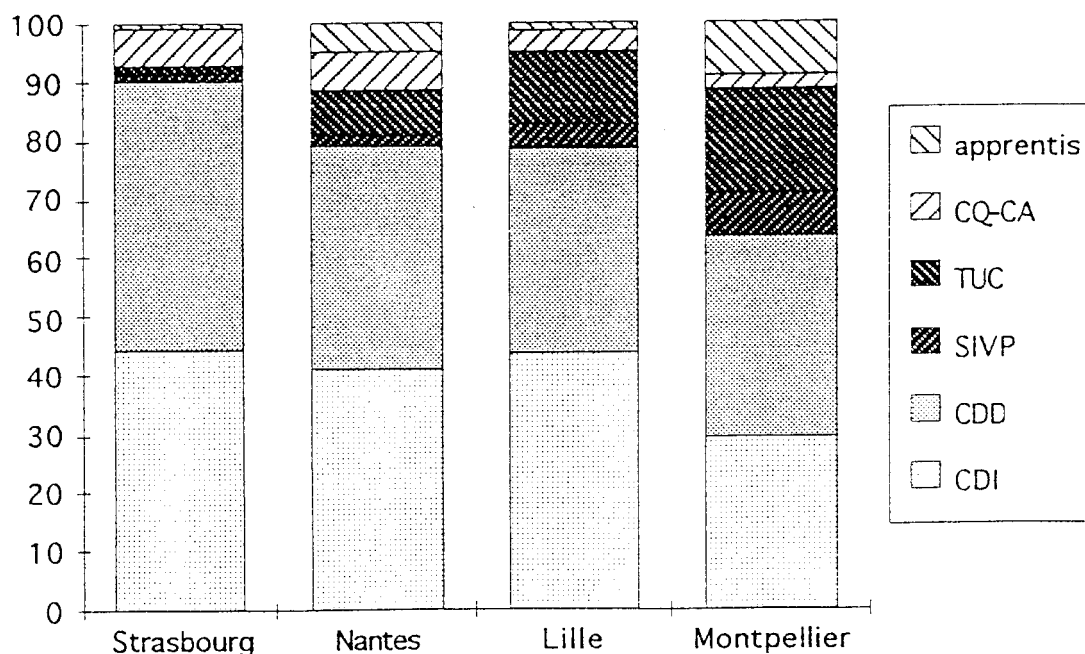
Lille (6,8 %) et Strasbourg (6,9 %). Dans l'hypothèse où l'inactivité est ici essentiellement féminine, ce serait dans le Nord-Pas-de-Calais que l'on rencontrerait le plus de femmes inactives, compte-tenu des caractéristiques démographiques des sortants de 1986. Cette faible activité pourrait alors s'expliquer par une conjoncture nettement défavorable durant cette période à l'emploi des jeunes femmes (16,3 % de chômage féminin en 1990).

La faible proportion de jeunes en stage en décembre 1989 peut essentiellement s'expliquer par la conjonction des calendriers nationaux et régionaux concernant la mise en place du CFI-jeunes. Ce nouveau dispositif, qui devait alors réunir l'ensemble des mesures existantes, s'est mis en place dans les régions durant le dernier trimestre 1989. La région des Pays de la Loire en particulier a été plus longue à organiser le dispositif et l'on se trouve alors à une période de "creux" où les propositions de stages à l'attention des jeunes demandeurs d'emploi étaient réduites. On constate cependant que les situations "en stage" ne viennent pas, à ce moment, réduire les écarts entre les régions au niveau des taux de chômage. Au contraire, l'Alsace, où les jeunes sont plus rarement demandeurs d'emploi (18 %) compte plus de stagiaires (6,3 %) que le Languedoc-Roussillon (5 %), où le taux de chômage dans cette population est élevé (37,2%).

La situation des jeunes "en emploi" mérite à elle seule une attention particulière. Elle rassemble des emplois dits "stables" (CDI), "précaires" (CDD), des emplois propres aux dispositifs d'insertion : travaux d'utilité collective (TUC) et stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), et les contrats de travail de type particulier : contrats de qualification, d'adaptation ou emploi-formation (CQ-CA) et les apprentis. Le poids de ces différentes situations selon les académies mérite d'être étudié de façon autonome (cf. graphique n°7).

**Graphique n°7**

**Répartition des situations d'emploi des jeunes en décembre 1989 selon les académies**



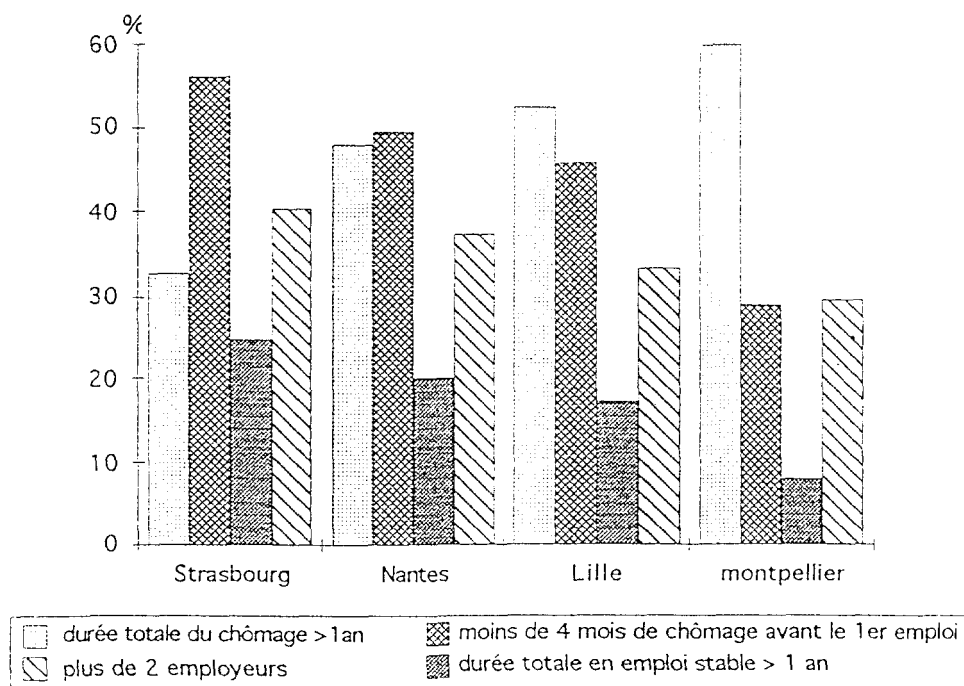
Source : ONEVA, CEREQ

Il est intéressant de constater qu'hormis pour le Languedoc-Roussillon, la part des emplois à durée indéterminée est presque identique dans les trois autres régions, variant entre 40 et 45 % des situations d'emploi. C'est essentiellement l'importance des CDD qui distingue l'Alsace. Il apparaît difficile d'interpréter ces taux comme des indicateurs de "précarité" d'emploi. En effet, on constate que le CDD est un indicateur d'insertion professionnelle forte, car il représente une norme modale des conditions d'obtention d'un emploi chez les jeunes. Plus significatifs des situations de "précarité" sont les emplois peu qualifiants comme les SIVP et les TUC. C'est en effet dans les deux régions où les taux de chômage sont les plus importants que l'on rencontre le plus de jeunes émergeant à ces dispositifs. En globalisant sur les indicateurs de cheminement ces mesures avec les contrats de types particuliers et plus qualifiants (contrats d'adaptation, de qualification, d'apprentissage...), on risque alors de mal mesurer l'impact professionnalisant de ces différentes situations. En effet, le plus fort taux d'apprentis en Languedoc-Roussillon est essentiellement lié à la forte représentativité masculine et au jeune âge de cette population. Nous verrons plus loin que les jeunes entrés dans ces contrats sur la région Alsace sont pour la plupart sortis et souvent insérés sur un CDI. Le déficit en contrats qualifiants du Nord-Pas-de-Calais paraît ici comblé par les TUC, plus souvent offerts aux femmes, mais dont la portée stabilisante dans l'emploi est moindre.

### ■ Quelques indicateurs de cheminement

Avant d'étudier de façon plus précise comment évoluent les cheminements des jeunes de bas niveau scolaire des quatre régions, certains indicateurs permettent de mesurer les difficultés qu'ils ont rencontrées (graphique n°8).

**Graphique n°8**  
**Quelques indicateurs de cheminement**



Source : ONEVA, CEREQ

Dans un premier temps, on remarque que les indicateurs de cheminement conduisent également à situer aux extrêmes les régions d'Alsace (situation la plus favorable) et du Languedoc-Roussillon (région la plus défavorable). Néanmoins, on voit ici apparaître des différences significatives entre les deux régions intermédiaires, qui, jusqu'alors, étaient relativement proches, avec un chômage moins long en Pays de la Loire et un plus grand nombre d'employeurs. Après Strasbourg, c'est en effet à Nantes et à Montpellier que l'on trouve le plus de jeunes ayant eu plus de trois employeurs, ce qui signe le caractère saisonnier de l'emploi dans certains bassins de ces zones, au contraire du Nord-Pas-de-Calais où les possibilités de "petits boulots" sont beaucoup plus restreintes.

Les mobilités d'emploi ne peuvent ainsi pas être interprétées de la même manière selon les régions. Quand le chômage des jeunes est important, il est plus souvent le signe d'une instabilité professionnelle, faite d'emplois saisonniers, de contrats d'intérim ou de CDD. Par contre, dans des zones où le potentiel d'emplois est plus élevé (Strasbourg), il traduit sans doute des mobilités volontaires qu'il faut lire comme des indicateurs de bonne insertion sur le marché de l'emploi, puisqu'intégrées à des stratégies individuelles.

On voit au travers de ces premières données s'inscrire l'impact à la fois des contextes structurels favorisant l'insertion dans ces régions, mais aussi de l'utilisation locales de mesures dont les conséquences en termes d'emploi sont divergentes. L'étude des indicateurs de cheminement dans chaque académie nous donne alors d'autres éléments d'évaluation des spécificités régionales de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire. Les données de cheminement concernant les jeunes de bas niveau scolaire de chacune des régions sont présentées dans les graphiques reproduits plus loin.

---

#### **4.2. L'Alsace : l'existence d'un fort réseau d'insertion**

Nous avons vu que la région d'Alsace présentait une conjoncture favorable à l'insertion des jeunes de bas niveau, au regard des autres régions françaises. Celle-ci peut alors se mesurer à travers la "rentabilité" des mesures existantes à l'attention de ce public. La présence traditionnelle dans cette région de l'apprentissage, relayée par l'usage intensif des autres contrats de type particulier réduit au minimum le recours à d'autres mesures en entreprise (TUC, SIVP etc.), moins qualifiantes et dont le rôle de pré-embauche est beaucoup plus réduit. C'est ainsi que dès la sortie de l'école, un grand nombre de jeunes s'orientent vers les contrats d'apprentissage ou de qualification, sans passer par d'autres mesures ou des périodes de chômage récurrentes. Il s'en suit une évolution des passages par les "emplois dispositifs" rythmée par des sorties un an ou deux ans après la fin de la période scolaire, et venant alimenter abondamment les courbes d'insertion en emploi sous CDD ou/et CDI.

L'évolution des situations des jeunes alsaciens montre très nettement l'impact des sorties des "emplois dispositifs" à un rythme annuel, sur la progression des emplois en CDD et CDI. Ces emplois particuliers ne se présentent pas comme une mesure "occupationnelle" mais bien comme une modalité d'insertion performante. En effet, tandis que le taux de jeunes intégrant ces dispositifs est à son maximum en juin 1987 (34,9 %), soit un an après la sortie de l'école, sa baisse importante deux ans plus tard (ils ne sont alors plus que 8,5 % en juin 1989) n'entraîne qu'une légère augmentation passagère du taux de chômage, mais surtout une montée importante des CDD, et dans une moindre mesure des CDI. Notons en outre que chaque augmentation forte de CDD fait suite à une diminution significative de ces emplois d'insertion, laquelle précède d'un trimestre une augmentation significative des CDI. Cette évolution traduit bien l'intégration forte de ces contrats dans les pratiques de formation et d'embauche des employeurs alsaciens.



Enfin, le nombre relativement important de stagiaires vient atténuer l'impact des sorties de contrats sur le nombre de demandeurs d'emploi de la cohorte. Les stagiaires sont en effet d'autant plus nombreux que les "emplois dispositifs" diminuent, venant prendre le relais de contrats d'insertion n'ayant pas débouché sur un emploi. Notons en outre que les jeunes filles étant massivement représentées sur cet échantillon, il est probable qu'elles soient majoritaires parmi les stagiaires, gonflant alors significativement l'impact de ces mesures.

En conclusion, on peut retenir que les courbes d'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire en Alsace sont rythmées essentiellement par les entrées et sorties en contrats qualifiants. Mode privilégié et localement valorisé d'obtention d'une qualification, ces contrats paraissent en outre être efficacement utilisés par les employeurs qui intègrent massivement leurs apprentis ou stagiaires parmi leurs salariés. Il reste cependant une frange significative, oscillant entre 15 et 20 % de la cohorte qui se trouve toujours en situation de chômage. En outre, malgré le fort taux d'emploi, 9,5 % des jeunes alsaciens n'ont eu aucun employeur en décembre 1989 (moyenne nationale : 6,5 %). Il semble donc qu'une partie non négligeable de ces jeunes connaissent une situation de chômage prolongée tandis que d'autres ne s'y retrouvent que de façon transitoire, sans que coexistent des alternances à moyen terme. Tout se passe comme si l'existence de modes d'insertion forts et intégrés dans les pratiques des employeurs entravaient l'utilisation de solutions alternatives pour des publics en situation sociale, familiale et/ou psychologique plus difficile.

#### **4.3. Le Languedoc-Roussillon : de l'exclusion forte à l'insertion différée**

Confrontée à des taux de chômage élevés, la région du Languedoc-Roussillon est sans doute une région économiquement peu favorable à l'emploi des jeunes, parmi les quatre que nous avons étudié. Les cheminements observés sur les trois années montrent cependant une évolution dynamique, qui témoigne d'une plus grande diversité de situations que dans le Nord-Pas-de-Calais. C'est ainsi que le taux de chômage suit des fluctuations trimestrielles : il baisse en juin et augmente en décembre pendant les trois années, selon une amplitude décroissante (-16 % en juin et +11 % en décembre 1987 ; -2 % en juin et +1,5 % en décembre 1989).

Tout se passe comme si cette population, composée en majorité de très jeunes hommes et femmes en échec scolaire, enclenchaient plus tardivement que dans les autres régions leur recherche d'intégration sur le marché du travail. En effet, si le taux d'emplois en CDI est faible en décembre 1989, il traduit mal la progression dont il a été l'objet : c'est d'une multiplication par 13 qu'il s'agit, étant donné que le taux d'emplois stables n'a atteint un seuil significatif qu'en décembre 1987 (moins de 3 %). Il en est de même pour les "emplois dispositif" : contrairement aux autres régions, ce n'est qu'un an après la sortie de l'école que les jeunes s'orientent vers ce type de contrats. Ils sont les plus nombreux à s'y trouver encore en décembre 1989. A cette date 16,3 % des jeunes de la région sont sur un contrat d'insertion alors qu'il n'y a plus que 6,4 % d'alsaciens dans ce cas. Ces derniers étaient les plus nombreux dans cette situation en juin 1987 (34,9 %), alors que les jeunes de Montpellier atteignent les 30,8 % seulement en septembre 1988.

Seuls les stages semblent attirer ces très jeunes gens : s'ils utilisent fortement ces mesures durant leur première année d'entrée dans la vie active, ils en sont pratiquement absents de

septembre 1987 à mars 1988. Il est cependant difficile d'interpréter une telle irrégularité : essoufflement du dispositif au niveau régional ? utilisation massive du DIJEN, puis reprise avec les mesures jeunes ? Le très bas niveau d'une partie de ces jeunes âgés de moins de 18 ans pour la plupart amènerait à penser qu'ils ont connu une période de post-scolarisation, soit avant une incorporation au service national, soit en remise à niveau avant l'obtention d'un contrat d'insertion. On se trouve ainsi devant une population dont la situation particulièrement précaire en décembre 1989 traduit, outre une mauvaise conjoncture régionale, un "retard" à la mise en marche du processus d'insertion, au regard des autres populations régionales.

Les rythmes observés quant aux évolutions des taux en emploi CDD, CDI, "emplois dispositifs" ainsi que les chiffres du chômage, sont significatifs de deux mouvements conjoints. D'une part, on retrouve, dans une région à la fois agricole et touristique, l'impact des travaux saisonniers. Dans le meilleur des cas, on enregistre ici les variations liées à ces activités, quand elles sont déclarées. Restent en effet "obscurés" les conséquences d'une régularité de petits travaux effectués dans le cadre d'une économie souterraine. D'autre part, un deuxième rythme apparaît, qui atténue ces variations saisonnières au fil des années, lié cette fois aux sorties des "emplois dispositifs". A partir du dernier trimestre 1988, celles-ci deviennent significatives, entraînant en 1989 la première augmentation significative des CDD, et potentialisant la progression des CDI.

Reste à savoir comment une telle évolution par saccades se prolongera durant les trois années suivantes. Il semble cependant qu'une partie non négligeable de cette population ne soit jamais passée sur le marché du travail depuis sa sortie de l'école (9 %). Etant donné l'importance du travail non déclaré sur cette région, il faut sans doute s'interroger sur les passages de ces jeunes sur des "marchés parallèles", mais ce chiffre témoigne également d'une tendance à l'exclusion forte. La diversité des statuts représentés en décembre 1989 montre que le processus d'insertion des jeunes du Languedoc-Roussillon est moins stabilisé que dans les autres régions, et il reste à mesurer si les modalités différées d'insertion sont ou non défavorables à ces jeunes sur le long terme, compte-tenu de l'état de tension du marché de l'emploi local.

Face à ces disparités régionales, on voit nettement apparaître l'impact des conjonctures plus ou moins favorables à l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire. Cependant, plus que ces clivages structurels, ce sont les variations dans les conditions locales de l'accès à l'emploi qui paraissent les plus significatives. En effet, celles-ci potentialisent ou inhibent des situations données économiquement, par la présence de solutions alternatives à l'obtention d'un contrat de travail ordinaire. L'utilisation courante des contrats d'insertion comme moyen d'embauche par les employeurs, la dynamique locale des mesures-jeunes, les possibilités d'emplois saisonniers représentent autant de circonstances particulières d'insertion différée. On voit alors que la vision dichotomique qui consiste à opposer l'exclusion du marché de l'emploi à une insertion stable est peu pertinente du cheminement des jeunes durant les trois premières années de leur vie active. La reconstitution des trajectoires post-scolaires à sept ans permettra d'atténuer des différences structurelles de population (en particulier liées à l'âge) et de mesurer plus efficacement les particularismes locaux de l'insertion, qui se jouent sur le long terme.

#### **4.4. Le Nord-Pas-de-Calais : prégnance d'un fort chômage structurel**

Les situations des jeunes sortants de l'académie de Lille se caractérisent par une grande régularité à la fois dans les courbes du chômage et de l'emploi. En effet, le taux de chômage semble se stabiliser dès décembre 1986 (34,6 %) pour ne varier que légèrement au cours des trois années, ne perdant que deux points en décembre 1989 (32,7 %). Durant la première année, les "emplois dispositifs" augmentent tandis que les CDD et les CDI se rejoignent pour ensuite évoluer de façon quasi parallèle. Leur augmentation régulière suit de façon presque parfaite la régression des "emplois dispositifs", sans pour autant augmenter significativement le taux global d'emploi. Celui-ci passe en effet de 47,1 % en 1987 à 49,6 % deux ans plus tard, soit la plus faible progression régionale entre ces deux dates (+ 6 points à Montpellier, + 5 points à Nantes et + 12 points à Strasbourg).

Les seules variations "saisonnnières" observées sont celles relatives à l'occupation d'une place en stage de formation : un maximum de jeunes sont concernés durant l'hiver 1986/87, un peu moins durant l'hiver 1987/88, pour se réduire à un minimum l'hiver suivant. Ce n'est qu'à partir de mars 1989 que les stages connaissent une lente remontée, sans doute consécutive à l'organisation du CFI sur l'espace régional. Cette apparente régularité cache cependant des variations de situations importantes : si les trois quarts de ces jeunes n'ont jamais obtenu d'emploi stable durant ces trois années, ils sont une majorité à avoir occupé un emploi précaire pendant plus d'une année. En outre, ils sont également nombreux à changer d'employeur puisque le tiers d'entre eux en ont eu au moins trois.

Il semble donc que malgré une relative rotation sur le marché de l'emploi précaire et des "emplois dispositifs", la pérennisation d'une situation d'emploi soit difficile à obtenir en période de forte concurrence, pour ces jeunes de bas niveau. En outre, la faible part de l'apprentissage et des contrats qualifiants dans l'ensemble des "emplois dispositifs" semble jouer plus un rôle de stabilisation du chômage que de résorption des demandeurs d'emploi.

Les résultats de cette enquête s'inscrivent dans une conjoncture locale spécifique puisqu'entre 1986 et 1989 l'industrie régionale a continué à perdre des emplois tandis que la croissance du secteur tertiaire s'accompagnait simultanément d'une augmentation du chômage dans ces métiers qui génèrent une forte concurrence entre salariés.

Cette conjoncture particulièrement défavorable combinée aux handicaps structurels que connaît le Nord-Pas-de-Calais illustrent la position spécifique de la région au regard de l'insertion des jeunes, qui s'avère plus sélective et plus longue comparée aux autres régions françaises. Mais ce sont néanmoins les jeunes de bas niveaux scolaires qui paraissent non seulement les plus touchés mais aussi de plus en plus marginalisés sinon exclus d'une éventuelle insertion professionnelle. On peut également se demander si cette situation n'est pas similaire concernant l'accès aux dispositifs "jeunes", ce qui constituerait un handicap supplémentaire pour ces jeunes dans une concurrence à l'emploi de plus en plus aliguisée.

#### **4.5. Les Pays de la Loire : de l'apprentissage à l'emploi saisonnier**

Tout comme l'Alsace, les Pays de la Loire sont une région où l'apprentissage est traditionnellement fortement utilisé, même si ces dernières années ont été marquées par une relative désaffection des employeurs à l'égard de ce type d'embauche. Mais là s'arrête sans doute la comparaison entre ces deux régions, puisque la diversité des bassins d'emploi et

des conditions locales d'insertion entraîne une vision d'ensemble moins typée dans les Pays de la Loire. L'impact fort du travail saisonnier dans certaines zones où il constitue l'emploi modal pour l'ensemble de la population agit de façon importante sur les évolutions trimestrielles des situations des jeunes de bas niveau.

Les courbes d'emploi et de chômage paraissent ici rythmées par l'activité saisonnière : maximum de CDD en septembre et maximum de demandeurs d'emploi en décembre. Parallèlement, les "emplois dispositifs", composés massivement de contrats qualifiants suivent un rythme comparable quoique moins accentué à celui observé en Alsace : sorties importantes en septembre 1988 et septembre 1989, entraînant une légère augmentation des CDI. L'impact de ces sorties sur les CDD est plus difficile à apercevoir étant donné le contre-effet entraîné par la fin des contrats saisonniers. En outre, on se trouve ici devant une situation hétérogène puisqu'un nombre important de TUC et SIVP sont regroupés dans cette catégorie.

Le faible taux de stagiaires en Pays de la Loire à partir de septembre 1987 s'explique par une baisse importante d'accueil dans les mesures-jeunes durant cette période, conséquence des difficultés de mise en place du CFI sur la région. Le léger gonflement observé durant la première année comme sur l'ensemble des régions doit être attribué en partie au DIJEN, qui accueille les jeunes à la sortie du système scolaire.

La situation des jeunes ligériens en décembre 1989 propose ainsi une coupe temporelle à un moment particulièrement défavorable à l'emploi de cette cohorte : début des sorties du service national, sorties des contrats d'apprentissage et de qualification, activités saisonnières creuses, retard de mise en place du CFI-jeunes. L'éventail large des contrats temporaires rencontrés sur cette région place les Pays de la Loire au premier rang des jeunes ayant occupé au moins un emploi (97,8 %), qu'il faut attribuer à trois spécificités régionales : place importante occupée par l'intérim sur certaines zones, emplois touristiques durant l'été et emplois saisonniers dans les exploitations agricoles du printemps à l'automne. De nombreux jeunes peu qualifiés de la région s'inscrivent dans le rythme de la saisonnalité, ce qui rend difficile la pérennité des stages trop longs en zone estivale ou agricole. Ceci explique que les jeunes ligériens de la cohorte soient les plus nombreux à avoir connu plus de trois périodes de chômage (14,8 %, contre 13,2 % à Strasbourg, 11,2 % à Lille et 12,5 % à Montpellier).

La situation des jeunes sortants de l'académie de Nantes est donc caractérisée à la fois par une situation conjoncturelle favorable en 88/89 sur la région, des emplois de courtes durées sous des formes diversifiées et une utilisation importante de l'apprentissage. La réinterrogation de cette cohorte en 1993 devrait apporter des données qualitatives et quantitatives éclairant en particulier l'impact des emplois saisonniers sur les modes d'insertion des jeunes : ceux-ci s'installent-ils dans un rythme d'emplois de courte durée mais relativement stables, obtiennent-ils par ce biais plus facilement un CDI ou au contraire ces alternances entraînent-elles une exclusion progressive de l'emploi stable ?

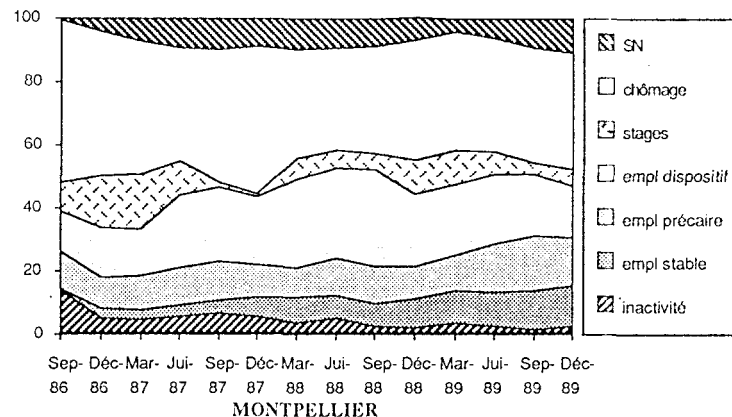
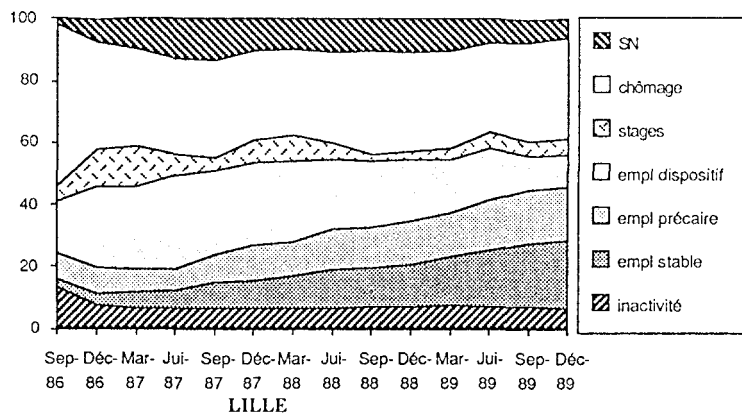
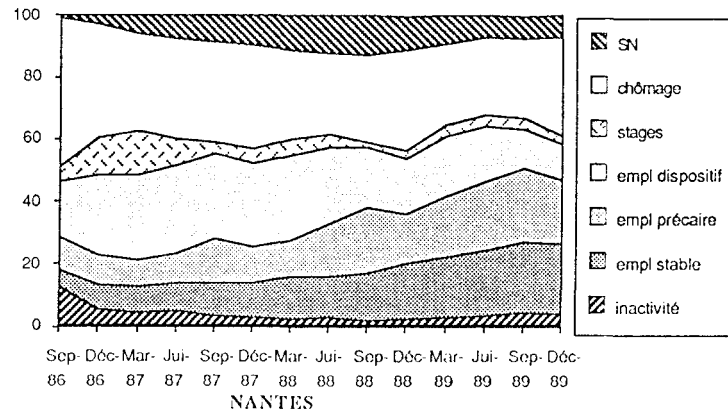
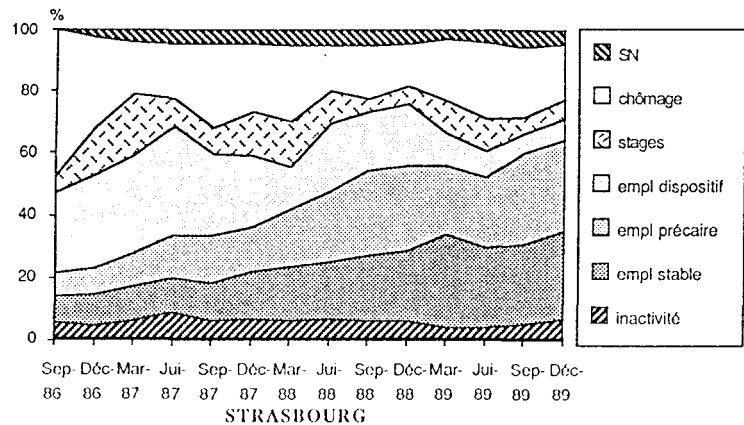


Planche 1 : calendriers, en pourcentages cumulés, des situations post-scolaires des jeunes entre septembre 1986 et décembre 1989, dans les quatre régions étudiées

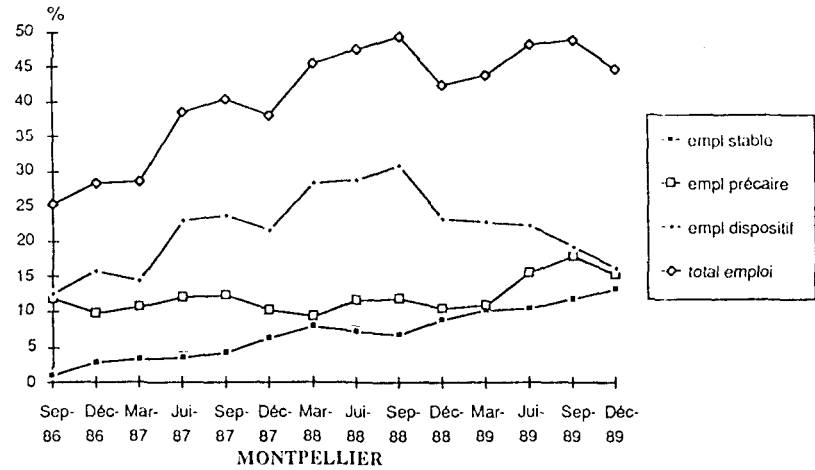
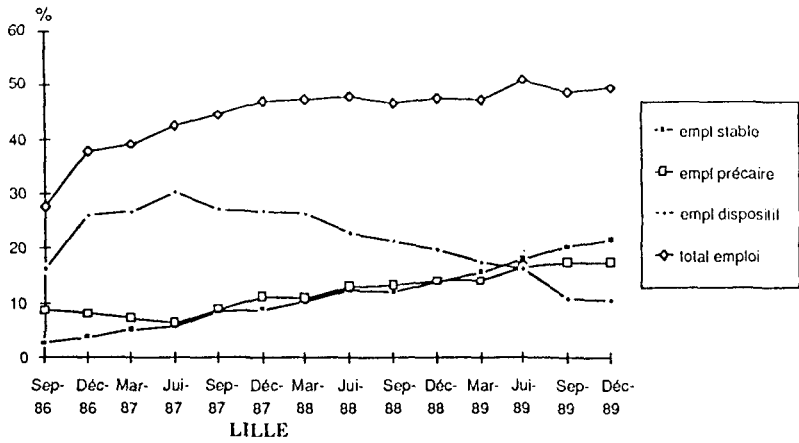
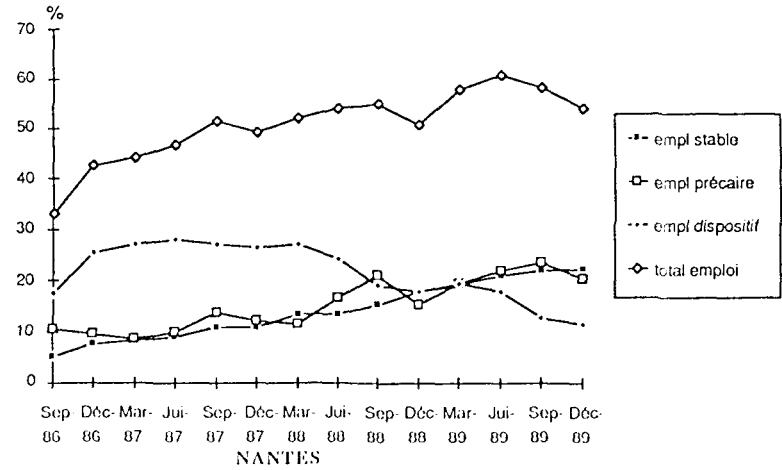
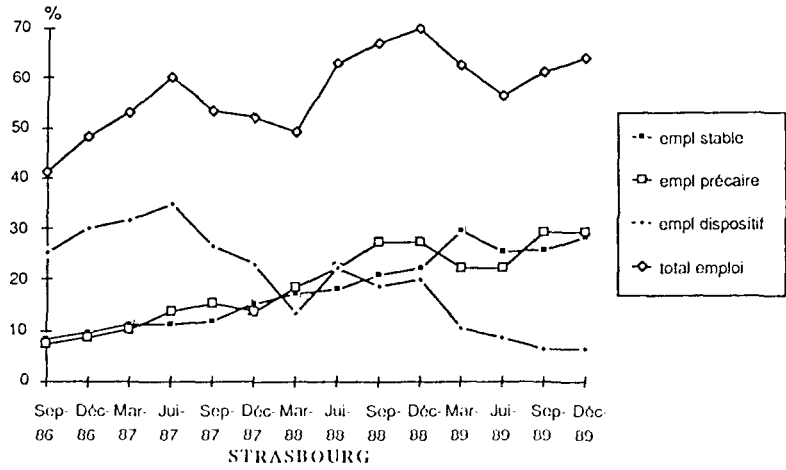


Planche 2 : courbes de l'évolution des situations d'emploi des jeunes entre septembre 1986 et décembre 1989, dans les quatre régions étudiées

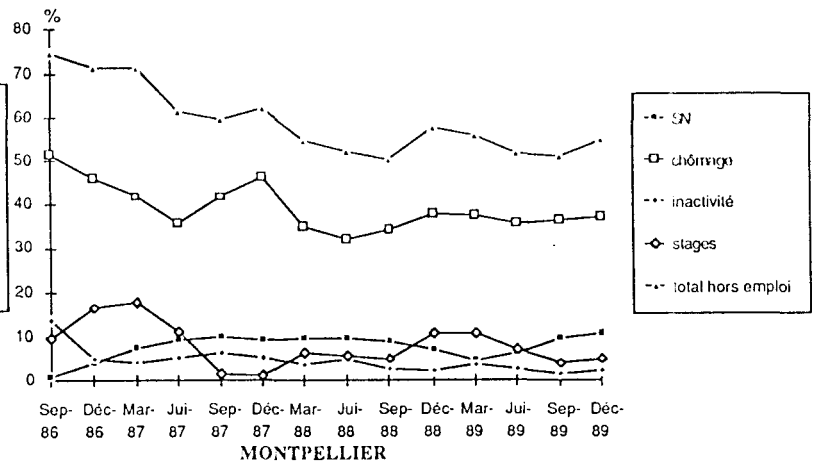
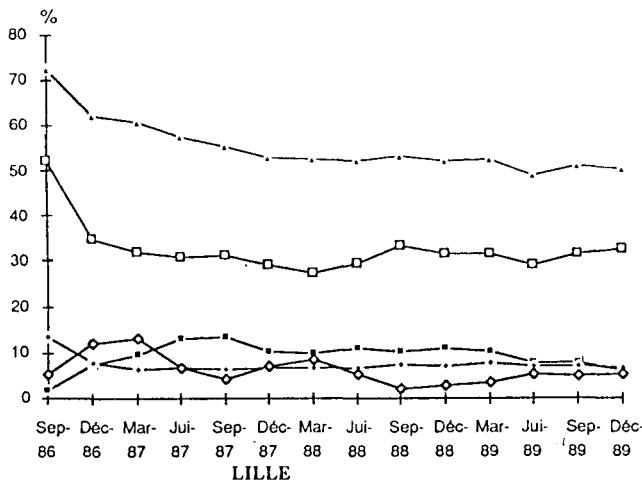
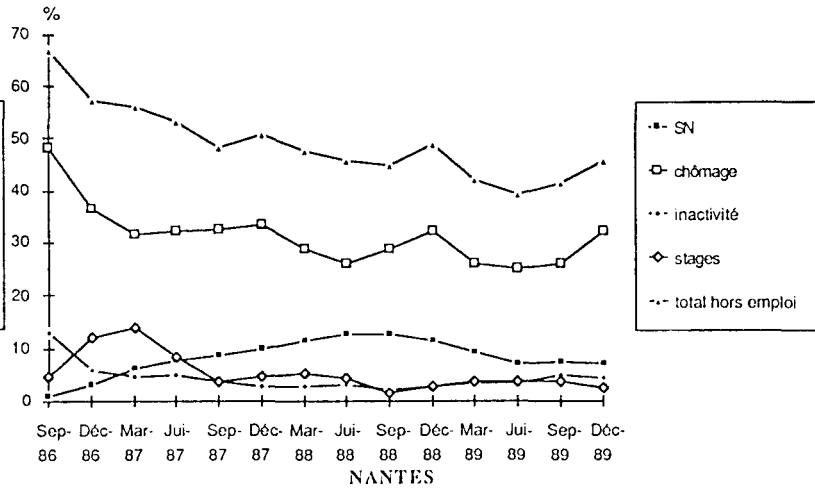
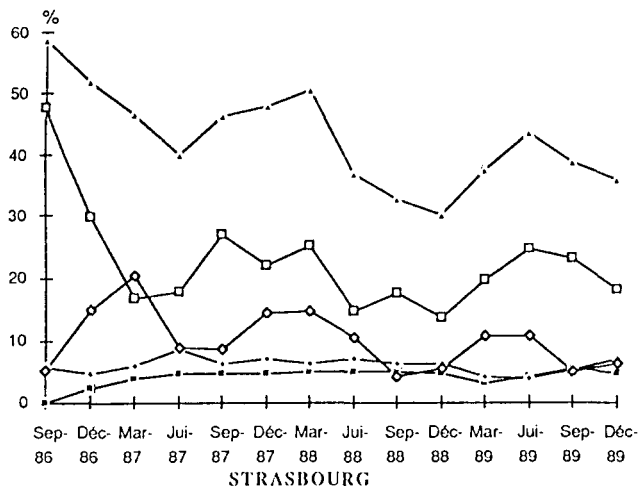


Planche 3 : courbes de l'évolution des situations des jeunes sans emploi entre septembre 1986 et décembre 1989, dans les quatre régions étudiées

## **5. ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET DE LEURS CONFIGURATIONS TERRITORIALES**

Depuis le milieu des années soixante-dix, et notamment à partir du lancement du premier pacte national pour l'emploi des jeunes en juillet 1977, la politique publique d'aide à l'insertion des jeunes est devenue une composante structurelle des mécanismes d'entrée dans la vie active, notamment pour les jeunes les moins diplômés, qui éprouvent le plus de difficultés à obtenir un emploi et s'y stabiliser. Depuis quinze années, les modalités d'intervention publique et les dispositifs mis en place ont fortement évolué. Ces transformations ont, au moins partiellement, déjà été retracées (Villey, 1987 ; Dubar & aliti, 1987 ; Eme & Laville, 1988 ; Wuhl, 1991, 1992), et il n'est pas dans notre propos de réaliser un historique supplémentaire de la politique d'insertion professionnelle des jeunes en France. Notre objectif est plus précis, puisqu'il est de déterminer en quoi l'analyse de cette politique et ces dispositifs publics peut apporter des éléments d'interprétation des cheminements des jeunes de bas niveau scolaire sur le marché du travail.

Dans un premier temps, nous tenterons de montrer les principales transformations qui ont marqué les dispositifs publics pour dégager ensuite les caractéristiques saillantes de la structuration de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin nous examinerons quelles catégories d'acteurs sont impliquées dans le fonctionnement de ces dispositifs, et constituent donc les interlocuteurs des jeunes en difficulté d'insertion, et nous formulerons quelques hypothèses terminales relatives aux logiques de ces acteurs à l'égard des jeunes.

### **5.1. Continuités et ruptures dans les dispositifs publics d'aide à l'insertion**

La reconstitution minutieuse de l'ensemble des inflexions que manifeste la politique d'aide à l'insertion des jeunes au cours des quinze dernières années n'a de sens que dans le projet de réaliser une histoire des politiques d'insertion, ce qui n'est pas notre propos. Nous nous contenterons d'en isoler les transformations qui peuvent apparaître les plus significatives pour notre objet. Les grandes étapes de la politique d'insertion professionnelle des jeunes entre 1975 et 1992 ont été résumées dans le tableau n°12, et les évolutions des flux annuels d'entrée dans les mesures, qui représentent les opportunités offertes aux jeunes dans le cadre des dispositifs, ont été rassemblées pour la période 86-92 dans le tableau n°13.

Une chronique détaillée et complète des évolutions des dispositifs d'insertion n'existe sans doute pas à ce jour, mais les travaux qui en ont retracé les grandes étapes laissent percevoir un fort contraste entre la permanence de ce volet de la politique publique de l'emploi et le caractère instable et éphémère des mesures qui la composent : depuis les premiers contrats emploi-formation lancés en 1975, chaque année a été marquée par des aménagements d'ampleur variable (lancement d'une nouvelle formule, disparition d'une ancienne, modification des formules existantes, des définitions des publics prioritaires, etc.).



**Tableau n°12**

**Les grandes étapes de la politique d'insertion des jeunes de 1975 à 1992**

| Date de création | Intitulé du dispositif   |
|------------------|--|
| 1975             | - Contrats emploi-formation  |
| 1977             | - 1er Pacte National pour l'Emploi des jeunes  |
| 1978             | - 2e Pacte National pour l'Emploi des jeunes   |
| 1979             | - 3e Pacte National pour l'Emploi des jeunes   |
| 1980             | - Reconduction du 3e Pacte National pour l'Emploi  |
| 1981             | - Plan Avenir Jeunes   |
| 1982             | - Dispositifs 16-21 ans :<br>Stage d'orientation approfondie<br>Stage de formation alternée<br>- Stage 18-21 ans : Stage de préparation à la vie professionnelle<br>- Stage jeunes volontaires   |
| 1983             | - Contrat emploi-adaptation<br>- Contrat emploi-orientation  |
| 1984             | - Formations en alternance :<br><b>Contrat de qualification et contrat d'adaptation (*)</b><br>Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)<br>- Dispositifs 16-25 ans :<br>Stage d'orientation approfondie<br>Stage de formation alternée<br>- TUC (Travaux d'Utilité Collective) |
| 1985             | - Incitations au développement de l'apprentissage  |
| 1986             | - Premier plan d'urgence pour l'emploi des jeunes  |
| 1987             | - Second plan d'urgence pour l'emploi des jeunes   |
| 1989             | - CFI (Crédit Formation Individualisé)<br>- <b>Contrat emploi solidarité</b><br>- Moralisation des SIVP  |
| 1991             | - Exo-jeunes<br>- <b>Contrat d'orientation</b><br>- <b>Contrat local d'orientation</b>   |
| 1992             | - <b>PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi)</b>   |

(\*) Les mesures en caractères gras sont en cours à la mi-93.

Comme le montre la chronologie des dispositifs, les mesures proposées aux jeunes en 1986 et en 1992 ne sont plus, au moins en partie, les mêmes et ont, de plus, connu des évolutions quantitatives différenciées. On observe que les politiques publiques d'aide à l'insertion des jeunes, mais cela est vrai également pour la réinsertion des chômeurs de longue durée, sont marquées par une rotation rapide des mesures. Au-delà de cette diversité, on peut distinguer empiriquement des types de mesures, sans s'engager pour autant dans les débats juridiques extrêmement nourris autour de la diversification des formes de mise au travail ou de la multiplication des modes de relation salariale instaurées par les nombreux textes législatifs ou réglementaires afférents à la lutte contre le chômage (Jammeaud, 1988). A titre

heuristique, on distinguera trois catégories de mesures caractérisant les politiques publiques en faveur de l'insertion des jeunes, que l'on peut retrouver également dans le champ de la lutte contre le chômage de longue durée (Demazière, 1992).

Un premier type met l'accent sur la formation et la qualification, délivrées essentiellement -mais non exclusivement- hors de l'entreprise, des jeunes en situation d'échec scolaire. Nous appellerons ces mesures : **formations hors emploi** (type I), même si nombre des stages concernés incluent une période en entreprise. Dans le champ de ces actions de formation, on a assisté à une structuration très puissante des circuits institutionnels de programmation, d'organisation et de suivi des stages. La période est en effet marquée par le lancement du Crédit Formation Individualisé (CFI). La mise en place de celui-ci, en 1989, représente un tournant important dans la politique d'insertion professionnelle des jeunes, non parce qu'elle inaugure de nouvelles mesures, mais parce qu'elle vise la structuration des formules existantes. Dès 1990, le nombre de bénéficiaires du CFI atteignait presque 200 000 jeunes, ce qui représentait une augmentation sensible des effectifs concernés par les stages de formation avant cette date (cf. tableau n°13). En 1992, un nouveau dispositif de formation était néanmoins lancé, en ciblant la fraction de jeunes qui n'entrait pas en CFI, faute de maîtriser les savoirs logiques de base (programme de Préparation active à la qualification et à l'emploi "programme PAQUE").

Une seconde catégorie de mesures vise à favoriser l'embauche préférentielle des jeunes par les entreprises en réduisant le coût de la main-d'oeuvre juvénile. Ces mesures, majoritaires au regard du nombre de bénéficiaires, associent généralement un système d'exonération des charges sociales sur le salaire des jeunes au développement des contrats de formation en alternance (contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'apprentissage et SIVP). Nous appellerons ces mesures : **emplois / formations dans le secteur marchand** (type II). Les contrats de qualification, d'adaptation et d'apprentissage, dont les champs d'utilisation ont été étendus, sont maintenus sur la période mais connaissent des évolutions divergentes. Les effectifs des bénéficiaires des contrats de qualification augmentent progressivement alors que ceux des contrats d'adaptation, moins favorables pour les employeurs en termes d'exonération des cotisations sociales, subissent une diminution notable. Parallèlement, et après une progression dans les années 87-89, les flux d'entrées en contrat d'apprentissage se stabilisent. Par contre, les SIVP, dont les possibilités d'utilisation ont été restreintes, disparaissent peu à peu et sont remplacés par les contrats d'orientation, beaucoup plus restrictifs (moins de 2000 jeunes sont concernés par cette mesure en 1992). En 1991, une nouvelle formule prévoit l'exonération des charges sociales patronales pour les employeurs qui embauchent des jeunes sans qualification sur contrat à durée indéterminée (Exo Jeunes). Le nombre de bénéficiaires croît très rapidement : plus de 100 000 jeunes en 1992.

Enfin un dernier type de mesures, qu'inaugure le programme TUC en 1985, vise à la fois à socialiser et à former les jeunes; et s'appuie sur des **emplois atypiques, dans le secteur non marchand** (type III). En 1989, la suppression des TUC et leur remplacement par les Contrats emploi-solidarité (CES) a représenté une évolution importante à plusieurs égards : si ces deux formules consistent à proposer une activité professionnelle à mi-temps, rémunérée la moitié du SMIC, et exercée dans les associations, établissements publics et collectivités locales, le CES a pris la forme juridique d'un contrat de travail et comporte un volet formation obligatoire. De plus, cette nouvelle formule est désormais ouverte aux adultes en chômage de longue durée. Parallèlement, le contrat local d'orientation, proche du CES, est mis en place pour les jeunes de moins de 18 ans. Le nombre de jeunes concernés par les TUC puis les CES tend quelque peu à se réduire entre 1986 et 1992 mais le CES reste la mesure la plus massive au regard du nombre de bénéficiaires.

**Tableau n°13**  
**Evolution des effectifs des bénéficiaires des dispositifs d'insertion (1986-1992)**

|                               | 1986    | 1987      | 1988      | 1989    | 1990    | 1991    | 1992    |
|-------------------------------|---------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|
| Stages du CFI                 |         |           |           |         | 186.550 | 163.525 | 141.709 |
| Stages PAQUE                  |         |           |           |         |         |         | 33.037  |
| Autres stages 16-25 ans       | 135.864 | 70.481    | 115.369   | 100.000 | 12.188  | 7.546   | 5.976   |
| EXO jeunes sans qualification |         |           |           |         |         | 15.399  | 115.115 |
| Contrats de qualification     | 19.247  | 38.566    | 65.373    | 92.375  | 101.706 | 103.020 | 103.326 |
| Contrats d'adaptation         | 172.825 | 250.629   | 99.431    | 118.131 | 113.022 | 91.104  | 64.838  |
| Contrats d'apprentissage      | 122.401 | 130.321   | 132.927   | 137.600 | 128.865 | 128.184 | 126.165 |
| SIVP / Contrats d'orientation | 183.112 | 330.528   | 297.554   | 90.000  | 51.983  | 33.418  | 1.878   |
| TUC / CES                     | 362.519 | 370.320   | 329.123   | 262.319 | 223.000 | 246.000 | nd      |
| Contrats locaux d'orientation |         |           |           |         |         |         | 291     |
| Ensemble                      | 995.968 | 1.190.845 | 1.039.777 | 800.425 | 817.314 | 788.196 | nd      |

Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, SES. L'indicateur retenu est le flux annuel d'entrée dans chacune des mesures. Les cases vides indiquent que le dispositif n'existait pas à la date donnée ; n.d. signifie que les données ne sont pas disponibles.

Globalement entre 1986 et 1992, les mesures d'emploi / formation dans le secteur marchand, notamment au travers des contrats de formation en alternance, concernent la majorité des jeunes bénéficiaires de l'aide publique. Ce sont les deux plans d'urgence pour l'emploi des jeunes de 1986 et 1987 qui consacrent le recours le plus important à ces mesures : plus de 700 000 bénéficiaires en 1987 soit 63 % des effectifs inscrits dans l'ensemble des dispositifs jeunes en place à cette date, tandis que la part des bénéficiaires des dispositifs de formation hors emploi (type I) et des emplois atypiques dans le secteur non marchand (type III) s'élevait respectivement à 6 % et 31 %. Après 1987, on assiste à un rééquilibrage sensible au profit des actions de formation hors emploi avec la montée en puissance du CFI. En 1991, la part des bénéficiaires du CFI atteignait 22 % du total des jeunes présents dans les dispositifs tandis que celles des mesures emploi / formation dans le secteur marchand et des emplois atypiques dans le secteur non-marchand représentaient respectivement 47 % et 31 % (tableau n°14).

**Tableau n°14**  
**Le poids des types de mesures en 1987 et 1991**

Tableau n°14  
Le poids des types de mesures en 1987 et 1991

|  | 1987 | 1991 |
|--|------|------|
| Type I : formations hors emploi                            | 6 %  | 22%  |
| Type II : emplois / formations dans le secteur marchand    | 63 % | 47 % |
| Type III : emplois atypiques, dans le secteur non marchand | 31 % | 31 % |
| Total  | 100  | 100  |

Cependant, et au-delà des évolutions des formes juridiques des mesures et des flux des bénéficiaires, deux processus significatifs marquent la recomposition permanente de la politique d'insertion professionnelle des jeunes : **une structuration d'acteurs qui s'organise à un échelon localisé**, et **une individualisation accrue qui engage certains modes de gestion des publics jeunes**. Par rapport à ces deux points, le lancement du CFI constitue une accélération de tendances qui étaient déjà apparentes, quoiqu'à des degrés variables, depuis une dizaine d'années.

## **5.2. Territorialisation et individualisation croissantes des dispositifs**

C'est le dispositif pour la qualification et l'insertion sociale des jeunes de 16 à 18 ans qui, en 1982, instaure la création de structures locales, le plus souvent municipales, chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et de proposer aux jeunes en difficulté les différents stages de formation qu'institue le dispositif. La mise en place de ces structures, missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), sur l'ensemble du territoire, institutionnalise non seulement l'intervention des collectivités locales dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et participe, de plus, à la constitution de réseaux spécifiques de concertation et de collaboration comprenant tout ou partie des partenaires socio-économiques locaux concernés. Le rôle et les fonctions des PAIO et des missions locales se sont ainsi progressivement élargis pour devenir des lieux d'intervention conjointe et de coopération d'une multitude d'institutions locales (ANPE, CIO, GRETA, AFPA, chambres consulaires, employeurs, syndicats, associations diverses...). On assiste alors d'une part, à l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs institutionnels qui se constituent peu à peu en spécialistes de l'insertion professionnelle des jeunes et d'autre part, à un processus de professionnalisation typique des personnels de ces structures en contact avec les jeunes.

Deux spécificités importantes marquent les pratiques professionnelles de ces nouveaux acteurs : ils sont en effet en relation d'interface avec les jeunes, et ont, de plus, une autonomie et des marges de manoeuvre variables, dans l'application et l'utilisation des dispositifs, en fonction du poids des orientations régionales et du degré de légitimation des autorités "locales" chargées de construire la cohérence d'ensemble des dispositifs au niveau territorial. Ils contribuent dans le même temps, en délimitant les frontières géographiques de leur intervention, à définir des échelons territoriaux de gestion des dispositifs jeunes. Dès lors, le "local" peut prendre des définitions variables selon les modes d'organisation spatiale propres à chaque structuration d'acteurs (commune, syndicat de commune, zone et bassin d'emploi...) et apparaître comme un lieu pertinent et spécifique de traduction des dispositifs. Selon les formes de coopération inter-institutionnelle, mais aussi les systèmes de relations inter-personnelles liant les différents acteurs de l'insertion, l'organisation de l'aide à l'insertion professionnelle peut être très différenciée au plan "local". D'un côté des savoirs partagés et des représentations sociales opératoires et communes sur les jeunes, l'insertion, les problèmes sociaux-économiques généralement considérés comme "spécifiquement locaux" ont pu alors se construire et faire émerger des "projets de zone" traduisant une politique d'insertion définie de manière concertée et maîtrisée collectivement ; tandis que de l'autre des formes de concurrence entre institutions ont pu persister et faire se cristalliser des désaccords sur les orientations à donner aux dispositifs, soit en termes de mesures à privilégier, de catégories de jeunes à favoriser, ou de créneaux professionnels à promouvoir.

La mise en place du CFI, en 1989, en officialisant une gestion territorialisée et localisée des dispositifs publics de lutte contre le chômage des jeunes, impulse cependant une nouvelle organisation institutionnelle des échelons "locaux". Le fonctionnement du CFI repose en effet

sur un découpage territorial spécifique (les zones de formation) mais surtout institue de nouvelles instances territoriales de coordination, comme les structures d'accueil-pilotes et les groupes opérationnels de zone (GOZ). Ces derniers sont des lieux de définition de l'offre de formation en fonction des besoins économiques locaux et des demandes (ou caractéristiques ?) des jeunes. Ils réunissent l'ensemble des partenaires sociaux, les organismes d'accueil, de bilan, de formation, et les services administratifs chargés de la mise en oeuvre du CFI et sont animés par le coordonnateur de zone dont la mission est de coordonner les acteurs "locaux", d'impulser un programme de formation et d'en suivre la réalisation. En 1991, l'ensemble des dispositifs jeunes est porté par une nouvelle instance, les Carrefours-jeunes, qui ont pour objet de mettre en place au niveau "local" (c'est-à-dire au niveau de la zone CFI) une concertation de tous les acteurs contribuant à l'insertion des jeunes, leurs savoir-faire et leur réseaux, afin de mobiliser de façon optimale l'ensemble des dispositifs pour mieux répondre à la variété des difficultés exprimées par les jeunes. Ces structures sont surtout des lieux de rencontres entre l'ANPE et les organismes d'accueil des jeunes (missions locales et PAIO). En 1992, l'instauration des Comités locaux emploi-formation (CLEF) étend les compétences des groupes opérationnels de zone instaurés en 1989 pour piloter le CFI, à l'ensemble des dispositifs de formation-insertion au niveau de la zone CFI et du bassin d'emploi quand il y a recouvrement des deux découpages.

La structuration de ces instances locales de régulation et de coordination répond en fait à un processus de spécialisation et de division technique croissante des fonctions des organismes vis-à-vis des jeunes : accueil, bilan, orientation, formation, etc. Ces instances locales impliquent généralement les seuls acteurs publics (ANPE, CIO, etc.) ou quasi-publics (Missions Locales, PAIO) à l'exclusion des entreprises, et restent centrées sur l'organisation du CFI, c'est-à-dire sur la dimension formation de l'insertion des jeunes. L'objectif affiché, celui de supprimer les cloisonnements entre les différents dispositifs et les réseaux d'acteurs qui y participent, n'est donc pas toujours atteint. Aussi, si le CFI a proposé un schéma plus formalisé d'une gestion territorialisée de l'insertion des jeunes, il n'a sans doute pas aplani les disparités inter-zones quant au degré de coopération entre acteurs institutionnels ou aux orientations données aux dispositifs.

Par ailleurs, le lancement du CFI a également répondu à une injonction d'individualisation des parcours des jeunes. Son mode de fonctionnement vise en effet à permettre l'organisation de parcours personnalisés et individualisés de formation, avec comme point d'aboutissement la validation des acquis et l'obtention d'un diplôme de niveau V. Les correspondants-jeunes, rattachés aux structures d'accueil dans chaque zone de formation, ont pour mission d'assurer un suivi personnalisé des jeunes tout au long de leur itinéraire de formation. Il leur revient d'aider le jeune à organiser son parcours à partir de sa trajectoire antérieure et de ses projets d'avenir, tout en l'accompagnant aux différentes étapes de son itinéraire. Se construit ainsi une relation personnalisée entre chaque jeune et son correspondant, dont l'objet est d'organiser l'articulation entre les projets du jeune et les parcours possibles et de la traduire dans un ajustement entre projets validés et parcours cohérents. Cette individualisation, depuis l'accueil jusqu'à l'emploi, en passant par le bilan, l'orientation et la définition d'un projet professionnel, contribue directement à construire les parcours des jeunes à travers les interactions entre le jeune et son correspondant ou référent. Mais cette logique ne peut cependant être réduite à un simple processus de négociation, d'une part parce que les interactions sont contraintes par les ressources locales (offres de formation, offres des différents dispositifs d'insertion, offres d'emploi), d'autre part parce qu'elles sont aussi structurées par des schèmes normatifs qui sous-tendent et donnent sens aux activités de ces acteurs professionnels. Les analyses existantes sur les processus de définition de projets professionnels (Cam (dir), 1991), comme celles qui portent sur les négociations d'identités de chômeurs de longue durée (Demazière, 1991), montrent

que ces interactions sont des lieux de catégorisation marqués par des formes de classement plus ou moins établis, mais aussi de revendications de la part des jeunes sans emploi.

Ces deux dimensions, la déconcentration de l'action de l'Etat, notamment au travers des GOZ puis des CLEFS, et l'individualisation du traitement des jeunes se traduisant par l'organisation de parcours personnalisés qu'instituent le CFI sont désormais constitutives de l'organisation et de l'évolution des dispositifs publics de lutte contre le chômage des jeunes. Aussi, la double logique de territorialisation et de construction de projets et parcours négociés d'insertion invite à analyser de façon plus précise les réseaux d'acteurs des dispositifs d'insertion dont le rôle est à la fois de mettre en oeuvre les mesures mais aussi de constituer l'interface avec les jeunes.

### **5.3. Dispositifs, réseaux d'acteurs, formes de socialisation**

Les acteurs qui interviennent dans le cadre des politiques publiques d'insertion ont peu ou prou en charge l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux dispositifs d'insertion. Dans cette activité, ils mettent en oeuvre les mesures, en particulier parce qu'une de leurs tâches consiste à les retraduire au plan local. Ils construisent des collaborations, des réseaux institutionnels et affinitaires. Ils engagent et rendent opératoires des conceptions sociales de l'insertion, incluant des normes d'emploi comme des catégorisations des jeunes sans qualification et produisant des règles et formes de gestion hétérogènes. Pour identifier plus précisément qui sont ces acteurs pertinents de l'insertion des jeunes et quelles sont leurs logiques d'action, il faut revenir sur les dispositifs eux-mêmes, dans la mesure où ceux-ci ne constituent pas un ensemble homogène, mais impliquent des segments institutionnels différenciés.

Toute analyse des dispositifs d'insertion des jeunes (ou de réinsertion des chômeurs de longue durée) doit prendre en compte l'hétérogénéité des formules proposées. La solution adoptée consiste fréquemment à s'appuyer sur une nomenclature juridique, qui a une valeur quasi-officielle puisqu'elle est utilisée par les pouvoirs publics pour rendre compte de leurs politiques. Cette classification distingue : d'une part les dispositifs qui font du bénéficiaire un salarié d'entreprise et s'appuient sur des formules particulières de contrats de travail, incluant des exonérations de charges sociales au bénéfice de l'employeur, des conditions spécifiques de rémunération, une obligation de formation parfois sanctionnée par une validation (contrats d'apprentissage, d'adaptation, de qualification, d'orientation, emplois dans les associations intermédiaires ou les entreprises d'insertion, CES...) ; et d'autre part les dispositifs qui octroient au bénéficiaire le statut de stagiaire de la formation professionnelle, et dont la composante principale est la formation, généralement en organisme de formation, même si elle comporte fréquemment une période d'alternance en entreprise (stages 16-25 ans, CFI, PAQUE...). Mais force est de nuancer cette dichotomie qui renvoie à deux statuts classiques : celui d'actif en emploi et celui d'inactif en formation. En effet, certaines mesures sont centrées sur l'acquisition d'une expérience en entreprise tout en octroyant un statut de stagiaire (SIVP ou TUC) ; de même les statuts de salariés offerts peuvent être très variables du point de vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle, notamment du fait du type d'organisation dans lequel celle-ci se déroule (secteur non marchand pour les CES).

Sans doute le statut dont bénéficie le jeune qui est inscrit dans ces formules d'insertion est un élément à prendre en compte pour décrire sa situation sur le marché du travail ; il est une composante essentielle pour une analyse "mécanique" de l'insertion qui s'interrogerait sur l'efficacité directe ou patente de chacun des dispositifs. Pourtant cette approche

strictement juridique est insuffisante, car elle conduirait à classer dans des types distincts des formules pourtant très proches (comme les TUC et les CES qui sont des activités dans le secteur non marchand mais offrent pour la première mesure le statut de stagiaire et pour le seconde un contrat de travail), ou à rassembler des mesures très différentes (comme les SIVP et le CFI qui offrent le statut de stagiaire de la formation professionnelle). C'est pourquoi nous avons proposé de distinguer empiriquement trois types de mesures qui se fondent sur des traductions spécifiques de l'objectif polysémique qu'est l'insertion : le premier type rassemble les mesures qui pèsent principalement sur les caractéristiques de la demande d'emploi en améliorant le niveau de formation des jeunes de bas niveau scolaire (formations hors emploi), le deuxième type réunit les actions basées sur une insertion directe dans des emplois, aidés, en entreprise (emploi / formation dans le secteur marchand), le troisième concerne les mesures fondées sur une mise au travail dans l'objectif d'une accoutumance à l'environnement et aux rythmes de travail (emplois atypiques hors marché).

L'approche strictement juridique n'est pas plus satisfaisante s'il s'agit d'interroger les dispositifs à travers les systèmes d'acteurs qu'ils mobilisent et les réseaux de socialisation qu'ils organisent. Si la formule juridique contribue à construire les significations sociales de chaque dispositif, les modes d'appropriation des acteurs qui les mettent en oeuvre et les compromis qu'ils réalisent entre des logiques nécessairement diversifiées importent tout autant. Dans cette perspective, qui est ici la nôtre, il importe de s'interroger à la fois sur les **réseaux** efficaces pour accéder à telle ou telle des mesures, et sur les **critères** mobilisés par les acteurs constituant ces réseaux pour sélectionner les jeunes et contribuer à leur insertion.

En première approximation, on peut retenir l'hypothèse d'une structuration des politiques d'insertion autour de trois pôles qui rendent compte de logiques d'organisation de l'insertion, c'est-à-dire de manières de construire l'insertion dans la vie active : un pôle économique, un pôle scolaire, un pôle social. Le premier s'organise autour de l'accès direct à des emplois, aidés par des soutiens publics, et souvent précaires et complétés par une formation associée ; le second se fonde sur l'organisation de formations comme préalable à l'emploi, formations qui tendent de plus en plus à être longues, inscrites dans un parcours qualifiant, et validées par une certification des acquis à travers l'obtention d'un diplôme ; le troisième constitue un mélange d'occupation d'un emploi et de suivi de formation, mais il s'agit d'emplois particuliers, à temps partiel dans le secteur public ou non marchand et de formations souvent plus sociales que qualifiantes visant à accompagner la mise en activité.

Chacun de ces pôles peut être caractérisé par l'intervention d'acteurs particuliers qui tendent à constituer des réseaux différenciés d'insertion et par des logiques institutionnelles singulières engageant des formes spécifiques de catégorisation et de mobilisation des jeunes de bas niveau scolaire. La correspondance entre chacun de ces pôles et les différents dispositifs n'est pas totale ; mais l'identification, à titre d'hypothèse, de logiques différenciées d'insertion constituera un moyen de décrire et qualifier les contextes structurels d'insertion des jeunes (dans certaines zones tel ou tel pôle sera hyper- ou atrophié, ou le degré de coopération entre les acteurs de ces différents pôles sera élevé ou faible, etc.), et de référer les trajets d'insertion des jeunes à des configurations spécifiées d'acteurs institutionnels.

Le **pôle économique** est structuré par des acteurs et des règles qui relèvent de configurations plus ou moins spécifiques de marchés du travail. Ici en effet, la dynamique éventuelle de formation est subordonnée à l'immersion préalable dans un emploi, de sorte qu'il importe avant tout d'obtenir un emploi, généralement à durée déterminée, et de négocier une embauche pour bénéficier de la politique publique. L'intervention publique est conçue pour corriger certains mécanismes sélectifs du marché du travail, et vise à rendre plus attractives certaines catégories de main-d'oeuvre particulièrement vulnérables au

chômage. Aussi est-elle ciblée sur les **employeurs**, sous forme d'exonérations de charges sociales notamment. Ainsi, ce sont les **entreprises** et les employeurs qui apparaissent comme les acteurs centraux de ce segment des dispositifs d'insertion. Les interlocuteurs privilégiés des jeunes sont les chefs des petites entreprises, les chefs d'équipe et contremaîtres, les tuteurs.

Les circuits et réseaux d'accès aux mesures concernées sont en majorité les entreprises, leurs représentants (chambre des métiers par exemple), les organismes mutualisateurs, voire certains organismes de formation qualifiants, qu'ils interviennent dans le secteur industriel ou tertiaire, qu'il s'agisse de chambres de commerce et d'industrie, d'ASFO ou d'organismes privés. Ces réseaux sont largement autonomes par rapport aux réseaux d'accueil, d'information et d'orientation qui restent peu connectés aux acteurs économiques, non seulement parce que le partenariat institutionnalisé apparaît faible (les employeurs semblent peu présents dans les GOZ et CLEF) mais aussi parce que les relations personnalisées sont peu développées (Wuhl, 1992). Ainsi, l'accès au pôle économique de l'insertion suppose généralement que les jeunes bénéficient de réseaux spécifiques leur permettant de négocier avec les employeurs : réseaux privés, affinitaires, ou institutionnels, souvent périphériques par rapport aux pôles social ou scolaire.

On peut faire l'hypothèse que ces réseaux sont porteurs de logiques de catégorisation à l'égard des jeunes qui s'appuient sur des critères spécifiques, même s'ils sont diversifiés, notamment en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité. En effet, comme l'attestent nombres de bilans statistiques réalisés par le ministère du travail, une caractéristique saillante de ces mesures réside dans la **sélectivité** du public accueilli, notamment sur la base du niveau scolaire, du sexe, et de la spécialité du diplôme. Les dispositifs d'aide aux entreprises pour l'emploi des jeunes ne touchent pas de la même manière toutes les catégories de jeunes sans emploi : les filles en bénéficient moins que les garçons, les niveaux VI et Vbis moins que les niveaux V et plus, les spécialités tertiaires moins que les spécialités industrielles. D'autres critères de catégorisation complètent sans nul doute ces facteurs lisibles dans les enquêtes statistiques : la "motivation" par exemple, et d'autres composantes des attitudes personnelles. Enfin, le pôle économique de l'insertion des jeunes implique une forme spécifique de mobilisation et de socialisation, organisée autour des certaines normes d'emploi (précarité) mais aussi de l'apprentissage de coopérations et savoirs pratiques sur le lieu de travail comme de la satisfaction des exigences de l'entreprise à l'égard de ses salariés.

Le **pôle scolaire** est structuré par des acteurs qui sont directement prestataires de formation, ou orientent les jeunes vers les stages. Dans ce champ, la formation est conçue comme un préalable à l'accès à l'emploi, et elle est définie comme une formation qualifiante sanctionnée par une validation (dans la majorité des cas un diplôme de l'Education Nationale, ou titre homologué). Ici, l'intervention publique définit l'offre de formation : nombre de places de stages, types de formation, spécialités proposées. Cette définition de l'offre est le résultat complexe des programmes conçus au niveau national, de leurs traductions régionales et de leur opérationnalisation au plan local. Cette maîtrise de l'offre, à travers le financement et la distribution des crédits, aboutit à faire du recensement des jeunes, de la définition de "besoins" de formation, de l'orientation vers les stages disponibles, du recrutement de ces candidats, autant d'opérations cruciales pour le fonctionnement de ce pôle scolaire, puisqu'elles consistent à produire une demande qui puisse satisfaire l'offre.

Aussi cette logique implique-t-elle une structuration forte de réseaux de coopération entre acteurs qui représentent la puissance publique (missions locales, PAIO, coordonnateurs de zone, etc.), ou en sont les clients (organismes prestataires). Cette forme de structuration a été initiée dès les premiers programmes de formation en direction des jeunes 16-18 ans, et



s'est renforcée depuis, notamment avec le lancement du crédit formation individualisé. Dans le même temps, l'impératif de validation des acquis formatifs a été de plus en plus nettement valorisé, voire exigé par les pouvoirs publics, de sorte que la composante scolaire s'est dégagée de plus en plus nettement, du moins en terme d'objectif des politiques publiques. Ainsi ce sont les **organismes d'accueil et de formation** qui sont dans ce pôle les interlocuteurs privilégiés des jeunes. Ils constituent un maillage serré au plan local, caractérisé par une forte interconnaissance, construite dans les rencontres institutionnalisées comme dans des relations plus informelles. Plus, avec l'individualisation des parcours de formation, ces relations s'organisent et se développent autour du suivi personnalisé de chacun des jeunes qui sont inscrits dans ces circuits. Les différentes évaluations de ces dispositifs, y compris du CFI, montrent que les acteurs de ce pôle scolaire sont largement coupés des réseaux d'embauche et tendent à fonctionner en circuit fermé, d'autant que l'emploi est considéré comme une étape nécessairement postérieure à l'acquisition scolaire d'une qualification (Aballéa, 1991; Méhaut & *alii*, 1987).

Ces réseaux de formation qualifiante sont porteurs de logiques de catégorisation à l'égard des jeunes qui s'appuient sur des critères scolaires. Même si ceux-ci sont modulés par d'autres facteurs, le bilan individualisé et l'évaluation des acquis sont des pratiques habituelles. Celles-ci visent moins à fonder des principes de sélectivité en fonction du niveau scolaire qu'à permettre la définition de parcours de formation "adaptés". En effet, ce pôle scolaire est porteur d'une discrimination positive à l'égard des jeunes les plus démunis scolairement ou les plus touchés par le chômage de longue durée : l'absence de diplôme se traduit par un droit à la qualification préalable à l'accès à l'emploi et censé faciliter l'obtention d'un emploi, même si elle aboutit de façon assez systématique sur des difficultés pour faire déboucher ces formations sur des emplois, même précaires. De plus, cette logique qualifiante / scolaire n'est pas exempte de phénomènes de sélectivité, notamment en direction des jeunes qui ne maîtrisent pas les acquis scolaires de base jugés nécessaires pour l'entrée en formation (c'est d'ailleurs l'une des principales raisons avancées pour justifier le lancement du programme PAQUE). Toutefois l'organisation de parcours de formation longs dans lesquels la qualification intervient de façon différée, comme la diversité persistante des formules de stage, permettent souvent d'intégrer les jeunes de bas niveau scolaire dans ces cursus de formation. Enfin, le pôle scolaire de l'insertion des jeunes se caractérise par une forme spécifique de mobilisation et de socialisation, organisée autour de la définition de projets professionnels impliquant l'acquisition, à plus ou moins long terme, partielle ou complète, d'une qualification, et l'identification à un métier. Cette inscription dans un parcours de formation longue suppose souvent une mobilisation préalable des jeunes, de sorte que l'articulation entre les **projections d'avenir** du jeune dans l'avenir et les **projets de formation** qui lui sont attribués constituent un enjeu central du pôle scolaire.

Le **pôle social** est structuré par une configuration d'acteurs hétérogènes, mais qui, pour certains, ne relèvent ni du secteur des entreprises ni de celui de la formation qualifiante. Ici l'aide à l'insertion est organisée autour de l'emploi et de la formation, de la mise au travail et d'apprentissages formalisés, mais il s'agit de formes particulières d'emploi comme de formation. Les emplois proposés se situent dans un segment très particulier du marché du travail : le secteur public ou associatif, dans lequel les embauches sont soit réglées par des procédures formelles de concours qui éliminent de fait les plus démunis scolairement, soit quantitativement très faibles, et qualitativement très précaires. Les formations organisées visent moins l'acquisition et la validation d'une qualification qu'un accompagnement social, une redynamisation, pour employer des termes officiels, des individus. Ce pôle est ainsi fortement structuré par les pouvoirs publics, qui peuvent y fixer des objectifs quantitatifs à atteindre et inciter fortement les établissements publics, collectivités locales, etc., à recourir

aux mesures. Les opportunités sont donc ici aussi largement construites par les politiques publiques, qui contribuent fortement à la création d'une offre préalable à la demande.

Les institutions et acteurs qui sont ici les interlocuteurs des jeunes sont des intervenants habituels du secteur social : centres communaux d'action sociale, organismes de formation spécialisés en insertion et fréquemment issus de l'animation ou de l'éducation spécialisée, associations du **secteur social**, etc. Connectés avec les réseaux d'accueil (missions locales et PAIO), ils entretiennent peu de liens avec les employeurs du secteur marchand et constituent souvent un ensemble de circuits relativement autonomisés par rapport au marché du travail concurrentiel. De part leur ancrage originel ou les vocations des professionnels qui y interviennent, ils sont en mesure d'attirer un public considéré comme en grandes difficultés d'insertion, et sont au bout du compte peu sélectifs. Cette faible sélectivité n'implique pourtant pas l'absence de toute logique de **catégorisation** : le fait de caractériser les publics inscrits dans ces réseaux comme des individus cumulant des difficultés et handicaps de diverse nature conduit souvent à en inférer une distance à l'emploi particulièrement grande, et par conséquent à maintenir ces populations en dehors de la sphère des emplois concurrentiels. La logique principale d'intervention s'organise autour de tentatives pour mobiliser les jeunes inscrits dans ce pôle social, pour les remotiver, les resocialiser, de manière à les aider à définir un parcours de formation et les préparer à suivre ce parcours.

Ces hypothèses sur l'existence de systèmes différenciés d'insertion et surtout sur le cloisonnement, relatif, des réseaux d'acteurs correspondants, invitent à déconstruire certaines analyses classiques à propos des politiques publiques d'insertion : elles ne peuvent ni être considérées comme une totalité uniforme et globale, ni être spécifiées à partir d'une tension entre des statuts opposés comme celui d'actif en emploi (salarié) et celui d'inactif en formation (stagiaire). Cette hypothèse d'une différenciation de types de réseaux d'acteurs, constituant des configurations relativement autonomes, développant des stratégies différenciées par rapport à l'insertion des jeunes, ciblant des catégories de jeunes spécifiques, entraîne des conséquences sur les modes de construction des parcours des jeunes et les formes de socialisation auxquels ils sont confrontés : selon que le jeune accède à l'un ou l'autre de ces trois pôles, il sera inscrit dans des réseaux d'acteurs différents, il aura accès à des ressources spécifiques, il rencontrera des interlocuteurs particuliers qui formuleront à son égard des demandes toutes aussi particulières. Il connaîtra des milieux de socialisation aux exigences spécifiques : tenir son poste de travail et s'intégrer dans l'entreprise et l'équipe de travail ; formuler un projet professionnel et assimiler des savoirs formalisés en vue de la préparation d'un diplôme ; s'accoutumer à tenir des rôles sociaux et à contribuer à des activités collectives.

Parallèlement, l'identification de trois pôles, économique, scolaire, social, assez autonomes ne doit pas être absolutisée, mais doit être considérée comme une grille d'intelligibilité et non comme le résultat d'une observation empirique. Même si les analyses portant sur la composition des parcours des jeunes montrent qu'il y a peu de cumul des différentes mesures - entre 1986 et 1989 66% des garçons entrés en mesures et 73,4% des filles n'ont connu qu'un seul dispositif (stage, contrat de qualification, SIVP, TUC) (Zilberman, 1990) - il convient d'observer précisément les cheminements des jeunes, sur des périodes plus longues, en référence aux trois logiques polaires d'insertion.

La question des formes de traduction de ces logiques dans des zones locales constitue un autre axe d'interrogation. Dans cette perspective, il apparaît que les acteurs qui sont en contact avec les jeunes de bas niveau scolaire en amont de l'orientation vers telle ou telle mesure (les missions locales et PAIO en particulier), jouent un rôle central dans la construction des significations sociales des dispositifs : ils ont une position transversale par

rapport à ces différents pôles et contribuent directement à l'orientation des jeunes donc à la mise en oeuvre de critères de catégorisation et de mobilisation. De ce point de vue, le poids de chacun des pôles que nous avons distingués, comme le degré de cloisonnement qui les caractérise, connaissent sans doute des variations locales extrêmement importantes. La prise en compte des contextes structurels dans lesquels se construisent les cheminements des jeunes nécessite une analyse précise de ces configurations locales. En conclusion, on peut définir le "local" comme une forme spécifique d'articulation de ces trois "pôles". Ces formes d'articulation sont nécessairement diversifiées et susceptibles de connaître, dans un même territoire, des transformations importantes. Cette analyse de la dimension localisée des processus d'insertion des jeunes doit en effet être étroitement articulée avec la dimension temporelle, tout comme avec les comportements (d'anticipation, de réaction, etc.) des jeunes eux-mêmes (dimension subjective). Afin d'approfondir ces articulations, il convient maintenant de revenir plus en détail sur la problématique théorique de la recherche.

---

## **CHAPITRE II**

### **L'insertion/exclusion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire : problématique et hypothèses de recherche**

---

**L'INSERTION/EXCLUSION  
PROFESSIONNELLE  
DES JEUNES  
DE BAS NIVEAU SCOLAIRE :  
PROBLÉMATIQUE  
ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE**

**C**ette seconde partie a pour objectif de préciser le cadre d'analyse qui sera mis en oeuvre dans la recherche collective. Elle vise également à justifier les choix méthodologiques de base sur lesquels repose la construction collective de la recherche et que l'on peut résumer par les trois dimensions suivantes :

- la dimension **temporelle** impliquant des outils spécifiques : les calendriers d'activité, les séries chronologiques et les récits d'insertion ;
- la dimension **localisée** ayant conduit à la sélection de régions et de zones déterminées ;
- la dimension **subjective** débouchant sur la question des modes de construction identitaire des jeunes de bas niveau scolaire à partir de la confrontation des trajectoires objectivement suivies et des récits produits pour en rendre compte.

La question centrale qui réunit ces trois dimensions est la suivante : comment rendre compte de l'insertion professionnelle des jeunes comme un **processus** à la fois biographique et structurel, **produit** par des conditions sociales et scolaires relativement similaires et **producteur** de différenciations fortes et d'histoires singulières contrastées ? En choisissant d'étudier les trajets d'insertion des jeunes les plus défavorisés (sortis avant le baccalauréat) nous assurons à la fois une certaine homogénéité de la population et les conditions les plus difficiles pour tester notre hypothèse théorique : si l'on peut démontrer que ces jeunes construisent activement leur insertion, *a fortiori* cette conclusion sera valable pour les jeunes les plus favorisés. Pour avancer dans l'élucidation des mécanismes qui font de l'insertion un processus social à la fois fortement contraint et relativement indéterminé, nous nous efforcerons de confronter systématiquement des données issues de points de vue, de niveaux d'analyse et de méthodes d'enquête différents :

- des interrogations par questionnaire des mêmes individus à des moments différents et selon des procédures différentes : une enquête face à face en 1989 et une interrogation téléphonique en 1993 soit 3 ans et 7 ans après la sortie de l'école ;

- des traitements de données issues de calendriers d'activité aux niveaux national et régional ;
- des typologies de trajectoires "objectives" reconstituées à partir des calendriers et des formes de récits "subjectifs" de pratiques recueillis auprès de petits échantillons localisés ;
- des données localisées sur les réseaux d'acteurs institutionnels (responsables d'entreprise, formateurs, etc.) et notamment des récits de relations aux acteurs dans les entretiens biographiques des jeunes.

Ce parti-pris de confrontations d'approches a pour ambition de construire l'objet "insertion professionnelle" comme un objet théorique complexe, irréductible à une approche disciplinaire réductrice ou à une vision déterministe ou volontariste simplificatrice. Il n'y a pas plus d'exclusion sociale inévitable pour les jeunes "les plus défavorisés" que d'insertion sociale assurée pour les jeunes "ayant un projet professionnel". Ni la trajectoire sociale et scolaire antérieure et les projets des jeunes, ni le contexte social des acteurs de l'insertion et leurs stratégies ne suffisent à "expliquer" le processus d'insertion. S'il existe des contraintes fortes et des déterminations "objectives" déjà bien mises en évidence par les recherches antérieures (paragraphe 1), celles-ci ne suffisent pas pour fonder une théorie explicative "déterministe" organisée autour de la seule dimension socio-biographique des trajectoires de socialisation antérieure (paragraphe 2). S'il existe de fortes différences selon les contextes locaux d'insertion, celles-ci ne suffisent pas pour valider une conception "volontariste" de l'insertion fondée sur la mobilisation des acteurs locaux et la construction par le jeune d'un projet professionnel (paragraphe 3). C'est dans l'articulation entre ces deux approches de l'insertion que nous voulons tenter de nous situer en construisant théoriquement et empiriquement la question de l'interaction entre trajectoires socio-biographiques des jeunes et configurations socio-structurelles de l'insertion (paragraphe 4). Il ne s'agit, dans ce texte, que de présenter les concepts et les hypothèses provisoires qui serviront de matrice commune globale aux traitements et aux interprétations des données. D'autres concepts, hypothèses et résultats seront inductivement produits dans le cours de la recherche.

## **1. LES ENSEIGNEMENTS DES ENQUÊTES D'INSERTION ET DE CHEMINEMENT**

**D**urant les années 80 en France, les enquêtes statistiques ou monographiques sur l'insertion des jeunes se sont multipliées. Outre le CEREQ, officiellement investi de la mission d'observation des entrées dans la vie active (Pottier, 1992), d'autres grands organismes comme l'INSEE (supplément jeunes à l'enquête Emploi) ou ses directions régionales ont multiplié les enquêtes statistiques sur l'insertion des jeunes aux niveaux national ou régional. De nombreux laboratoires de recherche ont mené des études plus qualitatives sur tel ou tel aspect de l'insertion des jeunes, notamment les plus défavorisés, par exemple dans la cadre du Dispositif d'Observation et d'Evaluation des stages mis en place à partir de 1982 (Malglave, 1985; Dubar & *alii*, 1987; Méhaut & *alii*, 1987, etc.). Des recherches approfondies ont été menées sur les pratiques et les stratégies des jeunes des quartiers les plus touchés par la crise (Pialoux, 1979; Dubet, 1986; Lagrée & Lew Fai, 1986, etc.) ainsi que sur les représentations d'avenir et les discours biographiques de multiples catégories de jeunes : lycéens (Boyer & *alii*, 1991; Galland, 1988; Dubet, 1991, etc.), jeunes sortant d'IUT ou de STS (Lojkine, 1992), jeunes en lycée professionnel (Baudelot, 1988), jeunes de trente ans habitant un même bassin d'emploi (Nicole-Drancourt, 1991).

De ce considérable effort de recherche impulsé par la demande sociale et les commandes institutionnelles, une masse de résultats permet de dégager des constantes, des relations systématiques entre variables et des tendances communes. Débouche-t-il sur une théorie de l'insertion à la fois satisfaisante et opératoire ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit les bilans périodiquement établis de ces nombreux travaux (Tanguy (dir), 1986; Bouffartigue & *alii*, 1989; Pottier, 1990). Parmi les raisons systématiquement avancées de cette faible cumulativité théorique : la forte dépendance de la plupart de ces recherches à l'égard de la "demande sociale", la difficulté à déconstruire les catégories de "demandeurs" agissant comme des "figures imposées", mais aussi l'éclatement des conceptualisations tenant à la disparité des points de vue mobilisés et à l'absence d'un cadre théorique intégrateur susceptible de rendre compte des multiples dimensions du phénomène. C'est sans doute un argument que l'on pourrait appliquer à bien d'autres "problèmes sociaux brûlants" et qui reflète l'état des disciplines (sociologie, psychologie sociale, économie du travail, etc.) impliquées dans ces recherches. C'est peut-être aussi l'effet d'une conjoncture intellectuelle (les années 80) marquée par de fortes oppositions théoriques, peut-être en voie d'être dépassées.

Peut-il y avoir une "théorie générale" de l'insertion en tant que telle ? Sans doute pas si l'on admet que l'insertion n'est qu'un élément d'un processus plus vaste impliquant, sur le plan structurel, les relations entre système éducatif et système productif (Tanguy, dir, 1986) et, sur le plan biographique, l'ensemble du cycle de vie des individus (Galland, 1991). Néanmoins, même si une théorie de l'insertion relève plutôt des théorisations de "moyenne portée" (*middle range theory* au sens de Merton), elle constitue un objectif et un enjeu particulièrement importants des recherches en cours en tant que condition de rupture avec les prénotions d'ordre politique ou idéologique et les préconstructions de l'objet d'ordre administratif ou praxéologique.

Parmi les enseignements les plus solides, correspondant à de fortes convergences entre les résultats des recherches précédentes, deux ensembles de relations fortes peuvent être dégagés, qui éclairent l'objet "insertion" de manière très différente.

Le premier concerne la forte dépendance des "résultats" de l'insertion à l'égard des **trajectoires sociales et scolaires** des jeunes concernés. Nous l'avons souligné dans la première partie : les taux de chômage des jeunes, quels que soient le moment où on les mesure et la manière dont on le fait, dépendent des variables clés de l'explication sociologique la plus classique : l'origine sociale (position des parents dans la structure sociale mais aussi statut d'emploi), le cursus scolaire (niveau mais aussi spécialité des formations suivies et des diplômes) et le sexe (désavantage des filles d'autant plus grand que le niveau scolaire est plus bas) influent sur les trajectoires d'insertion des jeunes. En ce sens, l'émergence de l'insertion comme "problème social" ne semble pas avoir modifié en profondeur la validité des grands modèles explicatifs de la sociologie de l'éducation et de la mobilité sociale produits juste avant la crise, qu'il s'agisse de la fonction de reproduction du système d'enseignement (Bourdieu & Passeron, 1970) ou des mécanismes systémiques de l'inégalité des chances (Boudon, 1973). Dans cette hypothèse, l'apport des recherches précédentes serait théoriquement limité par le fait que l'objet "insertion" ne constituerait aucunement un phénomène nouveau ou autonome mais représenterait simplement un sous-ensemble voire un aléa de la mobilité sociale, régie par les mêmes régularités qu'avant. L'allongement et la complexification de la période de transition entre l'école et la vie active (Galland, 1991) ne suffiraient ni à modifier les grands paradigmes explicatifs antérieurs, ni même à faire évoluer leur coexistence aussi conflictuelle que complémentaire (Passeron, 1990).

Reste une différence importante entre la période de croissance et les années de la crise et de croissance ralentie : ce qui est en question ce n'est plus seulement ni d'abord la position à **l'intérieur** de la hiérarchie des emplois ou de la division sociale du travail mais le risque de se retrouver durablement à **l'extérieur** de celles-ci. Car la question de l'insertion des jeunes les plus défavorisés est désormais inséparable de celle de la genèse de l'exclusion sociale, dès lors qu'une partie de ces jeunes risque bien de ne jamais s'insérer dans la sphère de l'emploi au sens de la période de croissance. Peut-on démontrer alors que les mêmes processus sociaux qui assujettissaient une proportion élevée des enfants des classes populaires aux positions les plus basses de l'échelle sociale les conduisent inexorablement au chômage de longue durée et à l'exclusion sociale ? Il est significatif qu'aucune des recherches citées précédemment ne contienne ce genre d'assertion et, *a fortiori*, la démonstration correspondante. C'est que l'installation "définitive" dans une position d'exclu ou d'assisté relève d'autres processus que la reproduction des positions les plus basses de la hiérarchie socio-professionnelle. C'est à la fois la question de la nature du lien social et du contenu des politiques sociales qui est posée et pas seulement celle des mécanismes de l'entrée dans la vie active ou de la mobilité inter-générationnelle.

Un second ensemble de résultats des recherches précédentes concerne en effet l'influence des **contextes structurels** et notamment des **modes de gestion des politiques d'emploi** sur l'insertion des jeunes. Les taux de chômage des jeunes ayant des niveaux socio-scolaires similaires varient sensiblement selon la conjoncture temporelle et surtout la situation spatiale (cf. le 1er chapitre). Les comparaisons internationales font apparaître des écarts importants dans les conditions et résultats d'insertion des jeunes issus des mêmes milieux sociaux selon les pays. En France, les différences inter-régionales et intra-régionales sont considérables. Des trajectoires socio-scolaires apparemment très similaires débouchent sur des parcours d'insertion très différents selon les politiques d'emploi locales mettant en jeu à la fois la mobilisation des acteurs institutionnels (entreprises, organismes de formation, pouvoirs publics...) et les "formes d'organisation locale de la transition professionnelle" (Rose, 1984). Selon que les jeunes les plus défavorisés rencontrent ou non un système d'acteurs efficace pour les aider dans leurs pratiques d'insertion (y compris au détriment des salariés plus âgés), leur risque d'exclusion est foncièrement différent. Cette dimension structurelle et relationnelle de l'insertion concerne aussi bien le fonctionnement des dispositifs d'aide à l'insertion (Malglaive, 1985) que les modes de gestion de la main-d'oeuvre juvénile par les entreprises et les branches professionnelles (Méhaut & *alii*, 1987) et que les formes de coordination entre acteurs de la relation formation-emploi au niveau local (Biret, Gensbittel, 1991).

Force est de constater que, sur ces diverses dimensions structurelles de l'insertion, les recherches précédentes n'apportent que des éléments d'analyse relativement ponctuels et éclatés. Un des résultats les plus solides concerne sans doute l'élucidation des conditions d'efficacité des formules d'alternance expérimentées massivement durant les années 80. Sans qu'aucune synthèse d'ensemble ne permette une théorisation convaincante, les éléments rassemblés (Délégation à la Formation Professionnelle, 1992) permettent d'esquisser une sorte de type-idéal de "l'alternance efficace à la française" telle qu'on le trouve par exemple dans des institutions aussi différentes que les Maisons Familiales Rurales ou certaines formules d'apprentissage dans les métiers du bâtiment ou récemment dans une branche comme la plasturgie. Elle suppose à la fois : une forte implication de la branche professionnelle au niveau local ; un effort systématique de formation de tuteurs mobilisés pour la réussite professionnelle des jeunes ; des liens solides et durables entre employeurs et organismes de formation fondés sur la confiance et la crédibilité ; un milieu professionnel favorable c'est-à-dire organisé pour faire de l'apprentissage des jeunes une



ressource pour l'entreprise en référence à des valeurs et des modes de gestion de la compétence (Casella, Tanguy, Tripier, 1988).

D'autres résultats importants concernant le versant structurel de l'insertion permettent de mieux comprendre les stratégies économiques et sociales des principaux acteurs impliqués et spécialement l'Etat et les entreprises (Lhotel, Méhaut, 1984) ainsi que les relations entre les modes de gestion des entreprises et leur utilisation des divers dispositifs (Méhaut & *alii*, 1987). Reliés à une problématique globale de l'organisation de la transition professionnelle (Rose, 1984), ces résultats éclairent la nécessité de relier le processus d'insertion aux évolutions des structures productives et du marché du travail.

## **2. INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALIZATION FAMILIALE ET SCOLAIRE**

Le premier axe d'investigation se rattache à la question théorique des transformations des modes de socialisation sous l'effet de la crise, et notamment des formes prises par la socialisation professionnelle (Dubar, 1991). Deux types de conceptualisation renvoyant à des cadres théoriques sensiblement différents mais pas nécessairement incompatibles coexistent sur cette question difficile.

La première approche théorique considère, à la suite des travaux de P. Bourdieu (1989), que la scolarisation est devenue le mode de socialisation non seulement dominant mais "hégémonique" (Berthelot, 1982) et que l'échec scolaire constitue une des formes majeures de la violence symbolique que l'école exerce sur une partie des enfants des classes populaires -les moins dotés en capital économique et culturel- anticipant ainsi une forme d'exclusion sociale. L'école imposant sa hiérarchie renforcée des filières (générales, techniques, professionnelles) aux familles des classes populaires et, de plus en plus, aux gestionnaires de l'emploi, la relégation scolaire dans les filières les moins prestigieuses combinée à l'absence de diplôme monnayable sur le marché de l'emploi condamne les enfants qui cumulent une origine sociale populaire et un cursus scolaire défavorisé à des formes diverses d'exclusion sociale accompagnées de formes de conscience faisant alterner révolte et écrasement chez ces jeunes "abusés ou désabusés" (Bourdieu, 1978).

Le concept explicatif central, dans cette théorisation, est celui d'*habitus* qui désigne à la fois le produit des conditions sociales d'existence et la production de pratiques sociales adaptées à la reproduction de ces conditions. A la fois ensemble de dispositions héritées et de schèmes producteurs de pratiques issues de ces dispositions, l'*habitus* tend à exclure, à titre d'impensable, toutes les orientations et pratiques qui ne sont pas en continuité et en accord avec les expériences antérieures (Bourdieu, 1990). Ainsi les jeunes dépourvus de capital économique et culturel parce qu'issus des familles les plus démunies et des filières scolaires les plus dévalorisées ont progressivement incorporé à leur personnalité (sous forme de croyances intimes et de pratiques corporelles) un *habitus* d'exclu en même temps qu'ils faisaient l'expérience de la stigmatisation sociale et de l'échec scolaire. De ce fait, ils se socialisent autant qu'ils sont socialisés à des formes diverses d'exclusion impliquant à la fois passivité, souffrances et dépendance, mais aussi révoltes instantanées, réactions protestataires et débordements réactionnels (Bourdieu (dir), 1992). Ce cercle vicieux de l'exclusion repose sur un processus complexe d'intériorisation de destin (*subi*) en vocation

(voulue), d'ajustement des espoirs subjectifs sur les probabilités objectives, d'incorporation des jugements d'autrui en sentiments à l'égard de soi.

L'école, et plus généralement le système d'enseignement, est au coeur de cette théorisation dans la mesure où c'est elle (lui) qui assure la légitimation des critères -pourtant arbitraires- de la réussite scolaire et sociale. C'est elle (lui) qui assure l'assentiment des dominés à leur domination en transformant leur domination sociale en légitimité intellectuelle. Dès lors que, par le jeu des notations, jugements des maîtres, examens, redoublements et relégations, l'élève issu des familles les plus démunies fait l'expérience de son inaptitude scolaire et apprend à se définir lui-même comme "mauvais élève", "non doué" voire "incompétent", il se prépare à accepter passivement son exclusion professionnelle et sociale, considérée comme conséquence inéluctable de ses échecs scolaires. Cette position théorique suppose de considérer les enseignants comme des agents de l'institution scolaire partageant sa légitimité et assurant son bon fonctionnement. De ce fait, les relations enseignants / élèves en difficulté ne peuvent être qu'objectivement conflictuelles.

Dans cette perspective théorique, deux hypothèses fortes doivent pouvoir être vérifiées empiriquement tant par l'approche quantitative que par les données qualitatives :

- les trajets d'insertion des jeunes, essentiellement définis à partir de la position sociale d'arrivée, s'ordonnent en fonction des caractéristiques sociales des trajectoires socio-scolaires antérieures : plus l'origine sociale est basse et la réussite scolaire médiocre et plus les chances d'exclusion sont grandes ; inversement, plus l'origine sociale est élevée et la réussite scolaire importante (niveau de diplôme et prestige de la spécialité) et plus les chances d'insertion positive (succession d'emplois marquée par la progression salariale) sont grandes ;
- les caractéristiques objectives et subjectives des trajets d'insertion sont en continuité avec celles du milieu social d'origine (position, dispositions) et du parcours scolaire (orientations, réussites ou échecs) : les jeunes vivent leur insertion comme une conséquence "logique" de leurs conditions familiales et surtout de leur rapport à l'école. Même si leur "niveau de conscience" peut être décalé par rapport à leurs expériences antérieures, une conséquence essentielle de la théorie est que leurs visions d'avenir et leurs "stratégies professionnelles" sont d'autant plus actives et efficaces que leur trajectoire socio-scolaire a été plus favorable.

Une seconde approche théorique met en question la continuité précédente du fait de l'écart existant entre socialisation primaire et socialisation secondaire (Berger & Luckmann, 1986). Par "socialisation primaire", on désigne généralement les systèmes d'attitudes, de représentations et de croyances hérités de la famille d'origine, les "savoirs de base" incorporés par les individus au cours de l'enfance, les "mondes vécus" sur la base des premières expériences relationnelles dans la famille, le quartier, l'école obligatoire... Par "socialisation secondaire", on désigne plutôt les anticipations de la vie adulte, les initiations à la vie professionnelle et les expériences incorporées au cours de l'adolescence et de la jeunesse. Dans l'approche théorique développée notamment par Berger et Luckmann, rien ne garantit la continuité subjective et objective entre les deux moments de la socialisation. La socialisation secondaire peut s'inscrire en rupture et non en continuité avec la socialisation primaire lorsque, par exemple, les enfants accèdent, par la scolarité, à un monde culturel étranger à celui de la famille d'origine et deviennent de véritables "transfuges" par rapport au milieu social de leur enfance (Terrail, 1989).

On peut généraliser cette approche en considérant que les jeunes d'origine populaire scolarisés en collège et lycée au cours des années quatre-vingt vivent des expériences culturelles très différentes de celles de leurs parents au même âge, et qui peuvent être en décalage voire en rupture avec la manière dont s'est déroulée leur socialisation primaire. De plus, dans cette perspective théorique, la confrontation au marché du travail constitue un des éléments-clé de leur socialisation secondaire centrée sur l'apprentissage de "savoirs spécialisés" nécessaires à leur insertion professionnelle et sociale. Certes le choix d'une spécialité et l'anticipation d'un travail sont amorcés au cours même de la scolarisation. Mais, pour la plupart des jeunes qui n'ont pas eu de formation professionnelle complète et qui ont été orientés sur la base de leurs difficultés ou échecs scolaires, l'épreuve décisive, en matière de marché du travail, c'est l'expérience du chômage à la sortie de l'école et la prise de conscience de l'état réel du marché du travail et leur position sur celui-ci (Dubar & alii, 1987). Ce moment-clé que constitue la sortie de l'école marque une rupture plus ou moins radicale avec les conditions subjectives de l'époque précédente. Contrairement aux jeunes sortis avec un diplôme monnayable, au moins à terme, sur le marché du travail, la grande majorité des jeunes qui nous concernent ne peuvent s'insérer directement en emploi, à la fin des années 80, à partir des ressources fournies par leur scolarité. Pour s'insérer éventuellement un jour, ils doivent développer de nouvelles pratiques d'apprentissage, de recherche d'emploi, de construction de projet professionnel, d'expériences très diverses qui constituent un processus de socialisation "secondaire" différent de leur parcours familial et scolaire antérieur.

Pour autant, la socialisation secondaire ne se limite pas à la seule formation professionnelle. Pour certains jeunes, le groupe des pairs et les expériences collectives, à l'écart de toutes les institutions et parfois en opposition ouverte à elles (galère, petite délinquance, drogue, etc.), tiennent lieu d'îlots de socialisation alternatifs à la formation et à l'emploi (Dubet, 1986; Lagrée, Lew Fai, 1989). Pour d'autres le collectif des pairs constitue un univers de référence chargé affectivement et plus ou moins articulé à celui des acteurs institutionnels de l'insertion. Pour d'autres enfin, les pairs peuvent servir de réseau alternatif aux institutions dans les tentatives de création d'activités plus ou moins durables (Rouilleau-Berger, 1989).

Cela ne signifie pas que les caractéristiques de leur socialisation "primaire" cessent, comme par enchantement, d'influencer leurs pratiques sociales. L'hypothèse théorique sous-jacente est que le changement des conditions de socialisation ouvre une période de crise et un nouvel espace social qui implique la reconstruction, par le jeune lui-même, de nouveaux savoirs et de nouvelles significations sociales irréductibles à l'ancien "monde vécu" de la période précédente. La relation entre les conditions de la socialisation primaire et celles de la socialisation secondaire est au coeur de cette problématique. Cette relation peut s'établir sur le mode de la continuité et aboutir à la reproduction des modèles antérieurs ; elle peut aussi se construire sur le mode de la rupture et provoquer une véritable "conversion" impliquant l'accès à de nouveaux savoirs et à un nouveau "monde vécu" fondé sur la critique, la remise en cause voire la négation de l'univers culturel antérieur (Dubar, 1991). L'une des difficultés majeures de l'analyse est de comprendre les processus de cette construction nouvelle sans perdre de vue les contraintes que font peser sur elle les expériences de la socialisation primaire. C'est ici qu'une approche en termes d'événements biographiques signifiants (Leclercq, 1993) devrait permettre d'identifier les processus de transition entre l'enfance et l'"âge adulte" et la manière dont ils sont "mis en intrigue" (Ricoeur, 1983) par certains jeunes. Le recours au récit biographique approfondi devrait permettre non seulement de repérer les événements jugés signifiants des parcours d'insertion mais aussi de les replacer dans la logique générale du discours pour en analyser le caractère effectivement structurant. Il n'en demeure pas moins que ces événements éventuels ne peuvent se comprendre et

s'interpréter uniquement à l'aide d'éléments biographiques antérieurs. Ils concernent aussi l'univers relationnel des jeunes c'est-à-dire leur position dans un système d'acteurs locaux sans lesquels l'insertion a peu de chances de se réaliser. Des hypothèses théoriques sur ce système sont donc aussi nécessaires pour la mise en oeuvre de la recherche, d'autant plus qu'elle privilégie la dimension localisée de l'insertion.

### **3. INSERTION PROFESSIONNELLE, POLITIQUES D'EMPLOI ET RÉSEAUX LOCALISÉS D'ACTEURS**

Les trajets d'insertion des jeunes ne peuvent s'expliquer par les seules caractéristiques socio-démographiques des individus concernés. Ils dépendent également des conditions d'emploi liés à la conjoncture et à l'espace concret où se trouvent les jeunes. Comment caractériser ces espaces d'insertion au sein desquels les parcours des jeunes sont structurés par des segments du marché du travail et des réseaux d'accès à l'emploi ?

Les théories de la segmentation et de la stratification du marché du travail (Silvestre, 1978) fournissent des outils conceptuels intéressants. Depuis le début des années 80 notamment, on assiste en France à une polarisation croissante des secteurs d'activité caractérisés par des modes de gestion de l'emploi fortement différenciés (Grando, 1983). Les recherches menées sur les premiers dispositifs d'aide à l'insertion ont bien mis en évidence la concentration de l'embauche des jeunes débutants faiblement qualifiés dans un ensemble limité de secteurs -parfois qualifiés de "secteurs d'insertion"- caractérisés par une faible concentration, une main-d'oeuvre peu qualifiée, des salaires bas, un fort turn-over et de faibles dépenses de formation continue : hôtellerie-restauration, réparation automobile, bâtiment et travaux publics, services aux particuliers, etc. Ces secteurs et entreprises sont définis par les théoriciens de la segmentation (Piore, 1983) comme un "marché secondaire du travail" dans la mesure où les entreprises "dominées" qui le structurent ne possèdent pas de "marché interne" (Doeringer, Piore; 1985), que leurs salariés sont en concurrence sur le marché externe et que leurs chances de carrière y sont donc limitées voire inexistantes. Ce sont ces secteurs qui ont le plus bénéficié des mesures fiscales d'aide à l'insertion des jeunes et ont le plus participé aux dispositifs de formation en alternance (Méhaut & *alii*, 1987). Certains d'entre eux sont organisés de longue date pour accueillir des jeunes en apprentissage et possèdent des traditions de compagnonnage impliquant la transmission d'une culture professionnelle liée à un mode de gestion de la main-d'oeuvre fondé sur l'expérience et l'ancienneté (Casella, Tanguy, Tripier, 1988). Contrairement au "marché primaire du travail" organisé par les grandes entreprises des secteurs les plus capitalistiques engagés dans la concurrence internationale et la modernisation intensive, le "marché secondaire" est très sensible à la conjoncture et marqué par une forte incertitude. Il est aussi beaucoup moins sélectif que le "marché primaire" et peut, de ce fait, constituer un espace d'insertion précaire mais possible pour les jeunes de faible niveau scolaire.

La structuration interne des divers types de "marchés secondaires" fait une place plus ou moins grande aux jeunes par rapport aux travailleurs plus âgés. Contrairement à l'Allemagne, la France n'a pas de forte tradition de gestion paritaire de l'apprentissage (Duales System) sauf dans certains secteurs et certaines régions, notamment celles qui ont été sous contrôle allemand. L'accroissement des relations entre écoles et entreprises en France, durant les années 80 n'a pas abouti, jusqu'à présent, à la construction d'un système de formations alternées "à la française" permettant une institutionnalisation de la transition

professionnelle. Néanmoins, les dispositifs successifs d'aide à l'insertion des jeunes ont provoqué la structuration d'acteurs institutionnels ainsi que l'émergence de nouveaux professionnels de l'insertion, notamment depuis la mise en place du crédit formation individualisé. La question de l'implication des entreprises -notamment celles structurant le "marché secondaire du travail"- dans ces réseaux d'acteurs reste une question ouverte. Le maintien d'un fort taux de chômage des jeunes les moins scolarisés alors même que se produisait une reprise de l'emploi (cf. chapitre 1), tend à montrer que cette implication reste modeste et qu'elle n'a pas provoqué une transformation des modes de gestion de la main-d'oeuvre la moins qualifiée à l'avantage des jeunes.

Il n'en demeure pas moins que l'hypothèse de configurations d'acteurs économiques favorables à l'insertion des jeunes faiblement scolarisés est compatible à la fois avec les théories de la segmentation et avec les données concernant les différences inter-régionales d'insertion de ces jeunes (cf. chapitre 1). Restent à déterminer précisément les conditions dans lesquelles des mesures d'ajustement de l'emploi peuvent être favorables à certains au moins de ces jeunes. Reste aussi à analyser les processus par lesquels ces conditions favorables peuvent générer des configurations durables d'acteurs et des procédures institutionnalisées permettant de faire de l'embauche et de la formation de ces jeunes un véritable "investissement de forme" (Thévenot, 1986). L'analyse purement économique en terme de rentabilité différentielle doit être complétée sinon révisée par une analyse sociologique des stratégies de coopération, d'alliance et de partage des pouvoirs des divers acteurs concernés (cf. chapitre 3).

Les analyses précédentes devraient pouvoir être confirmées et enrichies par les premiers résultats des études françaises sur les réseaux sociaux d'accès à l'emploi (Degenne & alii, 1991). Concernant les jeunes d'origine ouvrière, les premiers travaux confirment l'importance des réseaux familiaux par rapport aux réseaux institutionnels (ANPE, etc.) (Marry, 1983) tout en laissant ouverte la question de l'efficacité spécifique des "liens faibles" (Granovetter, 1973) pour les jeunes faiblement scolarisés (Marry, 1992). Dès lors que les parents ne peuvent aider le jeune à trouver un emploi même précaire dans une entreprise qu'ils fréquentent ou connaissent, quels autres réseaux sociaux peuvent être efficaces pour y parvenir ? Comment se construisent, dans le processus d'insertion, les liens sociaux entre le jeune et ses partenaires institutionnels et personnels lui permettant d'accéder à des formes diverses d'emploi ? Comment se consolident ces liens pour permettre une insertion jugée satisfaisante par le jeune lui-même ? Comment se fabrique un réseau d'accès à l'emploi permettant au processus d'insertion d'évoluer favorablement ?

La réponse à ces questions suppose que l'on prenne pour objet central d'analyse la relation d'emploi et la dynamique du système d'interaction entre acteurs, incluant tous les "intermédiaires de l'insertion" et les jeunes eux-mêmes à travers leurs pratiques concrètes de recherche d'emploi. Cette relation -indissociablement économique et sociale- ne peut se déduire ni de la simple analyse "objective" des systèmes localisés d'emploi, ni de la seule interprétation "subjective" de la biographie des jeunes. Elle ne peut se comprendre qu'en se situant aussi à l'intersection des logiques socio-biographiques des jeunes et des contraintes socio-structurelles des acteurs locaux. Car l'insertion définie comme un processus constitue une chaîne d'interactions sociales dans un contexte économique lui-même évolutif. C'est cette articulation dynamique qui doit être théorisée grâce à la production méthodique de données pertinentes.

#### **4. LE PROCESSUS D'INSERTION COMME ARTICULATION DU BIOGRAPHIQUE ET DU STRUCTUREL**

Les premiers traitements approfondis des trajectoires d'insertion durant les trois premières années (1986-1989) permettent de regrouper statistiquement les jeunes sortis de l'enseignement secondaire (avant le niveau IV), au niveau national, en cinq ensembles relativement homogènes à partir de quatre variables de base : la durée totale de chômage, la situation d'emploi à l'enquête, le nombre d'employeurs sur la période et le motif dominant de changement d'employeur (Pottier, 1992; Dubar, Pottier, 1990) :

- les jeunes en "exclusion forte" sont sans emploi à l'enquête (chômage ou en "mesures") ont été plus d'un an au chômage et n'ont connu que des fins de contrat à durée déterminée ;
- les jeunes en "situation précaire" ne sont pas sur contrat à durée indéterminée à l'enquête, ont été plus de six mois en chômage et n'ont connu que des fins de contrat à durée déterminée chez un ou plusieurs employeurs ;
- les jeunes en "stabilisation interne" sont sur contrat à durée indéterminée à l'enquête, ont connu un ou deux employeurs avec moins de six mois de chômage ;
- les jeunes en "mobilité externe subie" ne sont pas sur contrat à durée indéterminée à l'enquête, ont connu moins de six mois de chômage mais ne sont pas parvenu à se stabiliser chez un employeur même lorsqu'ils ont eu des périodes de CDI; ils ont connu plus de deux employeurs ;
- les jeunes en "mobilité externe volontaire" sont sur CDI à l'enquête et ont connu plusieurs contrats à durée indéterminée chez plusieurs employeurs (plus de deux) qu'ils ont quitté le plus souvent par démission volontaire.

Remarquons d'ailleurs que l'opposition "mobilité volontaire" / "mobilité subie" reste très grossière et très contestable et ne repose que sur la réponse à la question relative aux motifs de changement d'emploi : les déclarations "fin de contrat à durée déterminée" ou "licenciement" n'impliquent pas une attitude purement passive, pas plus que la réponse "démission volontaire" n'implique une volonté précise d'exercer un autre type d'emploi. D'autres indicateurs peuvent s'avérer plus opératoires comme, par exemple, le fait de retrouver un emploi à l'intérieur du même secteur d'activité différenciant des trajectoires de progression par la mobilité et des trajectoires de précarisation par l'instabilité (Vogt, 1992).

La répartition des jeunes dans ces cinq ensembles varie nettement selon le niveau de sortie de l'école (tableau 15) tout au moins en ce qui concerne les trajets "exclusion forte" et "mobilité externe volontaire". Pour les jeunes de niveau V, la spécialité de formation, très corrélée avec le sexe (garçons-industriel / filles-tertiaire) différencie fortement les jeunes. Alors que les filles sortant sans diplôme de CAP tertiaire sont très proches des jeunes de niveau VI, les garçons diplômés sortant de BEP industriel sont très proches des jeunes ayant poursuivi des études générales sans accéder à la classe de terminale (niveau V long).

**Tableau n° 15**  
**Typologie des trajectoires entre 1986 et 1989 et niveaux de sortie de l'école**

|                   | Exclusion forte | Précarité | Mobilité externe<br>subie | Stabilisation<br>interne | Mobilité externe<br>volontaire | Total | Effectif |
|-------------------|-----------------|-----------|---------------------------|--------------------------|--------------------------------|-------|----------|
| Niveau VI         | 55,5 %          | 19,1 %    | 5,8 %                     | 15,1 %                   | 4,5 %                          | 100,0 | 32.172   |
| Niveau Vbis       | 48,7 %          | 15,5 %    | 9,7 %                     | 14,9 %                   | 11,2 %                         | 100,0 | 36.734   |
| CAP tert non dipl | 51,6 %          | 18,2 %    | 10,4 %                    | 9,5 %                    | 10,3 %                         | 100,0 | 8.901    |
| CAP tert diplômé  | 43,2 %          | 19,3 %    | 13,9 %                    | 11,1 %                   | 12,5 %                         | 100,0 | 23.235   |
| BEP tert non dipl | 41,2 %          | 25,6 %    | 10,7 %                    | 8,7 %                    | 13,8 %                         | 100,0 | 10.068   |
| CAP indu non dipl | 37,6 %          | 24,7 %    | 11,7 %                    | 12,7 %                   | 13,3 %                         | 100,0 | 22.605   |
| BEP tert dipl     | 31,9 %          | 20,0 %    | 17,4 %                    | 16,7 %                   | 14,0 %                         | 100,0 | 63.801   |
| CAP indu dipl     | 24,2 %          | 20,3 %    | 14,2 %                    | 21,0 %                   | 20,3 %                         | 100,0 | 31.738   |
| BEP indu non dipl | 24,1 %          | 23,0 %    | 18,4 %                    | 22,6 %                   | 11,9 %                         | 100,0 | 7.686    |
| BEP indu dipl     | 18,6 %          | 20,1 %    | 16,6 %                    | 22,3 %                   | 22,4 %                         | 100,0 | 31.738   |
| Niveau V long     | 20,9 %          | 22,5 %    | 14,5 %                    | 20,7 %                   | 21,4 %                         | 100,0 | 23.124   |
| Ensemble          | 35,2 %          | 20,1 %    | 13,4 %                    | 16,7 %                   | 14,6 %                         | 100,0 | 301.402  |

Source : CEREQ - Observatoire EVA

Nous pouvons faire l'hypothèse que la répartition des jeunes dans ces types de trajectoire varie également selon la région où s'est effectuée la scolarisation. Ainsi les caractéristiques de la trajectoire d'insertion dépendent **à la fois** de variables biographiques et de variables structurelles et ces deux types de variables sont en interaction. Dans les régions les moins défavorisées -et *a fortiori* dans les zones les plus favorables de ces régions (cf. chapitre 3)- le taux de trajets d'exclusion est moins élevé que dans les régions et zones les plus défavorisées. Peut-être échappe-t-on plus facilement à l'"exclusion forte" si l'on est sorti au niveau VI ou V bis dans une région globalement favorable, qu'au niveau V dans une région où les déséquilibres du marché du travail sont très accusés. En descendant au niveau des zones d'emploi, le phénomène serait encore plus patent.

Comment interpréter théoriquement ces interactions statistiques ? Un double détour est nécessaire, conformément à ce qui précède. Un premier détour conduit à s'interroger sur les vécus subjectifs différentiels des jeunes ayant le même "profil objectif" (origine sociale, niveau et spécialité de diplôme, sexe) dans des contextes sociaux et géographiques différents. Les récits d'insertion sont-ils différents d'une région à l'autre pour des jeunes de même profil ? Si oui, quelles sont ces différences ? Concernent-elles le champ de la socialisation primaire (famille, école obligatoire...) ou de la socialisation secondaire (formation professionnelle initiale et continue...) ou les deux à la fois ? Quels événements biographiques significatifs structurent les récits différentiels des jeunes selon le contexte d'insertion ? Quels réseaux d'accès à l'emploi sont mobilisés par les jeunes de même profil dans des contextes différents ?

Un second détour consiste à mieux caractériser les configurations d'acteurs liées à des structures de trajectoires très différenciées. Quelles relations établir entre les caractéristiques d'un système d'acteurs de l'insertion et les trajets d'insertion des diverses catégories de jeunes dans la zone concernée ? La même hiérarchie des trajets selon le niveau de formation est-elle conservée partout ou varie-t-elle selon les zones ? Comment les acteurs locaux classent-ils les jeunes de bas niveaux scolaires confrontés à des difficultés d'insertion ? Comment les entreprises locales tiennent-elles compte ou pas des caractéristiques socio-scolaires des jeunes sortants dans leur zone de recrutement ?

Ces détours par la contextualisation du biographique et la "subjectivisation" du structurel devraient permettre d'ancrer les analyses empiriques au coeur de la double transaction caractéristique de la relation d'emploi (Dubar, 1992). Pour accéder à un emploi ou changer d'emploi, un jeune doit faire valoir des compétences, revendiquer une identité, prétendre à une qualification qui constituent des résultats d'apprentissages mais aussi d'aspirations, c'est-à-dire un projet personnel fruit d'une véritable "transaction avec lui-même" (Strauss, 1989). Pour accéder à un emploi ou changer d'emploi, un jeune doit aussi trouver un employeur qui prenne le risque de l'embaucher, qui lui fasse plus ou moins confiance pour occuper un emploi, réaliser un type de travail, s'inscrire dans les perspectives de l'entreprise. Cette "transaction avec autrui" dépend de la perception que l'employeur a des compétences, des qualifications du jeune, c'est-à-dire de la légitimité du projet personnel fruit de la transaction précédente. Ainsi, les deux transactions tout en étant radicalement hétérogènes, en faisant intervenir des dimensions différentes du social comme de l'individuel (Dubar, 1991) sont nécessairement articulées dans la relation d'emploi et, *a fortiori*, dans le processus d'insertion. C'est cette articulation qui constitue l'un des objets les plus délicats et les plus théoriques de la recherche.

Pour opérationnaliser cet objectif, il faut mieux préciser les points-clés d'analyse les plus importants à développer :

- la relation, dans les récits des jeunes, entre la manière dont ils reconstruisent leur socialisation primaire (famille, école) et dont ils restituent leur socialisation secondaire (formation professionnelle, emploi) ;
- la relation entre le sens général du récit et les événements biographiques significatifs mis en avant par les jeunes ;
- la relation entre le récit du trajet d'insertion et les acteurs du système localisé d'emploi/formation ;
- la relation entre les caractéristiques de ce système localisé (cf. chapitre 3) et la structure objective des trajets d'insertion des jeunes.



C'est finalement pour éclairer cette articulation dynamique du biographique et du structurel que les trois dimensions, temporelle, localisée et subjective, ont été privilégiées dans la recherche. C'est la dimension localisée qui reste maintenant à éclairer pour justifier le choix et les critères de classement des zones sélectionnées pour conduire les enquêtes de terrain.

---

## **CHAPITRE III**

### **Les contextes structurels de l'insertion : une approche localisée**

---

**LES CONTEXTES STRUCTURELS  
DE L'INSERTION DES JEUNES  
DE BAS NIVEAU SCOLAIRE :  
UNE APPROCHE LOCALISÉE**

**L'**objectif de ce troisième chapitre est de préciser ce que recouvre, sur les plans théorique et empirique, la dimension localisée qui est centrale dans cette recherche. Nous chercherons à préciser, à la fois théoriquement et empiriquement, ce que sont les systèmes localisés d'insertion, qui constituent les contextes structurels au sein desquels les cheminements professionnels des jeunes se construisent. En effet, selon la problématique développée au chapitre précédent, les parcours d'insertion des jeunes dépendent à la fois de facteurs biographiques et de facteurs structurels qui sont en interaction selon des configurations diversifiées.

L'inscription de l'analyse des processus d'insertion dans un cadre régional a d'ores et déjà permis de confirmer que la qualité de l'insertion dépend des spécificités, structurelles et conjoncturelles, des économies régionales et des formes d'ajustement qui caractérisent les marchés du travail dans les régions (cf chapitre 1). Pourquoi dès lors approfondir une approche dite localisée, c'est-à-dire inscrire l'analyse dans un cadre infra-régional, dont il restera à définir plus précisément les limites ?

Le cadre régional constitue un niveau d'agrégation qui permet d'identifier des disparités très fortes dans les dynamiques démographiques, les évolutions des marchés du travail, les caractéristiques des systèmes de formation. A cet égard, la liste des indicateurs de ces différenciations peut être allongée à loisir : soldes naturels ou migratoires, taux d'activité (notamment des femmes), rythmes d'évolution de l'emploi et du chômage, types de régulation de la concurrence entre catégories de main-d'oeuvre (entre qualifiés et non qualifiés selon les structures sectorielles, jeunes et adultes selon l'importance du travail saisonnier...), configurations du système de formation initiale (poids de l'apprentissage, répartition entre formations longues et formations courtes professionnelles), orientations des politiques d'aide à l'insertion professionnelle, etc. Aussi de nombreux travaux, principalement économiques, sont-ils fondés à proposer la notion de "marchés régionaux du travail" (Descours & Jacquot, 1992) ; mais d'autres sont tout aussi légitimés à retenir le cadre départemental comme niveau d'observation du fonctionnement du marché du travail (Marchand, 1986) ; tandis que

d'autres encore ancrent leurs analyses à un échelon géographiquement plus étroit pour identifier un "effet localité" (Benoit-Guilbot, 1991). Aucune de ces approches n'annule l'autre, et toutes ont leur légitimité et leur cohérence interne. Toutefois, les découpages territoriaux sur lesquelles elles se fondent dépendent souvent de normes d'agrégation statistique liées elles-mêmes aux structurations des appareils administratifs. De ce point de vue, l'attention croissante accordée au niveau local, souvent désigné par le substantif "le local", sans que la polysémie qui recouvre ce terme ne soit toujours levée, est probablement directement liée à des processus, hétérogènes mais convergents, de décentralisation, de déconcentration de certains services de l'Etat et de consolidation des positions d'élu ou de responsable "locaux".

On retrouve également ces différents niveaux de lecture à propos de l'insertion professionnelle des jeunes sortants du système éducatif. En la matière, les disparités régionales sont en effet très fortes : dans chacune des régions les caractéristiques du marché du travail, la configuration productive, comme la répartition de l'offre de formation par domaines de spécialité sont des facteurs fortement discriminants (Grelet, Hillau, 1993). Mais cet effet différenciateur des régions n'est pas uniforme : s'il est particulièrement important du niveau V au niveau III, il est moindre aux niveaux extrêmes (Grelet, 1993), ce qui suggère l'existence d'autres disparités, infra-régionales notamment.

Aussi, des travaux qui se démarquent d'une approche trop mécaniste de la relation formation emploi en prenant en compte le comportement des acteurs (entreprises, système éducatif, institutions, opérateurs de formation et d'insertion...) soulignent l'intérêt d'une approche régionale tout en insistant sur la nécessité des approches "locales" (Biret, Gensbittel, 1991). En effet, celles-ci permettent de mieux expliciter les logiques des acteurs qui s'entrecroisent dans un territoire et les systèmes d'organisation socio-économique et de relations sociales correspondants. L'apport de la dimension localisée réside en ce qu'elle procure une meilleure intelligibilité de la lecture et de l'interprétation des trajectoires, en les confrontant à des conjonctures et des configurations concrètes d'acteurs qui contribuent directement à leur construction (De Coninck, 1991). Ce qui est lisible à un niveau agrégé (national ou régional par exemple) peut, en effet, être considéré comme la composition de processus hétérogènes, la juxtaposition de mécanismes localisés, que seule leur désagrégation permet d'analyser comme tels.

Aussi, les difficultés d'une prise en compte de la dimension localisée des processus d'insertion des jeunes tiennent au caractère embryonnaire d'une théorisation de ces effets localisés : des observations existent, des données ont été rassemblées, mais les cadres conceptuels pour les interpréter et leur donner du sens sont encore peu développés. Ce chapitre vise précisément à avancer dans cette voie, à partir de la question suivante : quels sont les systèmes de ressources qui contribuent directement à la mise en forme des trajectoires des jeunes de bas niveau scolaire ? A titre d'hypothèse, deux grandes catégories de ressources peuvent être distinguées : des ressources de type économique (les opportunités d'emploi) et des ressources de type relationnel (l'aide d'acteurs institutionnels ou personnalisés). L'objectif est à la fois de mieux préciser en quoi consistent ces systèmes de ressources et comment ils s'articulent aux stratégies des jeunes pour construire des parcours d'insertion. Dans un premier temps, nous chercherons à fonder sur le plan théorique cette hypothèse (paragraphe 1). Puis nous confronterons cette analyse à des monographies de contextes localisés d'insertion afin de définir un modèle d'analyse opératoire permettant de préciser la dimension localisée des processus d'insertion professionnelle (paragraphe 2).

## **1. LES SYSTÈMES LOCALISÉS D'INSERTION : RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET RELATIONNELLES**

Les systèmes localisés contribuant à produire les processus d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire seront envisagés à partir de deux dimensions hétérogènes : les dynamiques locales du marché du travail définissant des opportunités d'emploi différenciées (ressources économiques), et les réseaux localisés d'acteurs définissant des aides institutionnelles ou personnelles (ressources relationnelles).

### **1.1. Les ressources économiques : marché local du travail et opportunités d'emploi**

Dans les grandes enquêtes statistiques portant sur les ménages (INSEE) ou les jeunes (enquêtes IVA du CEREQ), l'échelon géographique le plus fin est souvent la région (voire l'académie) ou le département. Ces orientations correspondent à des considérations essentiellement techniques et de coût. Pourtant, les analyses centrées sur la description des structures et dynamiques socio-économiques mettent en évidence des variations infra-régionales extrêmement fortes. C'est le cas par exemple en retenant des indicateurs comme les taux moyens de chômage, la part des secteurs d'activité, la distribution des sorties du système éducatif par niveau de formation, etc. Ces variations, que faute d'autre terme on qualifiera de "locales" (en pratique elles sont mesurées au niveau des bassins d'emploi) n'ont-elles pas des incidences à la fois sur les cheminements professionnels, sur les comportements des jeunes et sur les logiques des acteurs de l'insertion ? Après avoir établi la pertinence d'une analyse de la dynamique du marché du travail au niveau du bassin d'emploi, nous analyserons quelles en sont les répercussions sur les processus d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire.

Les indicateurs statistiques classiques d'emploi ou de chômage sont de plus en plus fréquemment mobilisés à des niveaux infra-nationaux, en particulier dans le cadre des bassins d'emploi. Cette unité élémentaire de collecte d'indicateurs systématisés et homogènes sur les dynamiques du marché du travail a été construite par l'INSEE, qui a procédé à une partition du territoire français en 365 zones d'emploi (dites zones A ou bassins d'emploi). Ce découpage a en effet permis, et c'était une raison déterminante à sa mise en place, de produire des données relatives à l'emploi, au chômage, aux activités économiques à une échelle localisée et de développer des analyses dites locales des marchés du travail. Ces "bassins d'emploi" sont des compromis complexes entre des cohérences économiques (migrations alternantes, distribution spatiale des activités), des contraintes administratives (limites régionales et départementales), et des considérations démographiques (taille moyenne de 100.000 habitants et en général supérieure à 50.000) (Jayet, 1985). Certes, cette construction statistique de zones d'emploi pose, plus qu'elle ne la résoud, la question de la délimitation des frontières des marchés locaux du travail (Mallet, 1980), mais sa fonction était d'abord opératoire. Ainsi, ce zonage a-t-il permis de mesurer des différenciations entre les évolutions du chômage, de l'emploi et de la population active (on montre par exemple qu'un même fléchissement de l'emploi provoquera ici une augmentation du chômage, là une émigration, ailleurs une redistribution spatiale des emplois), en les référant à des caractéristiques socio-économiques, dénommées locales : structure des activités, distribution de l'habitat, histoire démographique et économique (Aubry, 1985; Chauvet, 1985; Goffinet, 1985; Lhéritier, 1985).

Aussi heuristique soit-elle, cette démarche n'est pas directement transposable à l'analyse de l'insertion des jeunes, notamment parce que la constitution d'échantillons à la fois représentatifs et référés à des territoires cernés et connus est complexe et coûteuse à mettre en oeuvre. La systématisation de l'analyse des différenciations spatiales des processus d'insertion professionnelle a été menée sur la base de nombreux indicateurs mesurant les variations des contextes scolaires et économiques : effectifs et profils des sortants du système éducatif, importance du chômage, structure de l'emploi salarié, ampleur des situations intermédiaires entre l'emploi et le chômage (stages, apprentissage, mesures jeunes), etc. Que cette démarche ait été entreprise pour les jeunes sans formation (Amat, Biret, 1981), pour les sortants de filières CAP-BEP (Biret, 1984) ou de l'enseignement de second degré (Biret, 1988, 1990), l'échelon géographique retenu est la région : des typologies des régions sont ainsi construites, prenant en compte le niveau de scolarisation, les poids de l'enseignement technologique et général, la répartition des activités (industrielles et tertiaires), les qualifications des emplois. Le jeu complexe qui s'établit entre système éducatif, système productif et dispositifs d'insertion dessine ainsi des espaces spécifiques d'insertion professionnelle, dont les particularités apparaissent assez stables dans le temps, malgré la dégradation générale de l'emploi.

En recourant à des indicateurs standardisés assez classiques, ces travaux établissent la nécessité d'observer les processus d'insertion à une échelle infra-nationale. Ils indiquent que les mécanismes de constitution et de reproduction de la force de travail sont spécifiques et différenciés "localement". Toutefois, une application de ce type d'analyse au niveau des bassins d'emploi semble insuffisante, non seulement parce qu'elle conduirait à une très grande dispersion de l'approche, mais aussi en raison des mobilités géographiques des jeunes. En effet, même si, en dépit des difficultés pour la quantifier, la mobilité géographique semble d'autant moins importante que le niveau de formation est plus faible (Pottier, 1991), ses effets sont d'autant plus sensibles, et simultanément difficiles à appréhender, que l'échelon géographique d'observation est plus étroit.

La question de la dimension géographique du "local" est une question importante, puisque les choix engagent des formes de construction de la réalité. Mais chaque option possède sa propre légitimité. Il n'y a pas d'échelle qui serait en elle-même plus pertinente et justifiée qu'une autre, car les découpages utilisés dépendent de découpages administratifs et/ou de conventions statistiques qui, dans un cas comme dans l'autre, ne garantissent pas la production d'un cadre pertinent pour une approche localisée des processus d'insertion (Fourcade, 1981). De plus, les approches évoquées donnent au "local" le statut de simple contexte, scolaire, économique, social, et réduisent les caractéristiques des espaces localisés à des données de cadrage qui restent déconnectées des activités des institutions et individus et ne sont pas articulés aux processus sociaux qui construisent l'insertion. En se basant sur des indicateurs qui enregistrent les résultats des mécanismes socio-économiques et des activités des agents, entreprises, institutions, individus, elles déplacent dans des aires géographiquement plus restreintes des approches traditionnellement situées au plan national. Ainsi les instruments de mesure mobilisés résultent fréquemment de transpositions de variables qui renseignent sur l'économie nationale (taux d'activité, de chômage, répartition sectorielle des activités, etc). Ils rendent compte de l'éclatement du marché du travail dans l'espace, ce que traduisent des expressions telles que : bassin d'emploi, zone d'emploi, marché local du travail, etc ; mais ils ne débouchent guère sur des productions théoriques spécifiques justifiant et légitimant la dimension localisée, même si l'articulation avec des théories comme celle de la segmentation du marché du travail est parfois explicitée. C'est que ces approches restent essentiellement descriptives, et n'abordent pas de front la question du mode de fonctionnement des espaces locaux empiriquement définis.

D'autres travaux, d'économistes comme de sociologues, affirment une rupture avec la perspective structuraliste qui réduit l'échelon local à un espace de traduction des grandes dynamiques structurelles et des processus socio-économiques dominants qui, telle la concentration industrielle et la logique du capitalisme monopoliste d'Etat, étaient sensés modeler les sociétés locales (Castells, Godard, 1974; Bleitrach, Chenu, 1979). Des approches systémiques de l'objet local sont ainsi développées sur la base de monographies (Auvolat, 1979; Ganne, 1979; Puel, Saglio, 1979), et débouchent sur le concept de "système industriel local" (Ganne, 1991). Ici le "local" est appréhendé comme un système concret : ses spécificités ne sont pas considérées comme le produit de modes d'organisation propres aux entreprises des secteurs d'activité dominants (cuir, plastique, papier), mais sont situées au niveau des formes d'articulation entre les systèmes productifs et les systèmes politiques et sociaux environnants. Les particularités locales sont ainsi analysées simultanément aux plans économique, social, politique et culturel, ce qui permet de ne pas isoler l'entreprise de son contexte, ramené trop souvent au rang de rémanence culturelle. Cette approche montre que les systèmes locaux ne sont aucunement la traduction mécanique de formes particulières de structures productives, mais constituent, même quand l'économie locale est dominée par une activité particulière ou des réussites capitalistes familiales ou individuelles, un jeu de forces hétérogènes. Ces analyses relativisent les approches purement économiques du marché du travail et du comportement des entreprises : la structuration d'une communauté localisée de travail conduit les acteurs à s'écarter des principes économiques stricts des prix et des coûts. Cette communauté est fondée sur une identité (locale ou localisée) dépendante de la configuration particulière du marché local de l'emploi et des acteurs sociaux.

Une autre approche visant à articuler les activités économiques et le marché du travail avec d'autres dimensions socio-historiques est proposée à travers la notion de "pays", définie comme "une aire spatiale traditionnelle, de dimensions limitées, plus petites que les départements..., reconnue par les habitants comme entité spatiale originale différente des pays voisins et commandant un sentiment d'appartenance" (Flatres, cité par Micheau, 1981, p. 93). Si cette notion de pays n'est pas exempte du risque de culturalisme, elle permet d'articuler à un niveau local la structuration des activités économiques, la temporalité historique et les traditions d'une part, avec le rapport subjectif et culturel des populations aux territoires d'autre part. Elle met l'accent sur une unité de gestion sociale et économique, elle déplace la question des limites du "local" d'un plan purement géographique à un plan systémique et compréhensif.

Ainsi, la question de la délimitation spatiale et géographique du marché local du travail est secondaire par rapport à la question des processus qui s'y déroulent. Ce que montrent ces approches, c'est que le marché local du travail n'est pas une structure auto-régulée : des politiques, des dispositifs, des règles sociales empiètent sur son fonctionnement. Ces institutions tendent à développer leur propre dynamique, plus ou moins autonome par rapport à la dynamique du marché du travail. En nous appuyant sur quelques travaux qui tentent d'ancrer l'analyse des mécanismes d'accès à l'emploi ou de mobilité professionnelle et sociale dans des configurations localisées du marché du travail, nous chercherons à opérationnaliser la dimension localisée des processus d'insertion.

A partir d'une enquête réalisée auprès d'une génération d'actifs de l'agglomération d'Amiens (il s'agit d'ouvriers français, âgés de 38 ans), Desrosières et Gollac (1982) étudient les processus de construction des positions professionnelles en les articulant avec des déterminations structurelles propres au bassin d'emploi et avec les biographies des individus vivant dans cet espace. Par rapport aux approches "macro" classiques, notamment celles qui sont fondées sur les tables de mobilité, cette méthode, monographique, décrit les médiations par lequel le statut du père influe sur celui de ses enfants. Il apparaît ainsi que

les dynamiques socio-économiques du bassin d'emploi sont déterminantes : le tissu économique est composé d'entreprises qui se distinguent historiquement par leurs politiques d'embauche et de gestion du personnel, et par les types de travailleurs (en termes de sexe, de catégories d'âge, de niveau de qualification, de nationalité) auxquels elles recourent. Ainsi, le marché du travail est segmenté, de sorte que chaque catégorie d'actifs est confrontée à des offres spécifiques et à des pratiques particulières de la part des entreprises. Symétriquement, la répartition des individus sur ce marché du travail est déterminée par leur origine sociale, leur milieu familial, leur trajectoire résidentielle, qui, à leur tour, définissent certains types d'attitudes à l'égard du travail et certains types de connaissances du marché du travail. Certes, dans cette approche, les comportements des individus semblent directement le produit de leurs capitaux économique et social mais ils dépendent aussi des ressources du segment sur lequel ils se trouvent. Aussi propose-t-elle une réelle articulation entre données structurelles et trajectoires des individus. Cette approche localisée donne ainsi une autre signification au concept de marché local du travail : de construction statistique, il devient un espace d'interactions complexes entre le système productif et les individus (Desrosières, Pialoux, 1983). D'un côté, les individus et leurs familles ont une perception des possibles sociaux qui résultent à la fois de leur histoire particulière, de celle du groupe social auquel ils appartiennent, et de celle de l'espace particulier dans lequel ils vivent, notamment de l'état du marché du travail et du système scolaire ; de l'autre, les entreprises doivent à la fois adapter leur gestion de personnel à la main-d'œuvre locale, et dans le même temps transformer cette main-d'œuvre, à travers des politiques de formation, des modèles d'organisation du travail, et des formes de relations professionnelles. Cette seconde dimension a d'ailleurs été développée et théorisée à partir notamment d'analyses sur la zone de Dunkerque (Vaneecloo, 1982).

D'autres éclairages sociologiques du marché local du travail convergent avec cette approche, notamment celles qui se centrent sur les filières d'accès à l'emploi. Ainsi, à partir de la monographie d'un "système local d'emploi" dans un canton semi-rural de Dordogne, est proposé le concept de "*structurants sociaux*" (Tripier & Tripier, 1983) pour désigner des normes implicites de conduite qui définissent des rôles sociaux, légitimes car propres à garantir la survie de la communauté locale. Ces rôles constituent des guides pour les actions individuelles à l'égard de l'emploi, mais fondent aussi toute une série de négociations collectives dont l'emploi est l'objet. Si l'on inscrit ce concept dans une perspective dynamique permettant d'éviter toute dérive structuro-fonctionnaliste, alors il apparaît utile pour comprendre la diversité des trajectoires d'insertion de jeunes qui ne se différencient pas seulement par leur origine sociale ou scolaire : ainsi certains jeunes interprètent leurs difficultés d'accès à l'emploi par le fait qu'ils ne bénéficient pas de "piston", tandis que pour d'autres leur insertion apparaît garantie, leur place réservée, non parce qu'ils seraient plus qualifiés ou attractifs que leurs homologues, mais parce qu'ils sont nés dans une famille ouvrière d'une usine qui fonctionne encore, ce qui suffit à leurs yeux à légitimer l'accès à l'emploi salarié. Symétriquement, ces normes jouent dans la gestion du personnel, à l'embauche comme à la débauche : c'est d'abord la possibilité d'obtenir d'autres ressources de survie qui place les gens sur la liste des exclus, par exemple les femmes de salariés ou les paysans-ouvriers. Ce que l'analyse met ici en évidence c'est l'interaction entre une communauté locale et ses entreprises, ensemble de relations faites d'attentes réciproques qui sont à la base implicite d'un certain équilibre, lequel peut être rompu à tout moment en raison de difficultés économiques, de l'implantation ou du départ d'entreprises, ou du recours à d'autres conceptions de la relation salariale.

Si le marché local du travail ne connaît pas de brusques à-coups, il peut contribuer directement à la mise en forme de trajectoires d'insertion sur le long terme. Ainsi, une recherche récente centrée sur le bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône a permis d'identifier



deux variantes à la précarité, dont l'une apparaît comme le produit de facteurs structurels, tandis que l'autre résulte plutôt de stratégies individuelles : la "précarité d'exclusion" relève de la pénurie d'offres d'emploi ou de mécanismes de rejet (licenciements) envers des jeunes stigmatisés en raison de leur nationalité, de handicaps physiques ou mentaux ou d'autres facteurs, tandis que la "précarité d'intégration" relève de logiques d'engagement professionnel intenses ou contrariées (notamment selon qu'il s'agit de filles ou de garçons) conduisant certains jeunes à démissionner ou à opter pour des petits boulots et des formes d'emploi qui s'apparentent à l'"amateurisme professionnel" (Nicole-Drancourt, 1992).

Dans ces travaux, la dimension localisée n'apparaît pas réductible à une subdivision, administrativement circonscrite, d'une échelle nationale plus large. Si les ressources individuelles peuvent être inventoriées sur une base nationale (niveau formation, origine sociale, etc), le devenir des personnes, leurs trajectoires, se construisent dans des conjonctures spatio-historiques concrètes, caractérisées par des interdépendances entre institutions et individus et des systèmes normatifs plus ou moins stables et discriminants. Ainsi, ce qui n'est pas lisible au niveau national, ou à un autre niveau d'agrégation, ne doit pas être réduit à un mouvement brownien, à des phénomènes qui n'auraient pas de sens, à des résidus qui seraient inexplicables, car il s'agit en fait de la juxtaposition de conjonctures locales dont la composition ne va pas de soi (de Coninck, 1991).

Dans notre analyse, le marché local du travail ne pourra donc pas être réduit à un contexte économique marqué par un certain niveau de chômage, ou certaines spécificités sectorielles qui constitueraient une toile de fond sur laquelle se dessineraient les cheminements des jeunes. Il constitue un système spécifique de tensions entre des logiques d'acteurs pas nécessairement convergentes mais produisant des effets de sélectivité et de concurrence, il construit des opportunités d'emploi qui donnent des valeurs différentes aux atouts des jeunes, il est structuré par des stratégies d'entreprises et des modes de gestion de personnel, il s'organise autour de normes d'emploi que les jeunes intériorisent plus ou moins ou interprètent différemment.

---

## **1.2. Les ressources relationnelles : réseaux d'acteurs et aides institutionnelles et personnelles**

**E**n complément de la première approche, les espaces localisés peuvent être spécifiés comme des champs d'action pour des acteurs institutionnels qui participent directement à la construction de l'insertion professionnelle des jeunes : employeurs et entreprises, mais aussi institutions et "professionnels" de l'insertion. Ces systèmes d'acteurs sont complexes, et selon les espaces locaux ils prennent des configurations différenciées, ils présentent des niveaux de structuration extrêmement contrastés. Ils sont marqués par des degrés d'interdépendance et de solidarité très variables. Ce constat d'une très forte hétérogénéité des systèmes d'acteurs est largement établi par les analyses qui se centrent sur les dispositifs publics mis en place localement pour aider à l'insertion des jeunes (Bouder & *alii*, 1993). Il serait encore renforcé par la prise en compte des acteurs locaux intervenant dans les champs économique et industriel (Micheau, 1981), ou des acteurs personnalisés qui, sans occuper de position institutionnelle, peuvent constituer des ressources relationnelles potentiellement mobilisables. Les réseaux localisés d'acteurs forment ainsi des configurations complexes. L'élucidation de cette dimension des systèmes locaux d'insertion est rendue mal aisée par le caractère embryonnaire des travaux empiriques, en particulier s'agissant des acteurs de type personnel.

Une particularité importante de la politique publique de formation et d'insertion en direction des jeunes sans emploi réside dans ses conditions de mise en place : dès le lancement des stages 16-18 ans en 1982, un double processus de décentralisation et d'inter-institutionnalité, visant à mobiliser les acteurs "locaux" (en particulier les élus) a été favorisé. Une des premières étapes de cette politique, avant même l'organisation d'actions de formation, a été l'implantation de structures d'accueil : permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et missions locales. La mobilisation des acteurs semble avoir été rapide, puisque dès la fin de l'année 1982, 62 missions locales et 805 PAIO avaient été créées. Cette mobilisation a également été inégale, puisque ces structures d'accueil, et notamment les missions locales dont les moyens sont plus importants et les champs d'intervention plus larges, se sont concentrées dans les régions urbanisées et/ou industrialisées (Méhaut & *alii*, 1987). Il s'agit également de régions caractérisées par l'organisation d'une politique active pour faire face aux problèmes économiques et sociaux, puisqu'elles concentrent également les comités locaux pour l'emploi, les commissions de prévention de la délinquance, les zones d'éducation prioritaire, les opérations de développement social des quartiers, etc. Ce dispositif spécifique d'accueil pour les jeunes sans emploi a certes impliqué des institutions diverses, notamment administratives (ANPE, CIO, AFPA, GRETA, etc), mais les contacts avec les professionnels de la formation initiale d'une part, et les employeurs et responsables syndicaux d'autre part sont restés structurellement faibles (Méhaut & *alii*, 1987; Aballéa, 1991). Aussi, si une incitation extrêmement forte à la structuration des systèmes institutionnels d'aide à l'insertion des jeunes a été menée depuis 1982, renforcée encore, depuis 1989, par le crédit formation individualisé (cf. chapitre 1), on ignore précisément sur quelles formes de régulation localisée de la formation et de l'emploi des jeunes elle a débouché, et quelles dynamiques territoriales et systémiques de l'insertion des jeunes elle a générées.

L'ambition du CFI est de parvenir à un véritable projet de zone (locale), concerté entre tous les acteurs, qui constitue le schéma local de mise en oeuvre des projets des jeunes en cohérence avec l'ensemble des initiatives de la zone en matière d'emploi et de formation. Toutefois certains obstacles persistent pour la mise en oeuvre de cette nouvelle forme de régulation locale, en particulier les questions du découpage territorial, c'est-à-dire de la définition administrative du local, et du pouvoir de coordination c'est-à-dire de la maîtrise des politiques mises en oeuvre concrètement par les divers acteurs institutionnels. En matière de découpage, le CFI a ajouté aux zonages préexistants (celui des agences locales de l'emploi, celui des bassins d'emploi, celui des districts scolaires, etc) un nouveau découpage : la "zone de formation". Selon les contextes particuliers, la configuration de cette zone de formation peut être extrêmement variable, du point de vue de la taille, mais aussi du potentiel de formation (Biret, Brochier & *alii*, 1991). Du point de vue du pouvoir de coordination des politiques d'insertion professionnelle des jeunes, au-delà de l'effet mobilisateur éventuel du CFI sur les acteurs spécialisés (les "professionnels" de l'insertion : agents d'accueil, conseillers en matière de bilan, d'orientation, formateurs, etc), il faut noter la persistance d'une articulation difficile entre les actions de formation et les formules d'alternance (Wuhl, 1992), qui relèvent du contrat de droit privé entre le jeune et l'employeur, et s'inscrivent à ce titre difficilement dans l'engagement crédit-formation.

Enfin, une difficulté importante voire décisive du CFI, qui concerne également l'articulation entre les acteurs économiques et le marché local du travail, réside dans l'absence de convergence *a priori* entre ce qui est identifié comme étant les besoins de qualification des jeunes en relation avec leurs projets, et les opportunités d'emploi sur le bassin en relation avec la dynamique des contextes structurels (Wuhl, 1992). Certes certains décalages renvoient à des évolutions plus structurelles du marché du travail et des phénomènes de concurrence entre catégories de main-d'oeuvre (par exemple l'élévation du niveau de

qualification des jeunes n'a pas empêché la croissance du chômage et de la précarisation de l'emploi pour cette catégorie de main-d'oeuvre), mais d'autres restent symptomatiques de la difficulté récurrente à construire l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire, même au plan local, et à articuler les aspirations individuelles et les logiques institutionnelles d'orientation dans les mesures.

Ces observations très parcellaires, compte tenu de l'absence de données plus complètes sur le crédit formation et plus globalement sur les formes de structuration et d'institutionnalisation localisée de l'organisation de l'insertion et de la formation des jeunes, invitent à relativiser la relation souvent postulée entre le degré de mobilisation des acteurs de l'insertion et l'évolution favorable de l'insertion des jeunes. Certains dispositifs, tels les formules d'alternance impliquant la conclusion d'un contrat entre un jeune et un employeur, supposent que les employeurs se mobilisent, tandis que d'autres ne dépendent que de la mobilisation des "professionnels" de l'insertion, il s'agit notamment des formules de stages. Il apparaît donc nécessaire d'examiner plus précisément dans quels dispositifs et formules d'insertion les "professionnels" interviennent, et quelles pratiques sélectives ils développent vis-à-vis des jeunes. Nous examinerons ces points un peu plus loin. Pour lors, nous nous centrerons sur une deuxième catégorie importante d'acteurs : les entreprises et notamment les petites et moyennes.

Les petites et moyennes entreprises assurent dans l'économie des fonctions essentielles pour l'insertion des jeunes, notamment de ceux qui ont les plus faibles niveaux de formation et de diplôme. Les données statistiques les plus diverses convergent pour étayer ce constat : les entreprises de moins de cinquante salariés, et même de moins de dix concentrent une proportion très importante des formations en alternance<sup>1</sup> ; l'insertion professionnelle des jeunes peu formés (sortants des classes de CAP et de BEP) s'est polarisée dans de tous petits établissements, même si ces jeunes les quittent ensuite rapidement, volontairement ou non, ce qui les désignent comme entreprises d'accueil (Bruand, 1992) ; de même les flux de main-d'oeuvre jeune (âgée de 16 à 24 ans) entre les petites entreprises (un à neuf salariés) et les entreprises de plus de dix salariés indiquent un solde largement positif au bénéfice de ces dernières<sup>2</sup>. Ainsi, les petits établissements assurent de façon privilégiée la fonction d'accueil des nouvelles cohortes d'entrants dans la vie active, notamment parmi les moins formés ; les unités les plus atomisées du tissu productif fournissent aux jeunes actifs leurs premières expériences professionnelles, voire l'opportunité de parfaire leur formation. Ce poids de la moyenne, et surtout, de la petite entreprise dans les premières étapes de l'insertion des jeunes de faible niveau scolaire rend particulièrement difficile la prise en compte des stratégies des employeurs dans l'analyse, non seulement parce que ceux-ci paraissent plus atomisés, mais aussi parce que leurs liens avec les décideurs locaux, leur implication dans les instances de régulation locale sont faibles (Biret, Khelifaoui & *alii*, 1991). Du point de vue des stratégies de recrutement et de gestion de main-d'oeuvre, quelques particularités de la petite entreprise sont certes établies : le rôle du titre scolaire est plus faible que dans la grande ; si les contrats offerts ne sont pas plus précaires, les ruptures de

- 1 En 1989, 92,3% des SIVP étaient dans des entreprises de moins de 50 salariés, dont 72,9% dans des petites entreprises de moins de 10 salariés. Les chiffres étaient respectivement de 57,6% et 25% pour les contrats d'adaptation, 79,1% et 55,4% pour les contrats de qualification, 95% et 83% pour les contrats d'apprentissage (Source : ministère du Travail).
- 2 D'après l'enquête FQP 1985 de l'INSEE, sur une période de cinq ans, les entreprises de 1 à 9 salariés ont fourni un flux de 57 000 jeunes de 16 à 24 ans aux entreprises de plus de dix salariés tandis qu'elles n'ont reçu que 26 000 actifs de cette catégorie d'âge.

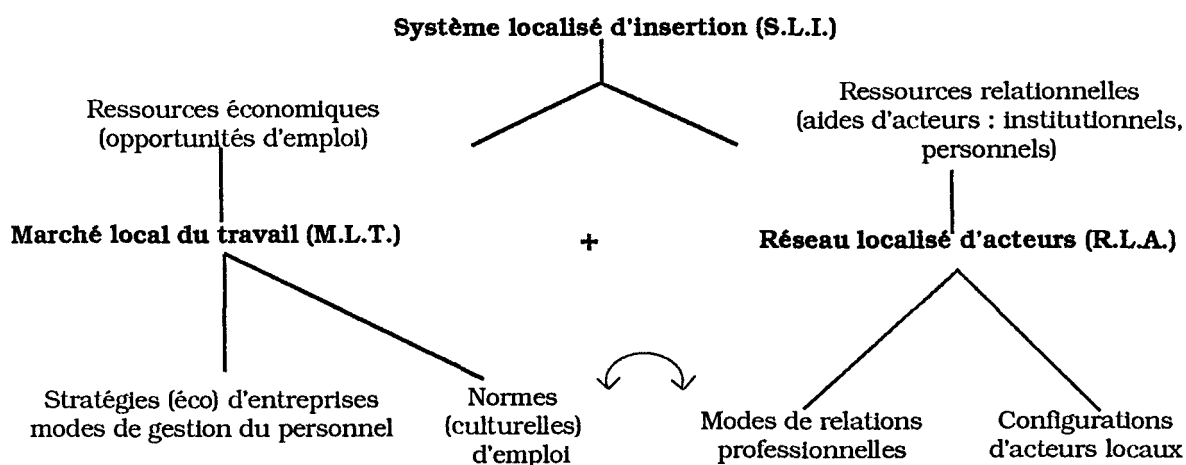
contrat, notamment pour raisons économiques, sont plus fréquents, etc. Toutefois ces spécificités par rapport aux grandes entreprises ne doivent pas conduire à considérer les petites entreprises comme un ensemble homogène caractérisé par un type particulier de relation salariale. Une enquête qualitative menée auprès de petites entreprises en milieu rural dégage ainsi trois types de gestion de la main-d'oeuvre, fortement liés aux formes d'insertion de l'entreprise sur son marché et aux caractéristiques des dirigeants, et qui définissent des principes de sélection de la main-d'oeuvre, des exigences d'implication au travail, des règles de gestion sociale, des normes d'emploi et des objectifs d'utilisation des mesures pour l'emploi très contrastés : modèle domestique, modèle managérial et modèle de gestion sociale comportant deux variantes, clientéliste et intermédiaire (Allaire, Beslay, 1991).

Cette recherche confirme que les systèmes locaux d'emploi et d'insertion ne constituent nullement une configuration exogène ou une grandeur économique qui s'imposeraient aux acteurs, mais sont le résultat de logiques différentes, celles des entreprises, des "professionnels" et des individus, dont l'interaction contribue à construire la spécificité de ce système local. Les résultats soulignent que si ces modèles correspondent à des stratégies économiques d'entreprises et des modes de gestion de personnel, ils organisent aussi des modes de relations professionnelles avec les acteurs locaux (élus, "professionnels de l'insertion" mais aussi les jeunes et leurs familles), et correspondent à des formes spécifiques de réseaux d'accès à l'emploi. Dans le modèle domestique, les recrutements s'appuient sur des réseaux d'inter-connaissance et le principe de la recommandation. Les critères de sélection se réfèrent aux comportements des individus plus qu'à des savoirs, en particulier parce que les emplois sont principalement non qualifiés, sans possibilité de promotion et caractérisés par des conditions de travail très éprouvantes. Les logiques des jeunes apparaissent congruentes avec ces normes de gestion, en particulier parce qu'elles s'inscrivent peu ou prou dans une forme de relations professionnelles caractérisée par la convergence de stratégies d'insertion dans la communauté locale de la part des familles comme des responsables d'entreprises. Dans le modèle managérial la sélection s'opère au profit d'un main-d'oeuvre plus qualifiée ou considérée comme plus adaptable, en lien avec une importante politique de formation interne. Les réseaux d'inter-connaissance sont peu sollicités, la main-d'oeuvre locale étant considérée, voire stigmatisée, comme peu qualifiée, peu dynamique, peu mobile. Ces politiques de gestion du personnel ne sont pas pour autant déconnectées de la main-d'oeuvre locale : elles contribuent sans doute à transformer les comportements traditionnels, en diffusant des normes de fonctionnement du marché du travail en rupture avec des pratiques reposant sur l'inter-connaissance à l'intérieur de la communauté locale. Dans le modèle de gestion sociale les embauches s'appuient sur les mesures publiques de traitement du chômage et visent à favoriser l'insertion sociale des individus et non une stabilisation dans l'emploi : les entreprises concernées sont principalement des associations, ou collectivités locales qui intègrent les personnes réputées les plus en difficultés. Elles s'appuient sur des réseaux d'inter-connaissance, voire des sollicitations de la part des familles. Mais le but consiste, au moins dans certains cas, à transformer les perceptions que les individus ont des règles internes au système local d'emploi, en lien avec la progression du modèle managérial et le recul du modèle domestique.

Cette analyse débouche sur la question de la construction des réseaux d'accès à l'emploi. En la matière les acquis restent encore embryonnaires, ou du moins certaines dimensions de ces réseaux sont peu étudiées : rôle des modes de gestion des entreprises dans leur structuration, place qu'y occupent les acteurs institutionnels, normes d'emploi qui y circulent, etc. Les travaux français portant sur l'insertion professionnelle qui se sont appuyés sur la théorie des liens sociaux et de leur rôle dans la recherche d'emploi

(Granovetter, 1973, 1974) se sont surtout orientés vers la mesure de l'efficacité des "liens forts", c'est-à-dire des chaînes relationnelles courtes, inscrites dans les réseaux familiaux. Les enquêtes menées auprès de jeunes ouvriers (Marry, 1983), ou de jeunes n'ayant pour la plupart pas obtenu le baccalauréat (Degenne & *alii*, 1991; Marry, 1992) soulignent en effet l'importance de la famille et des relations personnelles pour l'accès au premier emploi. Ces liens forts ne garantissent toutefois pas l'obtention d'un bon emploi, et constituent plutôt des remparts contre l'exclusion et le chômage. Les clivages essentiels mis en évidence s'organisent autour de la variable père actif / père chômeur ou inactif : selon que le père (et souvent la mère) est actif ou que le père (et souvent la mère et les autres membres de la famille) sont exclus de la vie professionnelle, les liens constituent, ou non, une ressource mobilisable pour obtenir un premier emploi. Toutefois on ne dispose pas d'indicateur équivalent permettant de rendre compte des caractéristiques des liens faibles, en particulier des réseaux institutionnalisés d'insertion, et de leur efficacité pour l'accès à l'emploi. Or cette connaissance est indispensable, car ces réseaux institutionnalisés sont des vecteurs centraux de la socialisation secondaire des jeunes entrants sur le marché du travail (cf chapitre 2), et méritent donc d'être pris en compte à part entière, en particulier afin de confronter cette socialisation à celle qui a été acquise dans le milieu familial, et scolaire. En ce sens, ces acteurs qui participent localement aux systèmes et réseaux de préparation et d'accès à l'emploi constituent des ressources potentiellement mobilisables par et pour les jeunes. Ces ressources sont néanmoins éminemment variables. Chaque territoire se caractérise en effet par certaines priorités concernant à la fois des catégories de jeunes et des catégories de mesures ou de dispositifs. On peut ainsi parler d'un "effet territoire" (Cam, Dubernet, 1993), désignant à la fois des traductions différenciées de la politique nationale d'insertion des jeunes, des formes hétérogènes de mobilisation des acteurs, des priorités disparates, et, *in fine*, des objectifs divergents, même s'ils s'inscrivent dans des procédures et formules juridiquement homogènes.

Les ressources relationnelles à prendre en compte doivent ainsi inclure les acteurs institutionnels comme les acteurs personnels, et elle doivent aussi être interprétées en termes de configurations d'acteurs locaux, caractérisées par des degrés de coopération ou de dissensus variables, comme en termes de modes de relations professionnelles régulant les stratégies des acteurs et les formes d'ajustement (ou non) avec le marché local du travail. Celui-ci recèle des ressources économiques ou opportunités d'emploi, interprétables en termes de stratégies d'entreprises ou modes de gestion du personnel comme en termes de normes culturelles d'emploi. A l'issue de cette analyse, il ainsi est possible de présenter de manière synthétique les composantes des systèmes locaux d'insertion :



Pour avancer dans l'analyse, il convient de dresser maintenant un premier inventaire raisonné des contextes structurels d'insertion permettant de préciser les dimensions d'analyse qui nous paraissent importantes.

## **2. UN PREMIER INVENTAIRE DE DIX CONTEXTES STRUCTURELS LOCALISÉS**

Il apparaît extrêmement difficile de saisir de manière opératoire les contextes structurels et localisés d'insertion professionnelle, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons vu que l'expression désignait des phénomènes hétérogènes : conjonctures économiques, déséquilibres du marché du travail, dynamiques productives d'un côté, organisation de la politique d'insertion, formes de coopération entre acteurs, économiques et "éducatifs", régulation localisée de la formation postscolaire et de l'emploi de l'autre. Ensuite, il faut rappeler que ces systèmes locaux au sein desquels évoluent les jeunes ne sont pas clairement institutionnalisés, ne se sont pas dotés de règles de fonctionnement explicites et formalisées, à l'image de la grande entreprise ou du secteur de la fonction publique par exemple, de sorte que les cheminements des jeunes ne peuvent être aisément référés à des critères, procédures et normes de gestion cristallisées dans des règlements, même si les circulaires administratives visent à fournir un cadre formel minimum à l'organisation de l'insertion. Enfin, les systèmes localisés évoluent, et, s'ils ont une certaine inertie, ces transformations peuvent être rapides : la création de nouvelles formules d'insertion ou de nouvelles institutions de coordination, pour ne citer que ces exemples, sont des phénomènes assez fréquents. A cette instabilité des structures correspond d'ailleurs une mobilité importante des jeunes, qui ne restent pas nécessairement inscrits très longtemps dans le rayon d'attraction de telle ou telle institution ou entreprise.

En dépit de ces difficultés, nous tenterons ici un premier inventaire empirique réunissant dix monographies de contextes structurels localisés. Ces premières descriptions seront organisées autour de deux dimensions : le marché local du travail qui offre des opportunités variables d'emploi, et les réseaux localisés d'acteurs qui génère des ressources relationnelles. Ces monographies ne constituent qu'une première étape d'une analyse empirique qu'il faudra compléter, en particulier en veillant à référer de manière plus stricte et directe les observations à la question de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire. Il faut en effet souligner que cette catégorie de jeunes, qui constitue la population que nous avons privilégiée, ne forment qu'une partie des jeunes entrants sur le marché du travail, et même qu'une fraction des jeunes en difficultés d'insertion, de sorte que coexistent sur le marché du travail comme dans les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes de niveau scolaire extrêmement variable. Ainsi il n'existe guère de ressources tant économiques que relationnelles spécifiques aux jeunes de bas niveau scolaire ; bien au contraire, ceux-ci sont en concurrence avec leurs homologues mieux formés pour l'accès à ces ressources. Après avoir présenté chacune de ces zones locales, nous construirons des configurations typiques différenciées dans chacune des deux dimensions retenues comme pertinentes pour caractériser les systèmes locaux d'insertion.

## 2.1. Les monographies des dix zones choisies

Les dix zones locales choisies se répartissent ainsi dans les quatre régions sélectionnées : en Alsace, les zones de Wissembourg et du bassin potassique de Mulhouse, en Languedoc-Roussillon les zones d'Alès, Bagnols-sur-Cèze et Lunel, dans le Nord-Pas de Calais, les zones de Lens, Lille, et de Sambre-Avesnois, en Pays de Loire les zones de Cholet et Saint Nazaire. Le tableau suivant rassemble quelques unes de leurs caractéristiques de base.

**Tableau n°16**  
**Quelques caractéristiques de base des dix zones choisies**

|  | Population totale |                      |                     | Chômage             |                        |                                | Dispositifs                            |
|--|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------|------------------------|--------------------------------|--|
|  | En 1990           | Variation<br>1982-90 | Nbre de<br>communes | Taux en déc<br>1992 | Part des 16-<br>25 ans | Taux des -<br>25 ans<br><niv V | Indice de<br>pénétration<br>région=100 |
| Zone de Lens                             | 376.000           | -0,8%                | 45                  | 16,4%               | 32,6%                  | 44,2%                          | 74,3                                   |
| Zone de Lille                            | 740.000           | -3,1%                | 100                 | 10,2%               | 24,8%                  | 53,1%                          | 127,1                                  |
| Zone de Sambre-Avesnois                  | 245.000           | -2,1%                | 151                 | 16,2%               | 27,8%                  | 49,3%                          | 135,8                                  |
| Zone de Cholet                           | 182.500           | + 3,2%               | 79                  | 10,1%               | 29,5%                  | 57,0%                          | (*)                                    |
| Zone de Saint Nazaire                    | 245.800           | +3,4%                | 54                  | 18,2%               | 24,8%                  |                                | (*)                                    |
| Zone d'Alès                              |                   | +1,0%                |                     | 19,1%               | 27,4%                  |                                | (*)                                    |
| Zone de Bagnols sur Cèze                 |                   | +15,8%               |                     | 12,6%               |                        |                                | (*)                                    |
| Zone de Lunel                            |                   | +23,6%               |                     | 16,3%               |                        |                                | (*)                                    |
| Zone de Wissembourg                      |                   |                      |                     | 4,6%                | 42,6%                  | 31,6%                          | (*)                                    |
| Zone du bassin potassique<br>de Mulhouse | 60.000            |                      | 12                  | 7,0%                |                        |                                | (*)                                    |

Sources : INSEE, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, OREF.

(\*) Non disponible

### ■ La zone de Lens (Nord-Pas de Calais) : une zone marquée par une grave crise de reconversion industrielle

Située au coeur du bassin minier du Nord-Pas de Calais, la zone de Lens se caractérise traditionnellement par la mono-industrie (mines de charbon) et par les mutations profondes, introduites par le processus de diminution d'activité puis de fermeture des puits de mines amorcé au cours des années soixante et pratiquement achevé depuis, qu'a connu ce bassin d'emploi. Dans cette zone fortement urbanisée, la population diminue depuis 1975. Le mouvement rapide de réduction des emplois dans les charbonnages a provoqué une émigration nette importante et des niveaux de chômage élevés et durables. La zone de Lens a connu en effet une perte nette d'emploi (- 31 000 entre 1965 et 1990) ; alors que les emplois industriels diminuaient de plus de 60 %, les emplois tertiaires progressaient, mais trop lentement, puisque leur croissance aurait dû être trois fois plus importante pour compenser

l'hémorragie des emplois industriels. La structure des emplois s'est ainsi rapidement transformée, marquée par la chute rapide du secteur de l'énergie (48,3% des emplois en 1962 contre 8,7% en 1990), la croissance du secteur des services (respectivement 29,5% et 65,6% des emplois) et la progression puis le maintien et enfin la baisse des emplois industriels hors énergie (respectivement 20,3% et 27,4% des emplois).

A ces différents égards, la zone de Lens apparaît largement typique des zones d'emploi en reconversion industrielle caractérisées non seulement par la prédominance d'une industrie sectorielle en crise mais également par une certaine atonie des dispositifs d'insertion en direction des jeunes, les politiques de l'emploi se concentrant localement sur les salariés en reconversion.

### ***Un marché de l'emploi dégradé***

Dès la première moitié des années soixante-dix, la zone de Lens connaît un sur-chômage structurel par rapport à la moyenne régionale, qui, elle-même, se situe environ deux points au-dessus de la moyenne nationale. Depuis le milieu des années quatre-vingt, le taux de chômage de la zone est resté supérieur à 15% (en données CVS). Il s'établit à la fin de l'année 1992 à 16,4%, contre 13,3% pour la région Nord-Pas de Calais, et 10,2% pour la France entière. Ici comme ailleurs, les jeunes actifs sont particulièrement vulnérables au chômage : jusque 30 ans, les taux de chômage sont plus élevés que la moyenne de la zone, alors même que c'est entre 20 et 30 ans que les taux d'activité sont les plus élevés. L'insertion des jeunes dans cette zone est d'autant plus difficile que le système productif local a une capacité d'intégration très faible. Alors que les établissements régionaux intégraient au total 58 % d'une nouvelle génération d'actifs en 1987, ceux de la zone de Lens ne parvenaient à insérer que 42,4 % des nouveaux actifs de moins de 25 ans. L'étroitesse du tissu économique local constitue un frein puissant à l'insertion professionnelle des jeunes de la zone, ceci quel que soit leur niveau de diplôme. Aussi en juin 1989, 56 % des jeunes chômeurs de Lens avaient un niveau de formation de niveau V et plus (Source ANPE).

### ***Une faible utilisation des "mesures jeunes" due à une faible structuration du dispositif local d'insertion***

La zone de Lens s'est caractérisée jusqu'à la fin des années 80 par une sous-utilisation des dispositifs publics contre le chômage des jeunes. En valeur 100 au niveau régional, l'indice de représentativité des mesures jeunes (SIVP, TUC, contrats d'adaptation et de qualification) par rapport au nombre de chômeurs de moins de 25 ans de la zone atteignait 74,3 % en juin 88 traduisant un nombre nettement insuffisant de stagiaires par rapport au nombre de chômeurs (Piedanna, Hotte, 1991). Le faible recours de cette zone aux mesures jeunes résulte à la fois d'une faible mobilisation des élus locaux dans la structuration d'une politique locale d'insertion des jeunes et de l'absence de dynamisme du secteur productif local qui n'utilise pas les formules proposées. En effet, les PAIO créées dans la zone au début des années 80 ne semblent pas jouer un rôle fédérateur dans la mise en place d'un tel dispositif. Ces PAIO regroupaient le plus souvent deux à trois communes, leur intervention s'effectuant quasi-uniquement sur cet espace limité. Cette situation durera jusqu'en 1992 date à laquelle le district de Lens-Liévin rassemblant les élus locaux de cette agglomération se donne des missions plus larges en particulier concernant l'économique et le social. A partir de cette date, la mission locale de Liévin devient la mission locale du district de Lens-Liévin et les PAIO sont transformées en antenne de la mission locale. La zone d'action de la nouvelle mission locale s'étend donc désormais sur 35 communes rassemblant 250.000 habitants et 5200 chômeurs de moins de 25 ans (soit le quart des jeunes chômeurs du département).



S'il est encore trop tôt pour mesurer les effets de cette nouvelle dynamique sur la zone, elle éclaire néanmoins une logique majeure et explicative des modalités de la genèse d'une

politique locale d'insertion des jeunes dans un bassin d'emploi caractérisé par une grave crise de l'emploi : celle de la mobilisation de l'ensemble des élus de la zone au sein d'une structure inter-communale qui seule peut permettre le déploiement des moyens, la construction de projets autonomes et opératoires et constituer un outil pertinent de développement local.

### ■ La zone de Lille (Nord-Pas de Calais) : dynamique d'emploi tertiaire et institutionnalisation d'une politique locale d'insertion des jeunes

Le bassin d'emploi de Lille est, avec 740165 habitants, le plus peuplé du Nord-Pas-de-Calais. Il est constitué d'une centaine de communes parmi lesquelles Lille qui compte 172100 habitants. Si cette dernière concentre une part importante des activités tertiaires de la région, avec notamment la présence de nombreuses administrations publiques, elle demeure aujourd'hui encore la plus industrielle des grandes agglomérations françaises avec 130 000 emplois dans le secteur secondaire pour un total de 473 000 actifs. Toutefois le déclin massif et rapide des activités industrielles locales dominantes (textile, mécanique et agro-alimentaire qui perdent respectivement - 45 %, - 34 % et - 26 % de leurs emplois entre 1982 et 1990) s'accompagne dans cette zone, plus qu'ailleurs dans la région, d'une tertiarisation importante de l'économie locale puisqu'en 1990 le tertiaire occupait 73,1 % de la population active. Le développement rapide du secteur tertiaire avec la création de 36000 emplois entre 1982 et 1990 vient en effet pratiquement compenser les pertes enregistrées dans le secteur industriel. La structure de qualification de la population active est marquée par la sur-représentation des employés et des cadres et par un niveau de formation générale plus élevé au regard du reste de la région.

Cette zone apparaît caractéristique des bassins d'emploi comportant une grosse agglomération urbaine qui se définit à la fois par l'importance des emplois tertiaires, un marché local de l'emploi plus actif, un taux de chômage plus faible que la moyenne régionale et enfin par une utilisation massive des dispositifs publics de lutte contre le chômage des jeunes et une structuration ancienne d'une politique locale d'insertion des jeunes.

#### *Une densité d'emploi importante*

La zone de Lille, qui regroupe 35 % de l'emploi total régional, connaît un taux de chômage qui reste depuis le milieu des années 70 inférieur à la moyenne régionale d'environ 2,5 points. Bien que plus élevé qu'au niveau national, le taux de chômage de la zone atteignait 10,2 % en 1990. Le relatif dynamisme du système productif local facilite l'insertion des jeunes actifs qui apparaît plus facile à Lille que dans les autres zones de la région : en 1987, alors que les établissements régionaux accueillaient au total 58 % d'une nouvelle génération d'actifs, la zone de Lille parvenait à insérer 95,8 % des nouveaux actifs de moins de 25 ans (INSEE, 1988). Toutefois le chômage concerne plus particulièrement à Lille qu'ailleurs dans la région les jeunes de très faible niveau de formation. En effet, plus de la moitié (53,1 %) des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans de la zone a un niveau de formation inférieur au niveau V (ANPE, juin 1989).

### ***L'institutionnalisation d'une politique locale d'insertion des jeunes***

La zone de Lille utilise massivement les mesures jeunes au regard des autres bassins de la région. L'indice de représentativité des dispositifs en faveur des jeunes (SIVP, TUC, contrats d'adaptation et de qualification) par rapport au nombre de chômeurs de moins de 25 ans de la zone atteignait ainsi 127,1 % en juin 88 (région=100) traduisant un nombre nettement supérieur de stagiaires par rapport au nombre de chômeurs (Piedanna, Hotte, 1991). Cette sur-utilisation des mesures jeunes qui caractérise la zone de Lille témoigne du poids et de l'ancienneté d'une politique locale d'insertion des jeunes.

La zone de Lille peut en effet d'emblée se définir à partir du poids politique, économique et administratif que prend la capitale du Nord-Pas-de-Calais dans ce bassin d'emploi au regard des moyens et des politiques engagées concernant les jeunes. Aussi, la politique d'insertion menée par la ville de Lille fait figure de véritable institution locale si l'on considère non seulement les moyens mis en oeuvre mais aussi l'ensemble des dispositifs mobilisés et pilotés localement.

1982 voit la création d'une mission locale à l'initiative de la ville de Lille. Elle s'accompagne d'une décentralisation de l'accueil des jeunes dans chaque quartier de la ville. Ces antennes d'accueil, implantées dans chaque mairie de quartier, sont sous la responsabilité politique des Présidents du Conseil de quartier, la mairie mettant à disposition de la mission locale dix agents municipaux affectés à chacune des Mairies de quartier. Ce choix s'appuyait en partie sur la volonté de la mission locale "de relayer la politique municipale souhaitant l'implantation de guichets sociaux multiservices uniques, et de rendre lisible, auprès de la population, la volonté de la Commune d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse Lilloise" (Mission locale de Lille, 1992). A partir de 1986, ces antennes de quartier sont progressivement transformées en Lieux-Ressources qui rendent permanent l'accueil au niveau des quartiers et élargissent les missions de ces "mini PAIO" qui deviennent des lieux "de définition, d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique visant à lutter contre l'exclusion des jeunes de la vie de la Cité" (Mission locale de Lille, 1992).

Avec la mise en place du CFI, la mission locale de la ville de Lille devient structure pilote de la zone de formation de Lille tandis que les PAIO des communes voisines, relayées par les élus locaux, luttent pour la garde de leurs attributs territoriaux. La mise en place du CFI s'est traduit par un renforcement du poids de la ville de Lille au sein de la zone en matière de définition et d'autonomie dans le pilotage des politiques d'insertion. La mission locale privilégie une gestion de plus en plus *intra-muros* et l'investissement vers des dispositifs initiés et pilotés localement. L'organisation de la politique d'insertion des jeunes s'accompagne parallèlement et, de plus en plus depuis ces dernières années, de l'appropriation des catégories adultes : l'association locale "réussir" comprend ainsi la mission locale, le Plan local d'insertion économique créé en 1989 (qui vise à proposer à 1100 personnes un véritable statut d'insertion), et "le Pas pour l'emploi" dont l'objectif est de former jeunes et adultes aux techniques de recherche d'emploi.

#### **■ La zone de Sambre-Avesnois (Nord-Pas de Calais) : Une zone rurale excentrée qui comporte un secteur industriel lourd et en crise**

Dans la Sambre-Avesnois, qui se situe à l'extrémité Sud-Est du département du Nord, coexiste à la fois un bassin industriel (la vallée de la Sambre) composé essentiellement d'industries lourdes (sidérurgie) et une zone plus rurale et plus tertiaire (l'Avesnois). Depuis 1975, la crise des activités industrielles traditionnelles conjuguée à une faible tertiarisation de l'économie locale inscrit la Sambre-Avesnois dans une dynamique systématiquement plus

défavorable qu'en moyenne dans les autres zones du Nord-Pas-de-Calais. Après avoir progressé de 1968 à 1973 grâce à l'industrie lourde et aux biens d'équipements, les emplois occupés connaissent une baisse graduelle puis un rythme brutal de réduction à partir de 1982. Entre 1982 et 1990, alors que les effectifs salariés du secteur privé diminuaient de 23 %, les secteurs des minerais et métaux ferreux et de la construction de matériels électriques et électroniques perdaient plus de 50 % de leurs emplois. L'ensemble de ces évolutions s'accompagne d'un déficit migratoire important, d'une baisse de la population (- 0,3 % l'an entre 1982 et 1990) notamment de la population active masculine (- 15 %) et d'un taux de chômage élevé. Malgré l'hémorragie des emplois industriels, la Sambre-Avesnois garde une structure d'activité à dominante industrielle (17 % au dessus de la moyenne régionale), et marquée par le manque de dynamisme des activités tertiaires. La structure sociale est caractérisée par une sur-représentation des agriculteurs et des ouvriers, notamment qualifiés alors que les cadres et professions libérales, de même que les emplois dans le secteur public sont sous-représentés.

De ce point de vue, la Sambre-Avesnois apparaît largement typique des zones rurales qui comportent un secteur industriel lourd en crise et une faible expansion du secteur tertiaire. Le marché local de l'emploi reste peu actif et pénalise en premier lieu les jeunes malgré l'existence d'une forte mobilisation locale des formules institutionnelles d'insertion des jeunes.

### ***Un marché du travail atrophie***

La forte baisse de l'emploi que connaît la Sambre-Avesnois à partir du début des années 80 (- 11 % en 4 ans, soit un rythme plus de deux fois supérieur à la moyenne régionale) impulse une forte hausse du taux de chômage de la zone qui passe de 11,4 % en 1982 à 16,2 % en 1992 contre 13,3 % pour la région Nord-Pas-de-Calais et 10,2 % pour la France à la même date. C'est cependant pour les jeunes de moins de 25 ans que le "sur-chômage" est le plus important : près de 10 points de plus que la moyenne régionale en 1985, et environ 6 points de plus après 1986. Les faibles capacités d'absorption du système productif local, malgré le fort déploiement des mesures jeunes, notamment des SIVP et TUC, provoque le départ de nombreux jeunes actifs. En 1987, l'économie de la zone n'aurait en effet embauché que l'équivalent de 44% d'une nouvelle génération d'actifs (contre 58 % pour la moyenne régionale) entraînant une forte émigration des jeunes (61 % des ressources de main-d'oeuvre) souvent définitive, étant donné la position géographique de la zone, fortement excentrée par rapport à l'agglomération lilloise et bordée par d'autres bassins eux aussi en crise sévère, comme le Cambrésis et le Valenciennois.

### ***Un fort réseau institutionnel local mobilisé autour de la lutte contre le chômage des jeunes***

La Sambre-Avesnois bénéficie d'un développement considérable des formules jeunes comparé aux autres zones de la région. Aussi en 1988, la Sambre-Avesnois connaît le plus grand nombre de stagiaires de la région Nord-Pas-de-Calais par rapport au nombre de chômeurs. L'indice de représentativité des dispositifs en faveur des jeunes (SIVP, TUC, contrats d'adaptation et de qualification) par rapport au nombre de chômeurs de moins de 25 ans de la zone atteignait ainsi 135,8 % (région=100) traduisant un nombre nettement supérieur de stagiaires par rapport au nombre de chômeurs (Piedanna, Hotte, 1991).

Cette mobilisation des formules institutionnelles s'inscrit dans une dynamique locale déjà ancienne, reposant sur un réseau institutionnel diversifié mais appuyé, compte tenu de la situation géographique de la zone, par un fort sentiment d'identité de zone et d'unité culturelle. C'est de cette dynamique locale dont bénéficiera la mise en place du CFI qui vient

formaliser des pratiques d'échanges et de coopération déjà multiples et fréquentes et permettre dans le même temps le développement de moyens nouveaux, sur le plan pédagogique (analyse des perspectives d'emploi et diagnostics) et organisationnel (gestion du personnel, informatisation). Cette logique de réseau, particulièrement prégnante en Sambre-Avesnois, tend néanmoins à enfermer la zone sur elle-même, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur vis à vis de ceux qui n'appartiennent pas au réseau (COPAS, 1990).

■ **La zone de Wissembourg (Alsace) : une zone frontalière d'emploi, et une chance pour les jeunes sans qualification ?**

Une zone d'emploi frontalière (ou bassin, c'est équivalent en Alsace) se distingue par un taux significatif de travailleurs frontaliers parmi ses actifs résidents ou compte tenu de "l'influence des villes", une zone fortement dépendante d'une métropole étrangère. La zone de Wissembourg - la plus septentrionale de la région - se caractérise par un taux de frontaliers de 29,3 % (RP 90) ; avec une augmentation à ce point sensible du nombre de ces salariés (+ 45 % de 1982 à 1990) que le taux de chômage a pu baisser dans la période pour atteindre un taux beaucoup plus bas que le taux régional (de 5,5 à 4,6 alors que pour l'Alsace, on passe de 6,7 à 7,3 ce qui reste encore nettement plus faible que le taux national). Notons encore que, "malgré le handicap du travail frontalier", c'est un bassin de faible densité de population mais de forte activité industrielle (dont les emplois ont continué à se multiplier depuis 1975 : + 147 par an entre 1975 et 1982, + 42 de 1982 à 1990) alors même que le ralentissement de la croissance de l'emploi tertiaire, avait commencé dès 1975 : la forte industrialisation (et sa résistance à la crise) est une caractéristique que la zone partage avec les régions du Bade Württemberg et du Sud Palatinat au-delà des frontières. Ajoutons à cela une relativement faible immigration et un exode rural qui n'a vraiment pris son essor que dans les années 70, sous la pression justement du travail frontalier en croissance.

Quel est le profil du frontalier "allemand" (différent du "suisse") ? C'est un homme (en très grande majorité concernant les migrations pendulaires vers l'Allemagne), un ouvrier (le tertiaire est très minoritaire dans ce mouvement), il est plutôt jeune (6 années d'âge moyen en moins par rapport aux autres salariés), plutôt davantage qualifié que son homologue en Alsace : en fait il y a moins de non-diplômés (- 25 %) parmi les ouvriers qualifiés (majoritaires dans l'ensemble), ce qui peut signifier autant une "qualification" (nominale) plus facile qu'une sélectivité plus forte à l'embauche.

Et pourquoi devient-on frontalier, dès la sortie du système scolaire ou en cours d'emploi (50-50) ? L'argument pécuniaire est sans doute décisif, plus précisément le salaire net disponible (plus élevé que celui d'un allemand au même emploi), même si cet avantage n'est effectif que pendant 10 à 15 ans (pas d'ancienneté et beaucoup de primes en Allemagne). L'avantage en termes de conditions de travail relève davantage de la considération portée au travail industriel (et à une moindre hiérarchie) qu'à un contenu d'emploi plus riche. Le contexte est de plus favorable ; entre deux "lignes" (Maginot et Siegfried), la frontière est plus floue : frontière culturelle car on préfère embaucher un alsacien qu'un turc, linguistique même si le dialecte alsacien ne suffit pas pour des études techniques en Allemagne, économique en considération de l'importance de l'investissement des firmes allemandes dans le canton de Wissembourg.

Quel impact sur le marché local du travail ? La perspective du travail frontalier a comme premier effet d'orienter les jeunes en fin d'études (courtes) et les moins jeunes en cours d'emploi vers l'Allemagne, en particulier des salariés qualifiés ou expérimentés. Une osmose industrialisante transfrontalière dynamisée par la construction d'un LEPI favorise une forte demande de qualification des deux côtés de la frontière (ainsi qu'une demande pour l'apprentissage, vieille tradition allemande et alsacienne). L'impact le plus net est la

réduction des ambitions scolaires, des garçons en particulier, qui limitent leur accès à la qualification sachant que dès 16 ans ou mieux 18 ans, même non qualifiés, ils ont des chances d'avoir un emploi outre-Rhin ou au pire dans la commune même (plus de 120 emplois pour 100 actifs à Wissembourg alors qu'à Saint-Louis - commune correspondante vers la Suisse - ce chiffre n'est que de 45 pour 100). Le résultat de ce triple mouvement est une pénurie marquée de main-d'oeuvre qualifiée sans que cette "pénurie soit précisément mesurable", et l'effet mécanique du travail frontalier exclusivement.

Cette situation paraît *a priori* favorable aux jeunes de bas niveau scolaire qui subissent effectivement un chômage bien moindre qu'ailleurs mais des questions se posent immédiatement : favorable aux garçons mais *quid* pour les filles ? Si c'est si favorable, qui constitue le noyau dur d'irréductibles jeunes chômeurs (42,6 % des DEFM en 1992) ? Quel peut être l'effet d'un retournement de conjoncture ?

Pour esquisser des réponses à ces questions, il faut se tourner du côté de l'embauche des entreprises et du côté de l'ANPE. Du côté des entreprises, on y embauche plus facilement des salariés peu qualifiés ou on propose des salaires plus élevés pour les emplois qui exigent des qualifications ; si cette possibilité est insuffisante, on accepte d'embaucher des immigrés (surtout des Turcs venant d'Allemagne) jusqu'à un certain "seuil". L'embauche (et la qualification) des femmes ne viennent qu'en troisième solution. L'accueil des stagiaires, pour constituer un vivier de futurs candidats, clôt le dispositif d'embauche. Articulées à celui-ci, les entreprises développent une politique de formation interne des non qualifiés, limitée par les capacités et la motivation des jeunes embauchés, orientée surtout vers une formation qualifiante mais non diplômante (donc peu transférable) et sans perspective de carrière : la pénurie et le risque de "fuite" vers l'Allemagne ont abouti à réduire l'horizon temporel des entrepreneurs moins enclins à embaucher et à former pour le long terme. Une politique industrielle en découle qui privilégie la sous-traitance (même d'Allemagne...), ou la délocalisation (vers la France "de l'intérieur" ou ailleurs) ; et quand les entreprises investissent, c'est dans l'automatisation pour économiser la main-d'oeuvre... mais en augmentant le besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée !

Au total, un bilan pour l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire en demi-teinte : bien sûr, le contexte est globalement très favorable (46,3 % de V bis et VI dans l'industrie locale) mais il ne touche guère les filles, crée des comportements d'adaptation à la pénurie (de main-d'oeuvre qualifiée) et finit par produire des sortes d'effets pervers : moindre visée de qualification chez les jeunes, augmentation des salaires, délocalisation, automatisation...

Du côté de l'ANPE, on peut se rendre compte que les jeunes (- de 26 ans) de la zone forment 42,6 % des DE alors que cette part n'est que de 36,2 % (en 1992) dans le district de Haguenau qui inclut cette zone (le district est l'aire d'intervention du comité local pour l'emploi et la formation). Par contre, les garçons de niveau VI ne forment que 12 % des DE de ce niveau dans la zone mais 44,5 dans le district ; les garçons de niveau V bis 26 % des DE correspondant dans la zone et 39,6 % dans le district : effet de la très forte discrimination sexuelle chez les non qualifiés et la justification de fait du manque d'"ambition scolaire" des garçons. D'un autre côté, la formation dans la zone ne semble pas un facteur d'insertion significatif : alors que les jeunes chômeurs de niveau VI et V bis forment 31,6 % du total de la zone, ils en constituent 30,5 % pour tout le district ; au niveau V (le plus massivement représenté parmi les DE), les jeunes au chômage représentent 52,3 % du total des jeunes DE de la zone et 50,1 % dans le district. On notera enfin que si le chômage des jeunes a augmenté de 25 % en Alsace d'avril 1992 à avril 1993, dans la même période, il a augmenté de 47 % dans la zone de Wissembourg ; et celui des bas niveau de formation (tous âges) a baissé de 3 % en Alsace mais augmenté de 53 % à Wissembourg.

Pour compléter la représentation du système local d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire (et approcher le comportement des opérateurs du marché du travail) on se tournera d'abord du côté de la PAIO (devenue Mission Locale, M. L., antenne de Wissembourg). Du point de vue de l'accueil en premier lieu : il est net que sont accueillis une majorité de jeunes non qualifiés (VI et V bis) mais bien plus à Wissembourg que dans l'ensemble du district de Haguenau (56,5 % pour seulement 45,5 %) ; et parmi ceux-ci davantage de filles, à tous les niveaux et en particulier aux bas niveaux (niveau VI : 78,5 % de filles à la M. L. de Wissembourg parmi les 66,5 % des filles accueillies dans le district à ce niveau ; au niveau V bis : 85,7 % pour 66,3 % dans le district). S'ils sont plus nombreux à être accueillis à 16-17 ans au niveau VI à Wissembourg (effet de l'arrêt trop précoce des études) ils sont moins nombreux au niveau V bis. En second lieu, les demandes des jeunes accueillis sont tournées davantage vers la formation à la M. L. de Wissembourg : 59,5 % alors qu'elles ne forment que 43,3 % des demandes à Haguenau. Et si les jeunes accueillis à Wissembourg constituent 18,3 % de tous ceux du district, ils sont 25,2 % de ceux qui demandent une formation : à l'abandon précoce des études déjà noté, il faut ajouter, pour comprendre, le fait qu'il n'y a pratiquement pas d'organismes de formations qui acceptent de délocaliser des formations à Wissembourg, une offre de formation peu diversifiée et peu d'alternance (hors l'apprentissage) et des difficultés de déplacement élevées pour les jeunes (le réseau de communication est plus dense vers l'Allemagne que vers Haguenau et Strasbourg). Et quand un besoin de formation est identifié dans le district, il y a rapidement pléthore entre les propositions de l'éducation nationale, de l'ANPE, et du réseau CFI, et forte différenciation entre garçons et filles (ex. : magasinage et chauffeur-routier pour les garçons, aide-soignante pour les filles) : qui demande, pour quels besoins ? A l'issue du CFI, on se rend compte que l'obtention du diplôme n'est pas une condition de l'insertion : si près de 65 % ont trouvé un emploi (CDD-CDI), 57 % d'entre eux l'ont fait sans avoir le diplôme (soit abandon, soit échec à l'examen). De façon plus générale, on remarque que par la M. L. il y a plus de placement en apprentissage à Wissembourg que dans l'ensemble du district (40 % pour 15 %) mais moins en Contrat de Qualification, qu'il y a plus de CDD et moins de CDI ; et pour les filles et les placements en CES, qui concernent uniquement des filles à Wissembourg, ils correspondent à 12 % des issues dans cette zone, pour 7,2 sur le district de Haguenau. On notera que du côté de la mission intercommunale et du comité local pour l'emploi (Haguenau), les comportements des opérateurs semblent osciller entre "l'organisateur économique-pédagogique" et "l'adapteur social", avec un vif sentiment de n'être pas prêts à l'évolution de leurs tâches, un manque aigu de professionnalité.

Du côté du CIO enfin, on apprendra que les formations post BEP semblent tirées vers le bac pro (une rétention du LEPI) alors que trop peu d'élèves sont en 1ère d'adaptation au LEGT : borner l'horizon des jeunes en formation n'est pas une solution pour freiner la tendance aux arrêts précoces. L'apprentissage fonctionne bien : pour les élèves comme les jeunes DE, en France et en Allemagne... sans que les places soient toutes pourvues. Dès le collège, les formations à dominante technologique l'emportent par rapport aux autres collèges du département (+ 24 d'écart entre effectifs réels et effectifs théoriques en 4ème techno, + 15 en CPA) par contre il y a moins de redoublement ; l'important pour certains semble moins de réussir que de durer dans le système scolaire. Par contre, au lycée s'il y a moins d'élèves en filière S après la classe de 2de, il y a plus de redoublements, ce qui pourrait confirmer notre hypothèse. Et si la difficulté de mettre en oeuvre des projets chez les élèves paraît plus importante qu'ailleurs, c'est peut être parce que le chômage encore limité n'a pas encore incité à un certain "réalisme".

En somme, cette zone frontalière peut être considérée comme favorable aux jeunes de bas niveau scolaire, mais de façon fragile (attention aux retournements de conjoncture, en

Allemagne surtout) et contradictoire : à terme et à évolution organisationnelle, technologique et sociale analogue à celle de la région, de la nation, les effets pervers risquent de l'emporter. Les opérateurs de l'insertion paraissent encore insuffisamment prêts ou préparés à cette évolution.

■ **Le bassin potassique de Mulhouse (Alsace) : une zone confrontée à la reconversion industrielle**

Le bassin potassique, situé dans la proche banlieue de Mulhouse qui constitue le premier pôle d'emploi du département du Haut Rhin et le second d'Alsace englobe 12 communes. Caractérisée par une mono-industrie en déclin depuis des années, (les mines de potasse), cette zone va être confrontée à l'arrêt total de cette activité à l'horizon 2000. Le bassin potassique compte 59700 habitants, dont 33% ont moins de 20 ans. Sa population continue de croître, malgré le mouvement de réduction d'emploi qui l'affecte. Cette situation s'explique par le pouvoir d'attraction que commence à exercer cette zone en raison de la configuration de son habitat; les petites maisons des cités minières, progressivement délaissées par la population locale, attirent un nombre croissant de jeunes ménages et de retraités. Si la population du bassin ne cesse d'augmenter, sa population active "s'expatrie" de plus en plus, 50% des actifs résidents exercent leur activité à l'extérieur du bassin potassique, dans la couronne mulhousienne pour la plupart, et pour 6,5% d'entre eux en Allemagne ou en Suisse.

***Une dégradation du marché du travail***

La perspective de fermeture des mines s'inscrit dans un contexte local peu favorable à l'emploi en général, et à l'emploi industriel en particulier. Le bassin d'emploi de Mulhouse (qui englobe la zone du bassin potassique) a en effet subi de plein fouet la crise industrielle, en perdant plus de 11 000 emplois entre 1982 et 1990. Par ailleurs, on commence à observer un reflux de travailleurs frontaliers vers l'Alsace du sud, en raison des difficultés économiques que connaissent la Suisse et l'Allemagne. Enfin, au niveau du bassin potassique lui-même le processus de fermeture des mines entraîne la fermeture progressive des sous-traitants et d'une série de PME liées plus ou moins directement à cette activité.

Deux points positifs dans ce sombre tableau: entre les deux recensements, le niveau de l'emploi est resté quasiment stable dans le bassin d'emploi de Mulhouse, grâce à la forte progression de l'emploi tertiaire; par ailleurs, le taux de chômage dans le bassin potassique est très proche de la moyenne régionale (7% vs 6,5%) et fort éloigné de la moyenne nationale. Mais la situation risque de se dégrader très rapidement si les tendances amorcées se confirment et s'amplifient.

Dans ce contexte, le reclassement des salariés des Mines de Potasse d'Alsace et de ses sous-traitants risque de s'avérer délicat. La plupart de ces salariés sont en effet rentrés très jeunes aux MDPA et y ont fait toute leur carrière; un bon nombre d'entre eux ne possèdent aucun diplôme, et risquent donc de se retrouver en concurrence avec les jeunes de bas niveau scolaire sur un certain nombre de segments du marché du travail. Par ailleurs, il n'existe pour l'instant pas de plan connu de reconversion .

***Une insertion des jeunes de bas niveau scolaire qui devient problématique***

Le système local d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire est organisé autour de la PAIO du bassin potassique, qui se trouve à Wittelsheim, dans les locaux de l'ACEP (Association culturelle d'éducation populaire). Cette structure, qui couvre les 12 communes de la zone, a un fonctionnement décentralisé dans la mesure où les agents de la permanence

se déplacent dans les différentes communes, pour accueillir les jeunes. Elle travaille en partenariat étroit avec l'ANPE puisque des réunions de concertation et d'action se tiennent toutes les semaines dans le cadre du carrefour jeune. Elle a enfin des contacts directs avec les entreprises de la zone.

En 1992, 928 jeunes ont été en contact avec la PAIO, dont 517 pour la première fois. Ce nombre a plus que doublé par rapport à l'année précédente, ce qui montre à la fois la rapidité de la répercussion des difficultés économiques sur la situation des jeunes de bas niveau scolaire et la reconnaissance croissante de cette structure.

La situation des JBNS s'est en réalité dégradée depuis environ 3 ans dans le bassin potassique. Jusqu'en 1990, leur insertion se faisait relativement aisément, soit dans les petites entreprises de la zone, le plus souvent à partir d'un contrat d'apprentissage, soit de façon plus marginale dans les entreprises sous traitantes des mines, soit dans des chocolateries allemandes pour les jeunes filles, soit enfin dans la grande distribution.

Aujourd'hui, les trois premières voies sont à peu près épuisées; les possibilités se restreignent et l'insertion devient de plus en plus précaire : dans la grande distribution par exemple, l'offre existe, mais sous forme de contrats à durée déterminée, avec des temps partiels et des horaires longs et variables. Les mines et le service nettoyage de l'aéroport embauchent un certain nombre de jeunes, mais cette insertion se fait *via* l'intérim. Enfin, il existe des possibilités d'insertion moins précaires dans les métiers de la bouche, mais ce secteur semble rebuter les jeunes.

#### ■ La zone de Cholet (Pays de Loire)

Le Choletais, situé dans la partie Sud-Ouest de l'Anjou, recouvre une superficie de 1 646 km<sup>2</sup>, correspondant à l'arrondissement de Cholet. Ce découpage qui englobe 79 communes et 9 cantons (6 ruraux et 3 urbains), correspond en fait à la zone de formation CFI, mais est beaucoup plus limité que le bassin d'emploi, au sens de l'INSEE. La ZPIU du "Grand Choletais" s'étend en effet sur 2 704 km<sup>2</sup>, et 112 communes, mais surtout se répartit entre quatre départements (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée et Deux-Sèvres) et deux régions (Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Cette vaste étendue correspond à une activité économique largement disséminée dans les campagnes, mais qui est bien intégrée par les habitants qui circulent préférentiellement au sein de cette zone d'emplois. La distorsion entre les limites administratives (régions, départements, zones d'accueil, etc.) et la réalité des liens qui unifient culturellement les Choletais, fournit un cadre difficile pour harmoniser la gestion des dispositifs d'insertion avec les circulations des habitants de chaque zone. Nous retiendrons pour cette étude la zone de formation CFI de Cholet, qui est celle de l'arrondissement, mais en gardant en mémoire cette distorsion.

L'arrondissement de Cholet comprend une population de 182 473 habitants, dont 31,7 % sont âgés de moins de vingt ans. Elle ne s'est accrue que de +3,2 % entre 1982 et 1990, alors que la population du Maine-et-Loire a augmentée de +4,5 % dans le même temps. Le Choletais ne connaît en effet plus le dynamisme qui l'a caractérisé, en particulier en raison de la désindustrialisation progressive de cette région. Si le solde naturel reste proche de celui du département (15,7 %) et supérieur à la moyenne nationale, le solde migratoire n'est que légèrement positif, en particulier à cause d'un déficit important sur la ville de Cholet (entre 500 et 600 habitants de moins par an).

L'activité économique de l'arrondissement de Cholet est marquée par trois grandes évolutions: a) baisse des activités agricoles, entraînant une réduction de 15 % du nombre d'exploitants agricoles sur 10 ans ; b) réduction relative des effectifs des industries traditionnelles (textile,



confection, chaussures, habillement), bien compensée par des activités nouvelles ; c) augmentation des activités tertiaires. Ces évolutions, classiques sur l'ensemble de la France, se traduisent par une évolution significative de la répartition des emplois salariés entre 88 et 89 :

**Tableau n° 17**  
**Évolution de la répartition des emplois salariés entre 88 et 89**

|                               | % pop active 89 | évol 88/89 |
|-------------------------------|-----------------|------------|
| ind agro-alimentaires         | 4,6             | - 0,5      |
| énergie                       | 0,2             | + 5,9      |
| ind biens intermédiaires      | 12,0            | + 5,1      |
| ind biens d'équipements       | 7,4             | + 5,4      |
| ind biens de consommation     | 30,1            | - 0,1      |
| bâtiment génie civil agricole | 7,3             | - 0,9      |
| commerce                      | 13,4            | - 0,4      |
| transports                    | 2,4             | + 5,0      |
| services marchands            | 16,7            | + 5,1      |
| services non marchands        | 5,9             | + 5,4      |

Les industries de biens de consommation recouvrent principalement le secteur de la mode, qui occupe plus de 40 % des salariés de l'industrie. Entre 86 et 92, les secteurs traditionnels du Choletais (cuir, textile, habillement), ont perdu entre 11 et 14 % de leurs effectifs salariés, ce qui reste modéré, au regard de l'industrie électrique et électronique, qui perd 43,8 % de salariés. Néanmoins, de nouveaux secteurs d'activité se sont renforcés, comme la métallurgie et la mécanique (+57,6 % de salariés entre 86 et 92) et l'agro-alimentaire (+34 %). Au total, sur les six dernières années, l'effectif des salariés de l'industrie n'a diminué que de 4 %, ce qui reste relativement satisfaisant, étant donné l'augmentation constante des entreprises commerciales et de service. La zone de Cholet présente donc des atouts importants d'insertion : implantation industrielle diversifiée, représentant à elle seule 40 % des industries du Maine-et-Loire, offrant en outre des emplois à des personnels peu qualifiés, et en particulier une main-d'oeuvre féminine abondante (43 % de femmes sur l'ensemble des salariés, et 58 % des emplois dans les industries de biens de consommation). Cette conjoncture explique un taux de chômage sur le bassin d'emploi relativement faible pour la région (entre 7 et 8 %). L'arrondissement de Cholet est néanmoins plus marqué par le chômage, puisqu'il s'élève à 10,9 %, dont 34 % de jeunes de 16 à 25 ans (soit 2937 jeunes DEFM en novembre 1992).

Les dispositifs d'insertion pour les jeunes sont organisés sur la zone autour de la PAIO de Cholet. Cette structure a tissé progressivement des relations étroites avec de nombreux centres sociaux et socioculturels et autres associations des communes environnantes, afin de décentrer l'accueil et de travailler en partenariat avec les structures proches des jeunes sur les quartiers. Dès le début du CFI, la volonté de concertation de la coordination emploi-formation a donné des résultats intéressants : l'orientation s'est alors faite à partir de critères formalisés et discutés, entraînant un taux particulièrement bas de jeunes en

mobilisation sur projet, au profit des formations qualifiantes et préqualifiantes. En 1992, 1388 jeunes ont été en contact avec la PAIO ou les structures annexes, dont près de la moitié ont fait l'objet de propositions d'orientation. Ce nombre est en constante augmentation, ce qui montre le réel dynamisme de ce réseau d'accueil. Ces jeunes sont pour la grande majorité d'entre eux (57 %) sans diplôme, et un tiers possèdent un niveau V.

Outre une situation économique moins dégradée que dans d'autres régions industrialisées, Cholet bénéficie d'un dispositif d'accueil pour les jeunes bien implanté sur la zone, et qui permet une prise en charge importante et suivie d'une grande partie des jeunes demandeurs d'emploi. Cependant, la zone de Cholet présente un handicap certain lié à ses limites géographiques, qui ne lui permettent pas d'utiliser tout le potentiel économique disponible sur la zone d'emploi dont elle dépend.

### ■ La zone de Saint-Nazaire (Pays de Loire)

L'aire d'attraction du pôle d'emploi de Saint-Nazaire correspond, à deux cantons près, aux limites de l'arrondissement, c'est-à-dire à celles de la zone d'emploi, et recouvre également approximativement la zone de formation CFI. Située de part et d'autre de l'estuaire de la Loire, elle est marquée au nord par le dernier grand chantier naval français et au sud par son accrochage aux côtes vendéennes.

Les atouts du bassin d'emploi de Saint-Nazaire sont nombreux : le centre urbain, quatrième de la région, lui permet d'accueillir de nombreux emplois tertiaires, et son accès maritime est associé à une station balnéaire importante tandis que l'arrière-pays rural abrite une population pouvant répondre à la demande de travail des entreprises.

Cependant, ce tableau est perturbé par la réalité de ce bassin qui ne forme pas une entité homogène. Il faut distinguer les habitants du Pays de Retz, au sud de l'estuaire, ceux de la zone industrielle et commerciale de Saint-Nazaire, ceux de la presqu'île guérandaise et des habitants de La Baule, et enfin les habitants du marais de la grande Brière. Cette mosaïque de petits pays s'insère dans la logique de développement économique de l'estuaire de la Loire.

La population de l'arrondissement évoluait à un rythme de 1 % par an entre 1975 et 1982, grâce à une forte attractivité. Ce rythme a diminué de plus de moitié entre 1982 et 1990 pour s'établir à 0,43 % par an. Cette inflexion est due à la baisse continue du solde naturel, ainsi qu'à la perte d'attractivité enregistrée dans toute la région. Les jeunes en particulier ont de plus en plus tendance à partir, tandis que de jeunes ménages de plus de trente ans viennent s'y installer. On assiste ainsi à un fort mouvement de recomposition du marché du travail dans ce bassin. C'est en fait un des rares bassins de la région à présenter la particularité d'une population active résidente en hausse (+4900 entre 1982 et 1990) alors que globalement, 450 emplois ont été perdus sur la période, soit 0,5 %. La demande de travail augmente, alors que l'offre diminue.

L'ajustement du marché se fait alors en partie par la hausse du chômage : en 1982, 10 000 personnes, dont 5 900 femmes se sont déclarées au chômage. Elles passent à plus de 14 000 en 1990, dont 8 900 femmes. Le taux de chômage du bassin au recensement passe pour les hommes de 7,3 % en 1982 à 9,6 % en 1990, et pour les femmes de 16,5 % à 21,1 %. Le chômage prend également une allure endémique chez les jeunes : à 21 ans, quatre jeunes femmes sur dix actives se déclarent sans emploi ainsi que trois jeunes hommes sur dix.

Globalement, le bassin gagne chaque année près de 700 actifs occupés résidents. Curieusement, cette hausse est le résultat d'une augmentation des actives ayant un emploi

(+ 12,5 %) et d'une chute des effectifs masculins (-5,6 %). Le recul de l'activité industrielle durant la période intercensitaire est certainement à l'origine de ce mouvement.

Sur la région des Pays de la Loire, la zone de Saint-Nazaire est celle qui a le taux de chômage le plus élevé (16 %), mais la proportion de moins de 25 ans reste moyenne (25,5 %). L'emploi saisonnier reste une solution pour un grand nombre de jeunes, puisque le taux de saisonnalité approche les 50 % sur l'ensemble de la zone. On se trouve ainsi devant une conjoncture économique qui conduit les jeunes de bas niveau scolaire à la précarité : baisse des effectifs industriels, augmentation des emplois tertiaires réservés aux plus diplômés, l'intérim et les emplois saisonniers (touristiques sur la côte ou agricoles dans l'arrière-pays) restant les plus accessibles pour les moins qualifiés.

Les dispositifs d'accueil pour les jeunes reproduisent l'hétérogénéité de la zone. Ils sont condensés autour de la mission locale de Saint-Nazaire pour l'agglomération, mais diversifiés dans les petites communes du sud et du nord, sans réelle harmonisation sur l'ensemble de la zone. En fait, la mise en place du CFI a créé la nécessité d'une coordination plus importante, qui n'a pu être réalisée qu'un an après son démarrage, sous la forme d'une association regroupant sur un mode paritaire l'ensemble des structures d'accueil intervenant sur le secteur. Ce compromis n'a fait que rajouter au manque d'harmonisation des actions réalisées par les uns et les autres, et il a eu pour conséquence première un manque de concertation entre les partenaires et une orientation massive des jeunes dans des modules peu qualifiants. Après deux années de fonctionnement, l'association pour le pilotage du CFI est à nouveau en discussion, ce qui, au moment des modifications des programmes d'insertion, ne permet pas une rentabilité optimale de ces dispositifs.

La zone de Saint-Nazaire se caractérise donc par une situation de crise de l'emploi industriel, en particulier pour les jeunes peu qualifiés. La structure de l'accueil des jeunes fait en outre apparaître des difficultés d'harmonisation liées d'une part à l'hétérogénéité géographique et économique de la zone, d'autre part à un climat politique conflictuel ne permettant pas l'émergence d'une volonté commune. Dans ce contexte, les jeunes sans qualification se tournent essentiellement vers des emplois précaires, intérimaires et saisonniers, quand ils ont épuisé les possibilités de stages alternés, dont ils sont parmi les plus gros "consommateurs" de la région.

### ■ La zone d'emploi d'Alès (Languedoc-Roussillon)

Le bassin d'emploi d'Alès apparaît démographiquement inerte, entre 1982 et 1990 la population n'augmente que de 1%, accusant ainsi son vieillissement. Avec plus d'un quart de personnes de plus de 60 ans, le bassin figure parmi les plus âgés de la région. Les conséquences de cette structure par âge se manifestent notamment par un solde naturel largement négatif. L'excédent migratoire contrebalance le déficit naturel, et il en résulte une progression minimale de la population.

Ce bassin est un territoire encore marqué par la fermeture des houillères et par la crise industrielle. Sortant à peine d'une dure période de reconversion, cette zone dispose encore d'une tradition industrielle et ouvrière susceptible d'épauler son développement futur. L'économie locale a connu des transformations, des épreuves et des moments stratégiques qui ont engendré des mentalités et des comportements caractéristiques, notamment en matière d'emploi. Ce cas de figure se retrouve dans les espaces qui ont traversé les crises de l'industrie lourde en France.

L'exemple alésien démontre également que la localité n'est pas un espace façonné par les seules relations de marché. Elle ne peut être appréhendée qu'en prenant en compte les

institutions et leurs interactions avec le système productif local. Ce faisant, il n'est plus possible de se limiter au cadre trop strict des relations purement marchandes; d'autres critères que l'efficacité économique ou la rentabilité entrent en jeu. Le partenariat présente ici certains traits propres à tous les milieux qui ont été fortement imprégnés par l'intervention dans la vie locale et quotidienne des entreprises minières et/ou des grands établissements industriels. On assiste à une véritable restructuration du tissu économique qui se manifeste tout à la fois par la désagrégation de certaines activités et par l'apparition ou la consolidation d'autres activités.

Le taux de chômage particulièrement élevé (19,1% au 31 décembre 1991) ne peut être durablement abaissé qu'en s'attaquant aux difficultés qui pèsent sur les entreprises. Ces obstacles (problèmes de compétitivité, d'information, de financement, d'innovation, de formation...) ne sont pas propres au bassin d'Alès, mais leur franchissement nécessite une réelle volonté de développement local. En effet, Alès bénéficie d'une tradition industrielle et ouvrière susceptible de relancer une nouvelle dynamique si les acteurs locaux agissent ensemble. De grands groupes y sont installés (SNR, Rhône-Poulenc, Merlin Gérin, Câbles de Lyon, Sextant Avionique...) et le réseau de petites entreprises sous-traitantes est assez bien développé et diversifié. De plus, le tissu d'enseignement du bassin de la région étant très dense, la main-d'oeuvre est qualifiée même si les cadres font cruellement défaut.

Reste le délicat problème des "16-25 ans". Un effort de formation est, sans aucun doute, accompli mais de nombreuses difficultés subsistent. Il est vrai que la question de l'insertion dépasse largement le cadre d'une simple confrontation entre les besoins des entreprises et la palette des formations dispensées. Il faut, en effet, tenir compte des interactions entre le tissu économique local, les institutions et les potentialités et attentes des travailleurs et des chômeurs.

#### ■ La zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze (Languedoc-Roussillon)

Le bassin d'emploi de Bagnols-sur-Cèze, qui est l'un des plus industrialisés du Languedoc-Roussillon, a amorcé une phase de mutation dont il est important de faire apparaître les déterminants et les conséquences. Dans cet espace, de nouvelles relations se définissent et les rapports s'établissent sur des bases différentes. En raison de la présence ici de grands groupes, Bagnols-sur-Cèze a bénéficié d'une image économique très positive. Mais l'industrie n'a plus le rôle moteur des années précédentes dans l'économie locale. Les activités se transforment et progressivement les problèmes d'ajustement sur le marché local du travail se sont posés avec plus d'acuité, se traduisant par une nette progression du chômage. On observe actuellement une dynamique de croissance nouvelle, induite en grande partie par des déterminants extérieurs (le développement de la région limitrophe, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et qui oblige à retenir une définition différente, élargie, de l'espace économique et à se référer ainsi à la zone Gard-Rhodanienne.

Une partition de la zone Gard-Rhodanienne peut être effectuée, mettant en évidence l'impact de la localisation géographique (proximité relative de l'axe rhodanien) sur l'évolution de chacun de ces espaces. Les faits tels qu'ils ont pu être approchés à travers l'ensemble des indicateurs retenus permettent d'opérer une typologie en regroupant en trois catégories distinctes les cantons du sud-est, ceux du centre, et ceux situés à l'ouest du territoire. La zone sud-est est dynamique et en expansion et son développement va fort probablement se poursuivre puisqu'elle profite de l'effet d'enracinement lié au développement de la vallée du Rhône. Mais cette croissance peut se révéler fragile et les synergies de part et d'autre du Rhône doivent s'intensifier pour que son avenir économique ne soit pas totalement tributaire de celui de la vallée du Rhône. Le centre a bénéficié de l'installation de quelques

établissements qui, après s'être développés, sont en perte de vitesse et entament des restructurations qui vont modifier à terme le tissu productif. Trop dépendante de l'extérieur du point de vue économique cette zone subit les conséquences des décisions extra-régionales et extra-nationales. Les cantons de l'ouest moins peuplés connaissent une situation plus déprimée. Ils forment une zone peu active économiquement, en grande partie agricole, et qui voit sa situation générale évoluer parallèlement à celle de l'agriculture.

### ■ La zone d'emploi de Lunel (Languedoc-Roussillon)

Le bassin d'emploi de Lunel se trouve en plein coeur de la zone urbanisée de la façade méditerranéenne au sein de la conurbation Nîmes-Montpellier (700 000 habitants). Elle présente tous les avantages d'une zone d'expérimentation des problèmes d'emploi qui apparaissent en région de croissance. C'est une zone caractérisée par une forte croissance à la fois démographique et économique. N'ayant pas un passé industriel, et héritière d'une tradition agricole, l'économie locale s'est principalement tournée vers le tertiaire, mais les emplois recensés sont diffus, aucune spécificité sectorielle ne se dégage.

Son avenir économique passe par l'émergence d'activités nouvelles et la consolidation de son réseau de PME et d'entreprises artisanales. Les unités présentes sur la zone jouent un rôle essentiel dans la stratégie d'insertion de la population de bas niveau de qualification. Il y a beaucoup de déperdition entre offre et demande, ce qui rend nécessaire de mener des réflexions globales par secteur d'activité pour recenser avec précision les besoins de la zone. Une qualification est nécessaire mais pas suffisante pour occuper un emploi. Ce qui est important c'est de rendre efficaces les structures d'insertion. Ce bassin rend compte du fonctionnement de nombreuses zones qui doivent une part de leur développement à un tissu très urbanisé et dynamique.

Avec un taux annuel moyen de croissance démographique en longue période supérieur à 2%, la zone retenue pour les observations les plus fines et les enquêtes révèle le changement majeur qui concerne peu ou prou l'ensemble de la façade méditerranéenne. Le devenir de cette zone repose en grande partie sur une meilleure maîtrise des changements et de cette pression qu'exerce la croissance sur le marché du travail.

Le volume des emplois offerts progresse rapidement, mais il n'est pas susceptible à lui seul de régler les problèmes de chômage de la zone. Une immigration intense affecte cette région d'aspiration de main-d'oeuvre, ici encore l'espace illustre des problèmes plus amples, au point que Lunel fait partie des zones pilotes choisies au plan national dans le cadre du vaste programme axé sur l'intégration et l'insertion professionnelle des migrants.

La croissance n'est pas homogène, mais entraîne de nouvelles répartitions dans les structures, les activités, les professions. La zone avait peu d'industries mais le développement de ces activités se fait par essaimage. L'agriculture se maintient tout en subissant d'importantes transformations économiques et techniques, en viticulture notamment. Les liens entre cette agriculture et le secteur industriel sont nombreux et paraissent durables. Les industries agro-alimentaires, très dynamiques dans la zone, basent en grande partie leur production finale sur les produits de l'agriculture locale. Le tertiaire se développe très rapidement.

Le chômage très élevé dans cette zone touche particulièrement les populations les plus vulnérables que constituent les travailleurs de faible qualification, les immigrants, les femmes en recherche d'emploi. C'est un chômage de croissance, d'autant plus difficile à réduire qu'il est induit en partie par les emplois nouveaux et les arrivées de travailleurs extérieurs. Sur la façade méditerranéenne, les emplois qui se génèrent sont

préférentiellement des emplois qualifiés et les compétitions pour occuper ces emplois se développent sur des espaces bien plus vastes que les zones où se sont créés les emplois. De même sur la grande masse des emplois ne requérant pas de qualification précise, une tension s'exerce et s'accroît au sein de la population locale en recherche d'insertion. Pour ces raisons les politiques d'emploi apparaissent particulièrement indispensables, mais les formes et les moyens d'actions doivent impérativement s'imprégner des modes de fonctionnement plus difficiles d'un marché local de l'emploi plus déséquilibré. On est donc en présence, avec Lunel, d'un système local d'emploi en pleine expansion et en auto-construction. Ce système est confronté à un série de difficultés originales du fait de l'intensité et de la rapidité des changements en oeuvre.

De ces dix monographies, qui présentent des contextes structurels pesant sur la construction des cheminements professionnels des jeunes de bas niveau scolaire, il est possible de dégager plusieurs configurations contrastées dans les deux dimensions constitutives de ces contextes : les marchés locaux du travail d'une part, les réseaux localisés d'acteurs d'autre part. Ces configurations ne constituent pas un résultat stabilisé de la recherche : par rapport au schéma théorique dressé précédemment certaines informations sont encore parcellaires, mais ces premières classifications inductives permettront de proposer un modèle d'analyse visant à systématiser, dans les étapes ultérieures de la recherche, l'évaluation des contextes locaux d'insertion des jeunes.

Sur la base de ces monographies, nous avons distingué cinq types de marchés locaux du travail et cinq types de réseaux localisés d'acteurs. Ces deux typologies constituent des productions intermédiaires et hypothétiques ; leur robustesse devra être testée dans les étapes ultérieures du processus de recherche. De plus, le rattachement de telle ou telle zone locale à l'un ou l'autre de ces types est également hypothétique. Il sera confronté aux résultats des investigations empiriques complémentaires qui seront réalisées ultérieurement. Dès à présent il faut souligner que les "zones locales" décrites ne constituent pas des ensembles homogènes, de sorte que certaines peuvent être classées dans plusieurs types. Ainsi coexistent en Sambre-Avesnois une vallée de mono-industrie en crise et un secteur rural anémié, dans la zone de Saint-Nazaire un espace urbain fortement marqué par la construction navale et des espaces d'activités touristiques, dans la zone de Cholet un centre urbain inscrit dans un processus de tertiarisation et un espace rural traditionnel, etc. Aussi les typologies présentées doivent-elles être considérées comme des instruments heuristiques plus que comme des inventaires systématiques, et les classements des zones étudiées comme des moyens de décrire concrètement les configurations typiques dégagées plutôt que comme diagnostics empiriques des espaces locaux considérés. Ajoutons que notre démarche ne consiste pas à étudier les marchés locaux du travail et les réseaux localisés d'acteurs pour eux-mêmes ; elle vise à dégager et formaliser des composantes structurelles des espaces locaux supposées pertinentes pour comprendre les mécanismes d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire. Elle ne peut avoir de sens qu'au sein de ce projet global (comprendre comment se construit l'insertion professionnelle de ces jeunes) et par rapport à cet objectif intermédiaire (prendre en compte de façon opératoire les contextes structurels localisés).

---

## **2.2. Des configurations typiques de marchés locaux du travail**

Le tableau suivant présente cinq types hypothétiques de marchés locaux du travail dégagés inductivement sur la base des dix monographies présentées précédemment.

**Tableau n°18**  
**Les configurations typiques de marchés locaux du travail**

| Type A                              | Type B   | Type C   | Type D                                  | Type E   |
|-------------------------------------|--|--|---|--|
| Tertiarisé<br>Attractif<br>Sélectif | (mono) industriel<br>Récessif<br>Étroit                      | Rural<br>Traditionnel<br>Anémique                  | Touristique<br>Saisonnier<br>Souterrain | (pluri-) industriel<br>Expansif<br>Tendu         |
| -Lille<br>-Cholet<br>-Lunel         | -Lens<br>-Sambre (vallée)<br>-Alès<br>-Saint Nazaire (ville) | -Sambre (Avesnois)<br>-Bagnols-sur-Cèze<br>(Ouest) | -St-Nazaire (Nord)                      | -Wissembourg<br>-bassin potassique<br>(Mulhouse) |

Les zones localisées qui se rattachent au premier type (type A) sont marquées par une urbanisation importante (Lille), ou l'attraction de métropoles urbaines (Cholet, Lunel entre Nîmes et Montpellier). Le marché du travail connaît des mutations importantes, marquées par le déclin des activités, industrielles ou agricoles, traditionnelles et une croissance du secteur tertiaire. Cette dynamique d'emploi autour des activités de services constitue un pôle d'attraction, de sorte que ces zones connaissent aussi une forte croissance démographique. Ces caractéristiques socio-économiques représentent des facteurs relativement favorables pour l'insertion des jeunes. Les taux de chômage sont ainsi plutôt faibles (10% à Lille, moins de 8% à Cholet), à moins que l'arrivée de nouveaux actifs ne s'accompagne d'un chômage de croissance (16% à Lunel). Ce sont par ailleurs des zones où la population est plus jeune, de sorte que les difficultés d'insertion peuvent être assez importantes, d'autant plus quand les emplois sont qualifiés (tertiaire à Lille, tertiaire et secondaire à Lunel). Le type de croissance que connaissent ces zones s'accompagne en effet fréquemment d'une évolution des normes d'emploi, avec une augmentation des exigences de qualification et de formation qui peuvent pénaliser les jeunes de bas niveau scolaire. Ceux-ci peuvent ainsi être particulièrement sur-représentés parmi les demandeurs d'emploi, même si la fluidité du marché du travail constitue un facteur qui peut permettre d'échapper à l'exclusion. La sélectivité peut néanmoins être très forte, notamment en direction de certaines catégories très spécifiques parmi la main-d'oeuvre non qualifiée (femmes ou immigrants à Lunel, immigrants de la deuxième génération à Lille, jeunes hommes à Cholet). De plus, compte tenu de l'attractivité de ces zones d'emploi et de leurs structures économiques, la régulation de l'accès à l'emploi est moins qu'ailleurs structurée par les relations entre les employeurs et les actifs de la génération précédente. Dans ce cadre, plutôt favorable sur un plan strictement économique, il importe d'évaluer dans quelle mesure les systèmes institutionnels d'aide à l'insertion constituent des réseaux efficaces permettant l'obtention d'un emploi.

L'activité économique des zones classées dans le deuxième type (type B) était traditionnellement organisée autour d'une (ou d'un petit nombre) activité industrielle dominante et gravement affectée par la crise : mines charbonnières à Lens et Alès, sidérurgie dans la vallée de la Sambre, construction et réparation navale à Saint-Nazaire. Ce tissu

industriel est frappé par une récession de grande ampleur, impliquant dans certains cas la disparition de l'activité traditionnelle (mines de charbon notamment). On peut faire l'hypothèse que ces caractéristiques socio-économiques constituent un ensemble de facteurs défavorables pour l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, ce sont tout d'abord des espaces qui connaissent des taux de chômage particulièrement élevés (plus de 16% dans tous les cas). Au-delà de ce déséquilibre, c'est le modèle de reproduction des générations et les normes d'accès au marché du travail qui sont déstabilisés. Ce type de zone se caractérise en effet par une sous-scolarisation et des sorties précoces du système éducatif, qui s'expliquent par une intégration traditionnellement rapide, surtout pour les garçons, dans les grandes entreprises locales : la recommandation constitue un mode d'accès à l'emploi si l'on se place du point de vue de la gestion du personnel de ces entreprises ou des comportements et attentes des individus. Ces normes, à la fois scolaires et d'emploi, deviennent de moins en moins opérantes, et c'est ainsi le modèle de socialisation primaire qui se délite. Les jeunes de bas niveau scolaire sont particulièrement pénalisés par ces mutations, car le marché du travail offre peu d'alternatives : le secteur tertiaire est peu dynamique, et les entreprises nouvelles embauchent peu. Une des issues alternatives devient alors la mobilité géographique et l'émigration hors de la zone, ce qui semble largement pratiqué puisque la population totale diminue et que le solde migratoire est négatif. Les moins formés et diplômés semblent néanmoins les moins concernés par cette mobilité géographique. Ces évolutions invitent à s'interroger sur les modes d'organisation de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire dans ces zones en reconversion industrielle ; en particulier, si les ressources et réseaux antérieurs d'accès à l'emploi (famille, responsables de la grande entreprise) deviennent de moins en moins opérants, des réseaux alternatifs se mettent-ils en place, et pour l'accès à quels types de ressources ?

Les zones localisées regroupées dans le troisième type (type C) sont caractérisées par des structures productives qui peuvent être diversifiées, mais s'inscrivent dans un environnement spatial, social et économique, rural. Il s'agit donc d'un tissu socio-économique assez dispersé et qui connaît une relative stagnation, même si certaines activités spécifiques (mais pas toujours marginales) peuvent être relativement dynamiques. Ces éléments ne constituent guère un faisceau de facteurs favorables à l'insertion des jeunes, car le marché du travail n'a pas de grandes capacités d'absorption de nouveaux entrants. Dans ces zones peu actives et peu dynamiques, l'insertion professionnelle passe souvent par une mobilité géographique, qui peut être définitive (changement de domicile) ou journalière. Le taux de chômage est localement très élevé (plus de 12% à Bagnols-sur-Cèze, plus de 14% dans l'Avesnois), et la population résidente vieillit, à moins que la zone n'attire de nouveaux habitants qui vont travailler dans les environs. Fortement contraint par la faiblesse du dynamisme économique, l'accès à un emploi sur place dépend également de l'inscription dans des réseaux sociaux personnalisés permettant non seulement de bénéficier de recommandations, mais aussi d'entrer dans les filières, notamment scolaires, préparant aux emplois disponibles (activités agricoles ou industrielles très spécifiques). Ici aussi le rôle des dispositifs d'insertion devra être articulé à la fois aux opportunités objectives d'emploi et aux modes de régulation permettant l'accès à ces emplois.

Les structures économiques des zones réunies dans le quatrième type (type D) sont assez fortement diversifiées et hétérogènes : s'y côtoient des zones rurales, avec des pôles tertiaires ou industriels. Ce qui fait leur spécificité, c'est qu'une partie de l'activité économique est à la fois cyclique et prévisible : il s'agit des activités liées au tourisme mais aussi à l'agriculture, qui sont par définition saisonnières. On peut faire l'hypothèse que cette particularité représente un facteur pesant fortement sur les processus d'insertion des jeunes, dès lors que les autres segments du marché du travail ne parviennent pas à absorber en totalité les



entrants sur le marché du travail. De fait, les jeunes constituent une réserve importante de main-d'oeuvre pour ces activités saisonnières (le taux de saisonnalité avoisine les 50% pour les jeunes de la zone de Saint-Nazaire). La tendance à la diminution des effectifs industriels, la croissance des emplois tertiaires exigeant un certain niveau de formation, et l'existence de ces activités cycliques forment une configuration socio-économique singulière qui incite une partie des jeunes à s'inscrire dans ces emplois saisonniers. Les jeunes de bas niveau scolaire sont sans doute particulièrement concernés par ce phénomène, dans la mesure où leur niveau de formation accroît probablement leurs difficultés d'accès aux autres segments du marché du travail. Pour confirmer cette hypothèse il conviendrait néanmoins d'identifier précisément les filières et réseaux d'accès aux emplois saisonniers. En particulier, les institutions d'insertion constituent-elles des ressources pour l'obtention de ce type d'emploi, ou des réseaux plus personnalisés sont-ils plus efficaces ? Il faudrait aussi distinguer les activités saisonnières organisées autour de contrats de travail de celles qui sont rejetées dans le cadre de l'économie informelle ; et il faudrait encore examiner si ces emplois par définition précaires peuvent, et à quelles conditions, déboucher sur des formes de stabilisation professionnelle.

Les structures économiques des zones rassemblées dans le cinquième type (type E) sont marquées par une industrialisation diversifiée et résistante à la crise. L'emploi industriel progresse, de même que l'emploi total, alors que ces zones ont un solde migratoire positif. Ce tissu industriel performant ne suffit pas à expliquer cette attractivité, qui est due également à l'existence d'emplois à l'extérieur du bassin. Ces zones sont en effet dépendantes d'une métropole proche (Mulhouse pour le bassin potassique) ou étrangère (travail frontalier à Wissembourg). Ces caractéristiques socio-économiques semblent dessiner un contexte assez favorable à l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire. De fait, ces espaces locaux connaissent des taux de chômage particulièrement faibles (5 à 7%). Ils présentent néanmoins de fortes spécificités quant aux mécanismes d'accès à l'emploi. Les formations industrielles courtes sont en effet fortement développées, de même que la formation en alternance, l'apprentissage en particulier. Ceci favorise les garçons notablement plus que les filles, et ceux qui obtiennent une certification de niveau V au minimum par rapport aux jeunes dont le niveau de formation est plus faible. Les règles de ce marché du travail sont suffisamment stables et connues pour dessiner une norme d'insertion, par rapport à laquelle les filles plus que les garçons, et les non qualifiés plus que les qualifiés, peuvent se trouver en décalage. Ainsi l'existence d'opportunités d'emploi qualifiés dans l'industrie ne constitue sans doute pas un contexte systématiquement favorable à l'insertion de tous les jeunes de bas niveau scolaire. L'articulation des dispositifs d'aide à l'insertion et de formation post-initiale aux règles du marché local du travail constitue alors un des enjeux centraux pour la construction de l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire.

### **2.3 Des configurations typiques de réseaux localisés d'acteurs**

Le tableau ci-dessous présente cinq types hypothétiques de réseaux localisés d'acteurs concourant à l'insertion des jeunes. Ils ont également été dégagés inductivement à partir des dix monographies présentées précédemment. Rappelons que cette typologie a le statut de résultat intermédiaire. Certaines informations demeurent parcellaires et des investigations complémentaires appuyées sur des enquêtes de terrain devront être entreprises, mais il s'agissait avant tout de construire un modèle d'analyse visant à systématiser, dans les étapes ultérieures de la recherche, l'évaluation des contextes locaux d'insertion des jeunes.

**Tableau n°19**  
**Les configurations typiques de réseaux localisés d'acteurs**

| Type I   | Type II  | Type III  | Type IV  | Type V  |
|--|--|---|--|---|
| -Politique diversifiée<br>-Forte coordination<br>-Innovations et prop.<br>aux milieux éco. | -Faible utilisation<br>-Pas de coordination<br>-Réseaux politiques<br>et non économiques | -Irrégularité (saison.)<br>-Faible coordination<br>-Dépendance /<br>marché du travail | -Stages surtout<br>-Coordinat. variable<br>-Coupure / marché<br>du travail | -Utilisation moyenne<br>-Coordin. moyenne<br>-Pas de relais sur le<br>marché du travail |
| -Bagnols-sur-Cèze<br>-Cholet<br>-Lille<br>-Lunel<br>-Sambre                                | -Lens  | -Saint Nazaire  | -Bassin potassique<br>-Wissembourg   | -Alès<br>-Avesnois  |

La forme de mobilisation des acteurs représentée par le premier type (type I) est sans doute celle qui semble *a priori* la plus favorable à l'insertion des jeunes. Elle se caractérise en effet par une utilisation intensive et diversifiée des différentes formules d'aides à l'insertion, ce qui autorise sans doute une certaine flexibilité en termes de parcours d'insertion et par rapport à la variété des difficultés des jeunes. C'est également dans cette configuration que l'expression de politique localisée d'aide à l'insertion semble la plus appropriée, dans la mesure où des organismes ou comités cherchent à coordonner des actions qui, ailleurs, sont fréquemment dispersées. C'est également dans ces zones que les caractéristiques et acteurs du marché du travail semblent les mieux intégrés et associés à la définition et la mise en oeuvre de l'aide à l'insertion (formations qualifiantes à Cholet, partenariat avec des entreprises et insertion par l'économique à Lille). Les rapports que les acteurs institutionnels de l'insertion entretiennent avec le monde économique les situent ainsi en tant que force de proposition, notamment autour d'expérimentations revendiquées comme innovantes. Toutefois cette dynamique de mobilisation des acteurs n'est pas sans risque de reproduction, voire de renforcement, de la sélectivité du marché du travail, et il reste à établir si ces actions volontaristes parviennent à contrecarrer la sélectivité à l'embauche, ou si certaines formes de segmentation ne traversent pas les politiques d'insertion elles-mêmes.

Le deuxième type (type II) constitue probablement la configuration la plus défavorable pour l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire : sur les plans quantitatif et organisationnel, il correspond à un état de faiblesse de l'aide à l'insertion des jeunes. En effet les dispositifs publics sont moins utilisés qu'ailleurs, ce qui diminue le nombre d'opportunités correspondantes pour les jeunes de la zone. De plus la coordination entre les acteurs est peu développée, comme l'indique par exemple la lenteur dans l'implantation d'une mission locale dans des zones pourtant densément peuplées (Lens). Faiblement structuré, le système de régulation locale de l'insertion est également nettement déconnecté du fonctionnement du marché du travail. Ainsi les formules de stages sont nettement préférées à l'alternance, et les employeurs mobilisés sont d'abord les collectivités locales et associations, à travers les dispositifs organisant des activités hors secteur marchand (TUC ou CES). Dans un tel cas de figure, émergent des risques non négligeables d'exclusion durable du marché du travail, et plus précisément des emplois du secteur marchand.

Dans cette troisième configuration typique (type III) la dynamique localisée de l'aide institutionnelle à l'insertion apparaît très dépendante du marché du travail et de ses rythmes : si l'utilisation des mesures publiques est irrégulière, c'est sans doute parce que la coordination inter-institutionnelle est peu développée, mais aussi, et surtout, parce que la programmation est organisée en fonction de la saisonnalité de nombreux emplois. Ainsi, c'est dans les périodes de l'année où le travail saisonnier est à l'étale basse que l'utilisation des dispositifs est la plus intense. Dans ce mouvement de balancement, ce sont les mesures de formation qui sont privilégiées, et viennent en complément d'accès à des emplois intermittents. Cette complémentarité n'est pas sans présenter des risques d'enfermement dans le cycle stages / emplois saisonniers, qui ne peuvent être évités qu'à la condition que les jeunes puissent accéder à d'autres formes d'emploi et d'autres formes de mesures (alternance notamment).

Le type suivant (type IV) réunit des conditions moyennement ou peu favorables à l'insertion des jeunes. Outre que la coordination entre acteurs est peu développée, les institutions qui organisent l'insertion se focalisent sur les actions de formation au détriment des formules d'alternance. Celles-ci constituent plutôt des rouages habituels du marché du travail, de sorte les dispositifs d'insertion semblent précisément accueillir les jeunes qui ne parviennent pas à s'inscrire dans les mécanismes classiques de ce marché du travail, et notamment ceux qui n'ont pas engagé avec un employeur un contrat d'apprentissage. Dans un marché local où l'apprentissage apparaît comme une forme centrale d'organisation de l'insertion, les autres formules, mises en oeuvre par les "professionnels" de l'insertion ont toutes chances d'être dépréciées et de concerner les jeunes les plus démunis par rapport à ces règles du marché du travail. Les politiques publiques d'aide à l'insertion risquent alors d'apparaître comme déconnectées des opportunités d'emploi et des réseaux d'accès à ces emplois, malgré les efforts des institutions concernées. Il peut alors y avoir coupure entre le marché du travail et le champ de l'insertion, ce qui induit des risques de dualisation.

La dernière configuration typique (type V) semble à tous égards une situation moyenne : le recours aux dispositifs publics d'aide à l'insertion ne se caractérise ni par une sur-utilisation ni à l'inverse par une sous-utilisation ; le degré de coordination des acteurs permet d'éviter l'émiettement sans parvenir à construire un système d'insertion régulé localement ; les articulations et coopérations avec les acteurs du marché du travail restent assez faibles, en raison notamment du caractère dispersé des structures productives. Les effets d'une telle configuration sur les cheminements professionnels des jeunes de bas niveau scolaire sont alors ambigus et difficilement prévisibles, l'organisation de l'insertion apparaissant peu lisible pour les jeunes.

La démarche inductive que nous avons suivie nous a permis de dégager cinq formes typiques de marché local du travail et cinq configurations typiques de réseaux localisés d'acteurs. Comme nous l'avons suggéré à plusieurs reprises en présentant les deux typologies, ces deux dimensions ne sont pas entièrement indépendantes, même si elles sont irréductibles l'une à l'autre. A ce stade nous pouvons formuler quelques hypothèses sur les articulations de ces deux dimensions, et proposer quelques pistes de validation de ces hypothèses à partir des monographies réalisées.

Une partition heuristique des marchés locaux du travail peut être proposée autour de trois sous-ensembles contrastés et répartis sur une échelle mesurant le caractère plus ou moins favorable du contexte économique pour l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire en fonction des opportunités d'emploi existant localement :

- des contextes économiques favorables (correspondant aux types A et E),
- des contextes économiques défavorables (correspondant au type B),
- des contextes économiques ambigus ou incertains (correspondant aux types C et D).

Parallèlement les réseaux localisés d'acteurs peuvent aussi être classées à titre d'hypothèse en trois sous-ensembles mesurant le caractère plus ou moins favorable de cette dimension des contextes structurels sur l'insertion des jeunes de bas niveau scolaire en fonction des aides d'acteurs disponibles et mobilisables localement :

- des contextes relationnels favorables (correspondant aux types I),
- des contextes relationnels défavorables (correspondant au type II et III, voire IV),
- des contextes relationnels ambigus ou incertains (correspondant aux types IV et V, voire III).

La validation de cette double hypothèse nécessitera des tests sur un nombre plus importants de zones localisées. Elle exigera également de s'appuyer sur des indicateurs homogènes permettant la comparaison systématique des zones locales étudiées. Une première liste de ces indicateurs est proposé dans l'encadré ci-dessous.

**Indicateurs de ressources économiques :**

- rythme annuel de la variation de la population entre les deux recensements (1982 - 90),
- répartition de la population active dans les trois grands secteurs (1982-90),
- taux de chômage total en 1986 et 1992,
- taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en 1986 et 1992,
- part des niveaux V et infra parmi les sortants de formation initiale en 1986 et 1992,
- part des niveaux infra V et infra parmi les chômeurs en 1986 et 1992.

**Indicateurs de ressources relationnelles :**

- nombre de jeunes en stages / nombre de chômeurs âgés de moins de 25 ans en 1986 et 1992,
- nombre de jeunes dans les dispositifs d'alternance (SIVP, contrats de qualification, contrats d'adaptation / nombre de chômeurs âgés de moins de 25 ans en 1986 et 1992,
- nombre de jeunes en TUC ou CES / nombre de chômeurs âgés de moins de 25 ans en 1986 et 1992,
- intensité de la coordination de la politique d'insertion (mission locale, rôle du coordonnateur de zone, etc).

L'articulation de ces deux classifications, qui permettent de caractériser l'importance des ressources, économiques d'une part, relationnelles d'autre part de chaque zone locale, définit ainsi une typologie des systèmes localisés d'insertion organisée autour de neuf configurations (tableau 20). Ces configurations dessinent des types de réseaux d'accès à l'emploi définis par une double dimension, économique et relationnelle.

**Tableau n°20**  
**Typologie des systèmes localisés d'insertion (SLI)**

|   |             | Marchés locaux du travail (MLT) |                  |             |
|---|-------------|---------------------------------|------------------|-------------|
|   |             | favorable                       | ambigu           | défavorable |
| Réseaux<br>localisés<br>d'acteurs (RLA) | favorable   | Cholet<br>Lille<br>Lunel        | Bagnols sur Cèze | Sambre      |
|   | ambigu      | Mines de potasse<br>(Mulhouse)  | Avesnois         | Alès        |
|   | défavorable | Wissembourg                     | Saint Nazaire    | Lens        |

Cette classification doit encore être affinée, mais elle constitue un modèle utile pour inscrire de façon opératoire, sur un plan théorique et méthodologique, les contextes structurels dans notre problématique de recherche. En guise de conclusions, nous pouvons revenir sur cette problématique qui articule contextes structurels, trajectoires subjectives et parcours d'insertion des jeunes de bas niveau scolaire.

## CONCLUSIONS

### UN MODÈLE D'ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE CONTEXTES STRUCTURELS, TRAJECTOIRES SUBJECTIVES ET PARCOURS D'INSERTION

**L**a recherche empirique "de terrain" sera mise en oeuvre, dans les dix zones retenues, entre octobre 1993 et avril 1994. A l'intérieur de l'échantillon de 1000 jeunes, sortis avec au plus le CAP en juin 1986, réinterrogés par téléphone en juin 1993, seront sélectionnés, par choix raisonné, 200 jeunes résidant, au moment de leur sortie de l'école, dans les quatre régions choisies. Un sous-ensemble significatif sera constitué de jeunes habitant à l'intérieur des dix zones sélectionnées pour la recherche à ce même moment. Ce sous-ensemble ( $80 < n < 120$ ) représentera l'échantillon national à partir duquel seront mises en oeuvre les opérations suivantes:

-reconstitution des **trajets objectifs** que nous appellerons **parcours d'insertion**, entre 1986 et 1993, à partir des données de calendrier recueillies lors de l'entretien téléphonique ;

-recueil, par entretiens de type non directif, des **récits de vie** centrés sur l'insertion mais comprenant des éléments sur le passé familial et scolaire notamment, et sur la projection de l'avenir ("projets"). Le traitement de ces récits aboutira à la construction, par les chercheurs sur la base des discours recueillis, de ce que nous appellerons des **trajectoires subjectives**, et qui constituent des logiques subjectives sous-jacentes aux discours et liant reconstruction du passé, projection de l'avenir et justification des pratiques d'insertion ;

-détermination, par entretiens dirigés auprès des acteurs institutionnels de la zone, des **contextes structurels** d'insertion, c'est-à-dire, à la fois, des opportunités d'emploi (caractéristiques du marché local du travail) et du degré de coordination et de mobilisation des acteurs (caractéristiques du réseau localisé d'acteurs), ce que nous appellerons les **systèmes localisés d'insertion**.

C'est l'ensemble de ces trois éléments d'analyse qui constituera le matériau empirique de base à partir duquel seront testées les hypothèses théoriques ayant présidé à la recherche, et spécialement l'hypothèse de base de l'interaction entre trajectoire subjective et contexte structurel dans la construction des trajets d'insertion.

Un premier modèle très simplifié reposera sur la partition des contextes d'insertion en trois sous-ensembles clairement distingués au moyen d'indicateurs communs tirés des entretiens auprès des acteurs institutionnels : les contextes manifestement favorables à l'insertion des jeunes -y compris de bas niveau scolaire- seront ceux qui combinent l'existence d'opportunités d'emploi et la présence d'un réseau coordonné d'acteurs locaux mobilisés pour l'insertion ; les contextes incertains seront ceux où des éléments clairement favorables

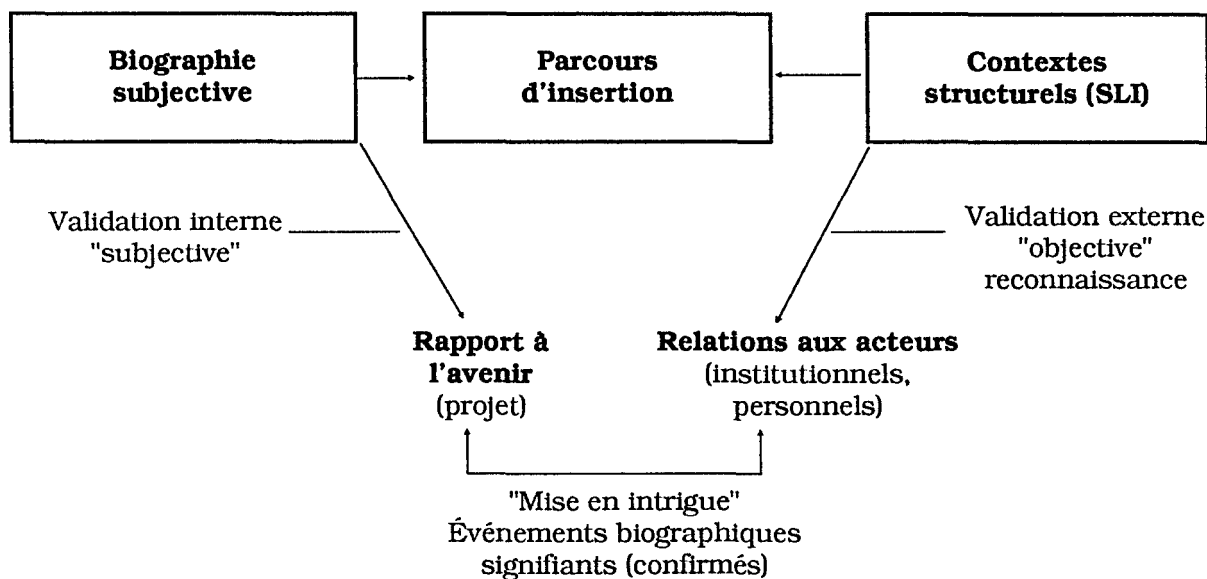
voisinent avec des facteurs défavorables ; les contextes manifestement défavorables seront ceux qui combinent la quasi-absence d'opportunités d'emploi pour les jeunes concernés avec la faible mobilisation et/ou l'absence de toute coordination des acteurs.

La relation entre "trajectoires subjectives" et "parcours d'insertion" dépendra significativement du contexte structurel si l'on peut démontrer que même lorsque les premières sont clairement favorables à une insertion réussie, elles s'accompagnent de parcours difficiles (exclusion, précarité) dès lors que les jeunes concernés sont restés dans des zones où les contextes étaient défavorables. Inversement, des "trajectoires subjectives" peu favorables peuvent générer des parcours d'insertion positifs (stabilisation, mobilité "volontaire") dès lors que les jeunes concernés se trouvent dans des contextes favorables ou mettent en oeuvre des mobilités destinées à rejoindre des zones plus favorables.

Il reste à préciser la manière dont on pourra traiter les récits de vie des jeunes pour parvenir à caractériser leurs "trajectoires subjectives" et à les regrouper en types plus ou moins favorables à un parcours d'insertion réussi. L'hypothèse supplémentaire, nécessaire pour mettre en oeuvre un traitement conforme à la problématique développée ici, est qu'en aucun cas la "trajectoire subjective" ne peut être considérée comme un pur et simple reflet des parcours d'insertion "objectivement" suivis. Certains jeunes peuvent avoir connu des parcours particulièrement difficiles (chômage, licenciements, petits boulots à répétition...) tout en développant dans leur récit une vision "optimiste" de leur avenir, justifiée par une reconstitution "positive" de leur passé. Inversement des jeunes peuvent avoir connu un parcours apparemment facile (stabilisation) tout en développant un récit "pessimiste" sans projet d'avenir et avec une appréciation plutôt négative de leur passé.

La trajectoire subjective c'est le rapport du jeune à sa biographie tel qu'il est exprimé dans son récit de vie, c'est-à-dire la manière dont il justifie sa vision d'avenir (avec ou sans "projet" lui-même vécu comme plus ou moins positif) par la reconstitution de son passé, mais aussi par la lecture qu'il fait des opportunités de sa situation. Une trajectoire "positive" est celle qui s'exprime par un récit organisé autour d'une reconstitution favorable du passé justifiant une projection positive dans l'avenir. Les difficultés du contexte ne sont pas "vécues", dans ce cas, comme des obstacles à la réalisation d'un projet même si ce dernier ne se traduit pas par des pratiques effectives visant à modifier ce contexte. Inversement, une trajectoire "négative" s'exprime dans un récit où la reconstitution défavorable ou indéterminée du passé ne permet pas une projection positive dans l'avenir, notamment parce que les obstacles structurels sont jugés insurmontables.

Un élément important, voire essentiel, d'appréciation des trajectoires subjectives réside dans la relation, exprimée par le jeune, avec les "autrui significatifs" de son insertion, c'est-à-dire les personnes qu'il juge avoir un rôle à jouer dans son parcours. Qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels parties prenantes du "contexte structurel" ou d'acteurs individuels étrangers à ce contexte (père, mère, frères, soeurs, copains, copines, etc), la manière dont le jeune les introduit dans son récit devrait constituer un indice important de son "rapport à autrui", c'est-à-dire à la fois de ses capacités relationnelles et de son mode de construction ou de reconstruction de sa situation. L'hypothèse que l'on peut faire ici est que ces éléments relationnels dans les récits de vie constituent des traces importantes (que l'on peut désigner comme "événements biographiques signifiants") de l'interaction entre processus biographique et structurel. Il ne suffit pas qu'un contexte soit "objectivement" favorable, encore faut-il que les jeunes puissent saisir les opportunités du contexte et les intégrer à leur trajectoire subjective. Inversement, un contexte "objectivement" défavorable peut être reconstruit et réutilisé par les jeunes comme une opportunité positive dans leur biographie. Le schéma ci-après synthétise les principales articulations de cette problématique.



On voit à quel point la problématique adoptée et la méthodologie mise en oeuvre s'inscrivent au coeur de la complexité du processus de construction identitaire. L'objectif de la recherche ne peut, en aucune manière, consister en une description exhaustive de toutes les modalités concrètes de cette construction. Il est bien plutôt de mettre en évidence des mécanismes typiques d'articulation du biographique et du structurel en partant d'une mise en ordre "objective" des parcours d'insertion saisis à partir des calendriers d'activité. La confrontation de récits de vie particulièrement éclairants avec des contextes structurels relativement significatifs devrait permettre d'avancer dans l'élucidation de ces mécanismes. Le rapprochement entre les "trajectoires subjectives" issues des récits de vie et les "parcours d'insertion" tirés des calendriers devrait permettre à la fois de valider les mécanismes précédents et de faire apparaître un ensemble d'écarts entre ces deux "mises en forme" d'itinéraire d'emploi-formation très rarement comparées dans les recherches. Enfin, l'analyse des relations entre parcours d'insertion et contextes structurels devrait permettre de faire avancer les analyses localisées de l'insertion des jeunes.

La réussite d'un tel projet suppose une forte cohésion de l'équipe de recherche autour d'un texte programmatique commun. C'est le sens ultime de ce document.



## BIBLIOGRAPHIE

- ABALLÉA F., 1991. - *Le fonctionnement des zones de formation*, ronéo, FORS, 99 p.
- ALLAIRE G., BESLAY C., 1991. - "Marché local du travail : modèles de gestion de la main d'oeuvre en milieu rural", in Fenech M., Granie A-M., Noël D., *Qualification, insertion et emploi en zone rurale. L'accès au CFI dans les cantons de Saint Antonin, Caylus, Najac, Vaour*, ronéo, ENFA, Toulouse.
- AMAT F., BIRET J., 1981. - "Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions", *Economie et Statistique*, n°134, pp. 49-60.
- AUBRY B., 1985. - "Les marchés locaux du travail en Alsace", *Economie et Statistique*, n°182, pp. 45-51.
- AUVOLAT M., 1979. - *Concentration industrielle, mutation sociopolitique et développement urbain dans les villes moyennes : Vienne, ou les phases de l'intégration à un espace métropolitain*, ronéo, Lyon, GLYSI, 96 p.
- BALAZS G., FAGUER J-P., 1977. - *Bilan des travaux sur les jeunes et l'emploi*, Paris, CEE, ronéo.
- BAUDELLOT C., 1988. - "Confiance dans l'avenir et vie réussie", in *Mélanges économiques. Essais en l'honneur d'Edmond Malinvaud*, Paris, Economica.
- BENOIT-GUILBOT O., 1991. - "Les acteurs locaux du développement économique local : y a-t-il un "effet localité"?", *Sociologie du Travail*, n°4, pp. 453-459.
- BERGER P., LUCKMANN T., 1986. - *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, (traduction française).
- BERTHELOT J-M., 1982. - "Réflexions sur les théories de la scolarisation", *Revue Française de Sociologie*, n°4, pp. 585-604.
- BIRET J., 1990. - *L'entrée en activité dans les régions des jeunes issus de l'enseignement du second degré*, Document de Travail, CEREQ, n°54, 55 p.
- BIRET J., 1988. - "L'entrée en activité dans les régions des jeunes issus de l'enseignement du second degré", *La population face à l'emploi, Espaces, Populations, Sociétés*, n°3.

- BIRET J., 1984. - "Quand les jeunes formés au niveau CAP-BEP abordent la vie active dans les régions", *Formation Emploi*, n°8.
- BIRET J., Gensbittel M-H., 1991. - *Régions formation emploi. Démarches et méthodes*, Collection des Etudes, CEREQ, n°59, mai.
- BIRET J., BROCHIER D., DUBERNET A-C., JEGER F., FARIA DE OLIVEIRA F., KOKOSOWSKI A., LECHAUX P., MELLET D., MOREAU M., 1991. - "Le Crédit Formation Individualisé jeunes : vers une nouvelle forme de régulation locale de la formation et de l'emploi", in Biret J., Gensbittel M-H., *Régions formation emploi. Démarches et méthodes*, Collection des Etudes, CEREQ, n°59, mai, pp. 51-67.
- BIRET J., KHELFAOUI Z., LAGET M., MERLIN N., REBEUH M-C., 1991. - "Petite entreprise et système local formation/emploi", in Biret J., Gensbittel M-H., *Régions formation emploi. Démarches et méthodes*, Collection des Etudes, CEREQ, n°59, mai, pp. 76-110.
- BLEITRACH D., CHENU A., 1979. - *L'usine et la ville : luttes régionales, Marseille et Fos*, Paris, Maspéro, 218 p.
- BOUDER A., CADET J-P., DEMAZIÈRE D., 1993. - *Bilan et analyse des méthodologies d'évaluation concernant les jeunes en difficultés*, ronéo, CEREQ, 69 p.
- BOUDON R., 1973. - *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les pays industrialisés*, Paris, A. Colin.
- BOUFFARTIGUE P., LAGRÉE J-C., ROSE J., 1989. - "Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Point de vue sur un champ de recherche", *Formation Emploi*, n°26, pp. 63-78.
- BOURDIEU P. (dir), 1992. - *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., 1989. - *La noblesse d'Etat*, Paris, Ed. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1980. - *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit.
- BOURDIEU P., 1978. - "Classement, déclassement, reclassement", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°24.
- BOURDIEU P., Passeron J-C., 1970, *La reproduction. Les fonctions sociales du système d'enseignement*, Paris, Ed. de Minuit.
- BOYER R., BOUCOURE A., DELCAUX M., 1991. - *Paroles de lycéens*, Ed. Universitaires, INRP.
- BRUAND F., 1992. - *La mobilité professionnelle d'une cohorte de jeunes durant les cinq premières années de vie active (1979-1984) à l'issue des classes de BEP et de CAP*, CEREQ, Document de Travail, n°81, septembre, 81 p.
- CALLEWAERT D., 1986. - "L'insertion professionnelle des jeunes dans le Nord-Pas de Calais", *Profil de l'Economie du Nord-Pas de Calais*, n°3, pp. 37-45.
- CAM P., DUBERNET A-C., 1993. - "Dispositif national et applications territoriales : le Crédit Formation Individualisé en Pays de Loire", *Formation Emploi*, n°40, pp.19-31.
- CAM P. (dir), 1991. - *David, Sonia, Marlène et les autres : jeunes à la recherche d'une qualification. Stagiaires en mobilisation sur projet dans six zones de la région Pays de Loire*, Nantes, ronéo, LERSCO, mai.
- CASELLA P., TANGUY L., TRIPIER P., 1988. - "Le paritarisme contre les experts. L'exemple du Comité Central de Coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics", *Revue Française de Sociologie*, n°1, pp. 55-79.

- CASTELLS M., GODARD F., 1974. - *Monopolville : analyse des rapports entre l'entreprise, l'Etat, l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, Paris, Mouton, 496 p.
- CHAUVET A., 1985. - "Les marchés locaux du travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur", *Economie et Statistique*, n°182, pp. 59-63.
- CHENU A., DE CONINCK F., GODARD F., 1990. - *Inventaire-bilan sur les bases de données existant sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le longitudinal dans l'enquête statistique, construction et interprétation*, ronéo, GERM CERCOM, mars, 72 p.
- CHEVALIER L., ZILBERMAN S., 1987. - "Peut-on encore parler d'insertion pour les jeunes sans formation ?", *Formation Emploi*, n°23, pp. 74-83.
- CONINCK F. de, 1991. - "Spatialisation du chômage et pratiques sociales", *Espaces et Sociétés*, pp. 159-188.
- COPAS, 1990. - *La mise en place des fonctions spécifiques au Crédit Formation Individualisé*, Rapport pour la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle, Lille, mai.
- COUPPIÉ T., DIEUDEGARD J., POUCH T., ZILBERMAN S., 1992. - *Emploi, mesures jeunes et crédit-formation à l'issue des formations scolaires et de l'apprentissage. Analyse longitudinale de l'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes sortis de formation initiale en 1989*, CEREQ, Document de Travail n°75.
- DEGENNE A., FOURNIER I., MARRY C., MOUNIER L., 1991. - "Les relations sociales au coeur du marché du travail", *Sociétés Contemporaines*, n°5, pp. 75-97.
- Délégation à la Formation professionnelle, 1992. - *Les formations en alternance*, Paris, ronéo.
- DEMAZIÈRE D., 1993. - "Les cheminements des jeunes de bas niveau scolaire; de l'objet "insertion" à l'objet "mobilité"?", *IIIèmes journées de l'IFRESI*, Lille, janvier, pp. 451-462.
- DEMAZIÈRE D., 1992. - *Le chômage en crise ? La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 380p.
- DEMAZIÈRE D., 1991. - "Les bilans individualisés et la lutte contre le chômage de longue durée", *Education Permanente*, n°108, pp. 43-56.
- DEMAZIÈRE D., DUBAR C., 1993. - "L'insertion des jeunes de bas niveau scolaire : contrastes régionaux et locaux", *CEREQ Bref*, octobre, n°91.
- DEMAZIÈRE D., MONFROY B., 1993. - "Les mécanismes de diversification de l'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire : constats établis et pistes de recherche", Ière Conférence du réseau européen *Young people's transitions from education to the labour market*, Barcelone, 20-21 septembre, 11p.
- DESCOURS L., JACQUOT A., 1992. - "Comment se sont équilibrés les marchés régionaux du travail depuis 10 ans ?", *Economie et Statistique*, avril, n°253, pp. 15-25.
- DESROSIÈRES A., PIALOUX M., 1983. - "Rapports au travail et gestion de la main d'oeuvre : problèmes de méthodes", *Critique de l'Economie Politique*, n°23-24.
- DESROSIÈRES A., GOLLAC M., 1982. - "Trajectoires ouvrières, systèmes d'emplois et comportements sociaux", *Economie et Statistique*, n°147, pp. 43-66.
- DOERINGER P.B., PIORE M., 1985. - *Internal labor market and manpower analysis*, 2e éd., Sharpe.

- DUBAR C., 1992a. - "Formes identitaires et socialisation professionnelle", *Revue Française de Sociologie*, n°4, pp. 505-529.
- DUBAR C., 1992b. - "La socialisation professionnelle de la jeunesse aujourd'hui : crise et mutations", Université de Rennes II, Actes de l'Université d'été de l'IUMM, *Orientation professionnelle et projet de vie des jeunes de onze à seize ans*, ronéo, septembre, pp. 217-225.
- DUBAR C., 1991. - *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin.
- DUBAR C., POTTIER F., 1991. - "Insertion professionnelle, construction identitaire et réseaux familiaux des jeunes de bas niveau scolaire", *IIème Conférence européenne sur l'analyse des réseaux sociaux*, Paris, LASMAS, 12 p.
- DUBAR C., DUBAR E., FEUTRIE M., GADREY N., HEDOUX J., VERSCHAVE E., 1987. - *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*, Lille, Presses Universitaires de Lille.
- DUBET F., 1991. - *Les lycéens*, Paris, Seuil.
- DUBET F., 1986. - *La galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- EME B., LAVILLE J-L., 1988. - *Les petits boulots en question*, Paris, Syros-Alternatives, 232 p.
- FORSÉ M., 1991. - "Les réseaux de sociabilité : un état des lieux", *L'Année sociologique*, n°41, pp. 247-264.
- GALLAND O., 1991. - *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin.
- GALLAND O., 1988. - "Représentations du devenir et reproduction sociale : le cas des lycéens d'Elbeuf", *Sociologie du Travail*, n°3, pp. 399-417.
- GANNE B., 1991. - "Les approches du local et des systèmes industriels locaux", *Sociologie du Travail*, n°4, pp. 545-576.
- GANNE B., 1979. - *Concentration industrielle, mutation sociopolitique et développement urbain dans les villes moyennes : pouvoir économique et pouvoir local. Les enjeux de l'impact des restructurations à Annonay*, ronéo, Lyon, GLYSI, 228 p.
- GOFFINET P., 1985. - "Les marchés locaux du travail en Rhône-Alpes", *Economie et Statistique*, n°182, pp. 65-69.
- GRANDO J-M., 1983. - "Industrie et gestion de la main d'oeuvre", *Formation Emploi*, n°1, pp. 19-36.
- GRANOVETTER M-S., 1974. - *Getting a job*, Cambridge, Harvard University Press.
- GRANOVETTER M-S., 1973. - "The strength of weak ties", *American Journal of Sociology*, pp. 1361-1380.
- GRELET Y., 1993. - "Enquête IVA 1990 : résultats nationaux et place des régions", *Les Dossiers Education et Formation*, DEP-CEREQ, n°26, L'insertion professionnelle des jeunes dans les régions en 1992.
- GRELET Y., HILLAU B., 1993. - "L'insertion professionnelle des jeunes : de fortes disparités régionales", *CEREQ Bref*, février, n°84.
- GRELET Y., POTTIER F., VINEY X., 1991. - "Spécialités de CAP-BEP et formes d'accès à l'emploi", *CEREQ-Bref*, n°68, septembre, 4p.

- GUILLEMOT D., 1993. - "Marché du travail : embellie jusque 1990, rechute au-delà", *Données Sociales*, INSEE, pp. 130-137.
- HANNERZ U., 1983. - *Explorer la ville*, Paris, Minuit (traduction française).
- INSEE, 1992. - *Tableaux économiques régionaux du Nord-Pas de Calais*, Direction Régionale de l'INSEE.
- JAMMEAUD A., 1988. - "L'emploi périphérique", in coll. *Les sans emploi et la loi. Hier et aujourd'hui*, Paris, Calligrammes, pp. 153-184.
- JAYET H., 1985. - "Les zones d'emploi et l'analyse locale des marchés du travail", *Economie et Statistique*, n°182.
- JOIN-LAMBERT E., POTTIER F., SAUVAGEOT C., 1993. - "L'insertion professionnelle des jeunes et ses déterminants", *Données Sociales*, INSEE, pp. 145-152.
- LAGRÉE J-C., LEW FAI P., 1989. - *Jeunes et chômeurs, chômage et recomposition sociale en France, en Italie et en Grande-Bretagne*, Paris, Ed. du CNRS.
- LAGRÉE J-C., LEW FAI P., 1986. - *La galère. Marginalisations juvéniles et collectivités locales*, Paris, Ed. du CNRS.
- LECLERCQ M., 1993. - *Le dire de l'événement. Pour une approche sociologique des récits biographiques*, Thèse de sociologie, Université de Lille I.
- LHÉRITIER J-L., 1988. - "L'insertion des jeunes actifs en 1987 : trouver un emploi ou alors souvent émigrer", INSEE, *Profils de l'économie Nord-Pas-de-Calais*, n°4, pp. 29-38.
- LHÉRITIER J-L., 1985. - "Les marchés locaux du travail dans le Nord-Pas de Calais", *Economie et Statistique*, n°182, pp. 53-58.
- LHOTEL H., MÉHAUT P., 1984. - "Les contradictions de la formation alternée dans le dispositif 16-18 ans", *Formation Emploi*, n°7, pp. 30-40.
- LOJKINE J., 1992. - *Les jeunes diplômés*, Paris, PUF.
- MALGLAIVE G. & alii, 1983. - *Observation et évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans. Le fonctionnement des stages de formation alternée*, Paris, ronéo, CNAM.
- MALGLAIVE G. & alii, 1985. - *Observation et évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans. Fonctionnement du dispositif et stratégies des jeunes*, Paris, ronéo, ADEP.
- MALLET L., 1980. - *Le marché local du travail*, Paris, Ed. du CNRS.
- MARCHAND O., 1993. - "Les groupes sociaux face au chômage : des atouts inégaux", *Données Sociales*, INSEE, pp. 153-161.
- MARCHAND O., 1986. - "Equilibre ou déséquilibre du marché du travail au niveau départemental de 1975 à 1982", *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, pp. 213-224.
- MARRY C., 1992. - "Les jeunes et l'emploi. Force et faiblesse des liens forts", in Coutrot L., Dubar C. (eds), *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation Française, pp. 299-324.
- MARRY C., 1983. - "Origines sociales et réseaux d'insertion des jeunes ouvriers", *Formation Emploi*, septembre-décembre, n°4, pp. 3-15.
- MÉHAUT P., ROSE J., MONACO A., DE CHASSEY F., 1987. - *La transition professionnelle. Les jeunes de 16 à 18 ans*, Paris, l'Harmattan.

- MICHEAU M., 1981. - *Une notion récente d'aménagement du territoire, le bassin d'emploi : études, acteurs, actions*, thèse Paris XII.
- NICOLE-DRANCOURT C., 1992. - "L'insertion des jeunes garçons et filles : une étude localisée", in Coutrot L., Dubar C. (eds), *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation Française, pp. 285-298.
- NICOLE-DRANCOURT C., 1991. - *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, La Documentation Française.
- PARK R., BURGESS E.W., 1925. - *The city*, Chicago, The University of Chicago Press.
- PASSERON J-C., 1990a. - "Biographies, flux, itinéraires", *Revue Française de Sociologie*, janvier-mars, n°XXXI-1, pp. 3-22.
- PASSERON J-C., 1990b. - "L'école et l'enseignement", in Mendras H., Verret M. (eds), *Les champs de la sociologie française*, Paris, A. Colin, pp. 133-141.
- PECK J.A., 1989. - "Reconceptualizing the local labour market : space, segmentation and the state", *Progress in human geography*, n°13, pp. 42-61.
- PIALOUX M., 1979. - "Jeunes sans avenir et travail intérimaire", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°26-27, pp. 19-47.
- PIEDANNA V., HOTTE J-L., 1991. - "Un cas d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes : les stages dans le Nord-Pas-de-Calais en 1988", *Communication aux IIèmes Journées IFRESI*, Lille, 24-25 janvier.
- PIORE M., 1983. - "Labor market segmentation : to what paradigm does it belong", *American Economic Review*, mai, pp. 8-22.
- POTTIER F., 1993. - *Bilan et synthèse des méthodologies d'enquêtes relatives à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Europe*, Paris, ronéo, CEREQ, 14p.
- POTTIER F., 1992. - "Formes et logiques de mobilité des jeunes à travers l'Observatoire des Entrées dans la Vie Active", in Coutrot L. et Dubar C. (eds), *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation Française, pp. 259-284.
- POTTIER F., 1991. - *La mobilité inter-académique des jeunes à la sortie de l'école*, ronéo, CEREQ, 9p.
- POTTIER F., 1990. - "Comment vieillissent-ils ? Un bilan des travaux sur l'insertion", *Cahiers du PIRTEM*, n°2.
- POTTIER F., ZILBERMAN S., 1990. - "La difficile insertion professionnelle des jeunes", *CEREQ Bref*, n°58, octobre.
- PUEL H., SAGLIO J., 1979. - *Concentration industrielle, mutation sociopolitique et développement urbain dans les villes moyennes : Oyonnax, formation du capital industriel et transformations urbaines*, ronéo, Lyon, GLYSI, 173p.
- RICOEUR P., 1983. - *Temps et récit*, Paris, Seuil, tome 1.
- ROSE J., 1984. - *En quête d'emploi*, Paris, Economica.
- ROULLEAU-BERGER L., 1991. - *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- SILVESTRE J-J., 1978. - *Les inégalités de salaire. Marché du travail et croissance économique*, Paris, PUF.

- STRAUSS A., 1989. - *Miroirs et masques*, Paris, Métailié, (traduction française).
- TANGUY L., 1991. - *Quelle formation pour les ouvriers et les employés en France*, Paris, La Documentation Française, 142p.
- TANGUY L. (ed), 1986. - *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches*, Paris, La Documentation Française.
- TERRAIL J-P., 1989. - "De quelques histoires de transfuges", *Revue Française de Sociologie*.
- THÉVENOT L., 1986. - "Les investissements de forme", in Thévenot L. (ed), *Conventions économiques*, Paris, CEE-PUF, pp. 21-71.
- TRAPIER M., TRIPIER P., 1983. - "Modalités d'appartenance à la communauté locale et filières privées d'accès à l'emploi dans un canton semi rural (Terasson, Dordogne)", *Colloque du ministère de l'emploi : une stratégie locale pour l'emploi*, Paris, 2 au 4 février, 11p.
- VANEECLOO N., 1982. - *Théorie de la transformation de la main d'oeuvre*, Paris, Economica.
- VILLEY O., 1987. - "Les politiques publiques en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes", in Maruani M., Reynaud E. (textes présentés et réunis par), *France-Allemagne. Débats sur l'emploi*, Paris, Syros, pp. 184-197.
- VOGT S., 1992. - *Insertion professionnelle : mobilité et/ou formation*, Université de Nantes, ronéo, mémoire MSSAT, juin.
- WUHL S., 1992. - *Les exclus face à l'emploi*, Paris, Syros-Alternatives.
- WUHL S., 1991. - *Du chômage à l'exclusion? L'état des politiques, l'apport des expériences*, Paris, Syros-Alternatives, 207p.
- ZILBERMAN S., 1990. - *Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire (emploi, chômage, stages)*, CEREQ, Document de Travail, n°55, mai, 69p.

**CEREG**  
*Dépôt légal 1er trimestre 1994*



La période d'entrée dans la vie active tend à s'allonger et à se complexifier. Les jeunes de bas niveau scolaire, non diplômés et issus des filières conduisant au niveau V, sont particulièrement concernés par ces changements affectant les modalités d'insertion sur le marché du travail.

La confrontation de cadres méthodologiques et théoriques est au cœur du travail collectif présenté ici. Il vise à élaborer une problématique prenant simultanément en compte dans l'explication des cheminements professionnels des jeunes de bas niveau scolaire d'une part des **déterminations structurelles** relatives au fonctionnement des marchés du travail et des dispositifs publics d'aide à l'insertion comme aux pratiques des acteurs institutionnels et d'autre part des **facteurs biographiques** désignant les stratégies poursuivies par les jeunes eux-mêmes, leurs projets et aspirations.

La recherche se construit autour de trois dimensions : **temporelle**, permettant de rendre compte des parcours "objectifs", incluant les emplois et les formations, suivis par les jeunes au cours des sept années consécutives à leur sortie du système éducatif ; **subjective**, impliquant la compréhension du vécu de cette trajectoire, des rapports à l'emploi et à la formation, et des interprétations que les jeunes font de leurs expériences ; et **localisée**, éclairant les contraintes structurelles de l'insertion et les relations entre les jeunes et les acteurs de l'emploi comme de la formation.

Les premiers résultats construits dans quatre régions et, au sein de chacune d'elles, sur plusieurs bassins d'emploi, concrétisent cette grille d'analyse.

ISBN : 2-11-087-905-X

ISSN : EN COURS

CENTRE D'ÉTUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, Place de la Joliette.  
BP 176 13474 Marseille Cedex 02  
Tél : (16) 91 13 28 28 / Fax : (16) 91 13 28 80